

Développement durable

—

Stratégie du canton de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD



Développement durable

—

Stratégie du canton de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rédaction

–

Canton de Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

M. Delisle, responsable développement durable

En collaboration avec :

- > les membres des projets partiels 1 à 6
- > les membres du Comité de pilotage Développement durable
- > les membres de la Commission consultative Développement durable
- > les partis politiques du canton de Fribourg

–

Juin 2011

Table des matières

0	<i>Résumé et décision du Conseil d'Etat</i>	1
0.1	Vision et projets phare du Conseil d'Etat	1
0.2	Démarche	1
0.3	Résultats	2
0.4	Décision du Conseil d'Etat	6
0.5	Synthèse des actions, de leurs coûts et de leur efficacité	7
1	<i>Introduction générale</i>	13
1.1	Mandat et bases juridiques	13
1.1.1	Mandat	13
1.1.2	Bases juridiques	13
1.2	Définition, objectif et démarche	14
2	<i>Etat des lieux</i>	17
2.1	Introduction	17
2.2	Synthèse	17
3	<i>Objectifs</i>	24
3.1	Introduction	24
3.2	Objectifs	24
4	<i>Actions</i>	26
4.1	Introduction	26
4.2	PP1 Urbanisation et mobilité	30
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote	30
4.3	PP2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	33
2.1	Achats publics durables	33
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat	36
2.3	Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation	38
2.4	Participation de la population à la protection du climat	45
4.4	PP3 Cohésion sociale, santé, famille et travail	48
3.1	Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS)	48
3.2	Migration et communes sympas	50
3.3	Sensibilisation au DD dans la formation continue de l'Etat	53
4.5	PP4 Gestion des ressources naturelles	55
4.1	Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau	55
4.2	Gestion globale des eaux	57
4.3	Concept cantonal pour les réseaux écologiques	59
4.4	Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes	62
4.5	Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques	64

4.6	PP5 Formation et recherche	67
	5.1 Groupe de promotion DD pour la scolarité obligatoire	67
	5.2 Parrainage intergénérationnel	69
	5.3 Stage de développement durable	72
	5.4 Formation « Accueil spécialisé à la ferme »	75
	5.5 Formation continue en entreprise sociale	77
	5.6 Plateforme éducation, formation et recherche en développement durable	79
4.7	PP6 Développement économique	82
	6.1 Guide « PME et développement durable »	82
	6.2 Certification en DD : entreprises, tourisme, agriculture	84
5	<i>Evaluation, monitoring et suivi</i>	92
5.1	Outil et processus d'évaluation de la durabilité	92
	5.1.1 Introduction	92
	5.1.2 Définition	92
	5.1.3 Choix de l'outil d'évaluation	93
	5.1.4 Processus d'évaluation de la durabilité	94
5.2	Monitoring de la durabilité du canton de Fribourg	96
	5.2.1 Méthodes de monitoring cantonal	96
	5.2.2 Monitoring du canton de Fribourg	97
5.3	Communication et dispositif de suivi de la stratégie	97
6	<i>Conclusions</i>	98
6.1	Financement	98
6.2	Conséquences financières et sur les ressources en personnel	98
	6.2.1 Conséquences financières pour les communes	99
6.3	Bénéfices à long terme des actions	106
6.4	Interventions parlementaires traitées	108
6.5	Compatibilité avec la Stratégie du Conseil fédéral et collaborations	110
7	<i>Annexes</i>	112
7.1	Activités parlementaires et développement durable	112
7.2	Boussole 21 et processus d'évaluation de la durabilité	113
	7.2.1 Boussole 21	113
	7.2.2 Processus d'évaluation de la durabilité à Fribourg	114
7.3	Ouvrages de référence	116
7.4	Structures de travail et membres	117
7.5	Abréviations	121
7.6	Récapitulatif des actions et outils	124

0 Résumé et décision du Conseil d'Etat

0.1 Vision et projets phare du Conseil d'Etat

Conformément à la Constitution cantonale et au défi 4 du programme gouvernemental de la législature 2007–2011, le Conseil d'Etat a pour vision d'intégrer le développement durable dans les secteurs clé de l'Etat, de manière à faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et le suivi des politiques publiques. Le défi est d'agir en synergie avec les trois dimensions du développement durable, en améliorant au moins deux de ces dimensions, tout en intégrant le long terme et les effets globaux. Par contre, il a été convenu d'éviter des actions péjorant clairement une des trois dimensions de la durabilité, même si les deux autres s'en trouvent améliorées.

Projets phare du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat souhaite renforcer le développement durable de manière pragmatique et concrète. Parmi les 21 actions prévues, il estime que certaines sont spécialement exemplaires et auront un effet de levier particulièrement important pour le canton : ce sont les 7 projets phare présentés ci-dessous. Il s'agit d'une part des activités par lesquelles le canton veut être exemplaire dans son propre fonctionnement et d'autre part des activités qui touchent des domaines clé dans le canton. La réalisation de ces projets phare ne devrait pas préterir la mise en œuvre des autres actions, qui sont également considérées comme nécessaires et efficaces.

Exemplarité dans le fonctionnement de l'Etat : le canton veut mettre en œuvre un « Plan de mobilité pour l'Etat », qui permettra d'augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce dans les trajets pendulaires et professionnels de ses employé-e-s. Il souhaite également renforcer la « Gestion environnementale » au sein de son administration, par exemple en utilisant du papier 100 % recyclé, en améliorant sa gestion des déchets ou en éteignant ses ordinateurs à distance le soir et le week-end.

Autres projets phare : au moyen d' « Evaluations d'impact sur la santé », le canton mettra en évidence les incidences sur la santé physique, mentale et sociale de la population que peuvent avoir de grands projets de l'Etat. Grâce à une « Gestion globale des eaux », les ressources en eau seront mieux protégées et leur utilisation sera plus parcimonieuse. Une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » permettra de promouvoir une matière renouvelable par excellence. Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futur-e-s citoyen-ne-s en intégrant le développement durable dans la « Scolarité obligatoire ». Et finalement, l'Etat veut lancer une nouvelle dynamique et soutenir financièrement la « Certification durable des entreprises » qui y sont intéressées.

0.2 Démarche

Dans un processus participatif, des collaboratrices et collaborateurs de l'administration ont été invité-e-s à analyser les activités de l'Etat dans des secteurs clé prioritaires et à proposer des améliorations en vue de renforcer la durabilité du canton. La participation des collaborateurs et collaboratrices aux réflexions a été essentielle afin de définir les actions de manière pragmatique et d'assurer leur adhésion aux actions proposées. Un Comité de pilotage interne à l'administration a assuré l'orientation stratégique des travaux et une Commission consultative, constituée de représentant-e-s des trois dimensions du développement durable, du Grand Conseil, des communes et des milieux professionnels, a complété ce projet avec le

regard critique de la société civile début 2011. Le Comité de pilotage interne à l'administration et la Commission consultative ont une fonction permanente : ils assureront le suivi des travaux et pourront faire des propositions en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire.

La démarche suivante a été fixée au départ du processus :

- > **Cibler sur les domaines de compétence du canton** : actions internes à l'administration et actions portant sur l'ensemble du canton,
- > **Eviter les doublons** et différencier entre ce qui se fait déjà (état des lieux) et ce que l'Etat souhaite faire en plus ou de manière renforcée (actions),
- > **Travailler de manière multisectorielle**,
- > **Recenser** dans les secteurs clé **les actions ayant trait au développement durable et n'ayant pas encore été réalisées**, puis les prioriser, dans le but d'en avoir une vingtaine,
- > **Développer des outils** pour intégrer le développement durable dans les activités courantes de l'Etat.

Le Conseil d'Etat souhaite procéder par étapes. C'est pourquoi il a commencé par élaborer une stratégie dans son domaine de compétence. Lorsque celle-ci sera validée, il mettra sur pied une structure de travail en collaboration avec les communes et tout particulièrement avec l'Association des Communes Fribourgeoises, afin de développer des actions qui soutiennent les communes dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

0.3 Résultats

Les résultats se présentent sous la forme suivante :

- > **un état des lieux**, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable, ainsi que les domaines où la durabilité devrait être renforcée,
- > **six objectifs** que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme,
- > **vingt et une actions** à mettre en place dans les meilleurs délais et qui sont un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité,
- > **un processus d'évaluation** de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois,
- > **un monitoring** qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

Etat des lieux, objectifs et actions

L'état des lieux offre un choix illustratif d'activités qui participent aujourd'hui déjà à la durabilité de l'Etat de Fribourg. C'est le cas tout particulièrement dans les domaines fortement ancrés dans l'une des trois dimensions du développement durable « l'environnement », « l'économie » et « la société » qui ont déjà intégré une deuxième dimension de la durabilité. Il est clair qu'il reste au canton de Fribourg un bout de chemin à parcourir vers la durabilité. L'état des lieux montre ainsi également des pistes d'amélioration, qui ont nourri les réflexions sur les actions proposées dans cette stratégie.

Les objectifs sont ce que la stratégie « Développement durable » veut atteindre à moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de 15 ans. D'un niveau d'abstraction assez élevé, ils sont l'horizon vers lequel se déplacer au moyen des activités durables actuelles, du renforcement de la durabilité des projets courants de l'Etat ainsi que des nouvelles actions de la stratégie.

Les actions sont quant à elles le cœur de la stratégie. Leur mise en œuvre débutera dès que possible, par tranches mais au plus tard dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement pour la stratégie. Elles amènent une

dynamique de l'amélioration, intrinsèque au développement durable. Résultat d'une priorisation durant les travaux des projets partiels, elles constituent des activités nouvelles ou des activités renforçant la durabilité de projets existants. Une attention toute particulière a été portée à des projets-modèles, afin de pouvoir permettre par la suite aux entreprises, aux communes et aux citoyen-ne-s intéressé-e-s de reprendre certaines solutions de gestion durable. Tout doublon par rapport aux activités existantes ayant été écarté, il s'avère que certains secteurs clé n'ont que peu d'actions. Cela est souvent dû au fait que ces domaines viennent de lancer ou planifient pour très prochainement des travaux ayant trait à la durabilité.

Etablissements de l'Etat dotés de la personnalité morale : le Conseil d'Etat demande aux établissements de l'Etat dotés de la personnalité morale de participer aux actions renforçant la durabilité du canton, tout particulièrement à celles touchant à la gestion interne de l'Etat dans le domaine des achats publics, des fournitures de bureau, de la gestion informatique, de la gestion des déchets ou de la mobilité de la même manière que les unités administratives subordonnées.

Entreprises proches de l'Etat : les entreprises où l'Etat a une participation majoritaire n'ont pas participé aux travaux de la stratégie cantonale. Il est prévu de contacter ces partenaires dans une phase ultérieure, lorsque l'Etat aura commencé la mise en œuvre de sa stratégie.

Les actions et outils proposés touchent aux secteurs clé de l'activité étatique et complètent de manière ciblée les activités déjà durables du canton. Ils sont organisés de la manière suivante :

	Secteur clé de l'Etat	Actions	
21 actions	Urbanisation et mobilité	1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	
	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	2.1 Achats publics durables 2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat 2.3 <i>Amélioration de la gestion et sensibilisation:</i> Volet 1 Fournitures papier et matériel de bureau Volet 2 Déchets et nettoyages Volet 3 Energie et informatique 2.4 Participation de la population à la protection climat	
	Cohésion sociale, santé, famille et travail	3.1 Evaluation d'impact sur la santé 3.2 Migration et communes sympas 3.3 Formation continue de l'Etat et DD	
	Gestion des ressources naturelles	4.1 Revitalisation des cours d'eau 4.2 Gestion globale des eaux 4.3 Réseaux écologiques 4.4 Entretien des bordures de route 4.5 Bois dans les constructions publiques	
	Formation et recherche	5.1 Promotion DD dans la scolarité obligatoire 5.2 Parrainage intergénérationnel 5.3 Stage développement durable 5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme 5.5 Formation entreprise sociale 5.6 Plateforme éducation, formation et recherche	
	Développement économique	6.1 Guide PME et développement durable 6.2 <i>Certification développement durable:</i> Volet 1 Chèques certification DD entreprises Volet 2 Labels DD et tourisme Volet 3 Promotion de l'agriculture bio	
	2 outils	Outils de mesure	7.1 Evaluation de la durabilité 7.2 Monitoring développement durable

Outils de mesure

En parallèle à l'élaboration d'actions prioritaires, il est essentiel d'ancrer le développement durable dans les activités courantes de l'Etat. A cet effet, un **processus d'évaluation de la durabilité** des projets de lois et décrets ainsi qu'un **système de monitoring en développement durable** ont été définis. L'outil d'évaluation de la durabilité « Boussole 21 » du canton de Vaud sera mis à disposition des chefs de projets, afin de montrer en toute transparence les conséquences des projets de lois et décrets sur les trois dimensions du développement durable et, dans la mesure du possible, de les améliorer. Le processus proposé a été validé par la Conférence des Secrétaires généraux du 01.09.2010. D'autre part, dans le but de mesurer son évolution vers la durabilité, l'Etat de Fribourg participe depuis le 05.05.2010 au « Cercle Indicateurs ». Il s'agit d'un monitoring sur la durabilité des cantons, qui s'effectue tous les deux ans et dont le prochain relevé a lieu en 2011. Actuellement, un groupe de travail révisé plusieurs indicateurs.

Compatibilité avec la stratégie du Conseil fédéral et collaborations

La stratégie « Développement durable » de l'Etat de Fribourg peut être considérée comme compatible avec la « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 » du Conseil fédéral suisse. En effet, les 21 actions cantonales participent à une amélioration d'une grande majorité des défis clés et des thématiques transversales définis par le Conseil fédéral.¹

La responsable développement durable a une collaboration très fructueuse autant avec la Confédération qu'avec d'autres cantons. Cela permet d'échanger les expériences, de profiter des nombreuses informations et outils déjà disponibles et de partager des projets communs, telle la plateforme d'échange romande « Coord21 »² ou le « Cercle Indicateurs ».

Financement, coûts et bénéfices

Une estimation des coûts globaux et du temps nécessaire à la réalisation des actions a été faite, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant.³ Les coûts globaux nouveaux se montent à 7 713 160 francs sur une période de 5 ans. Ils comprennent les mandats externes et le personnel nouveau, mais pas les EPT ni les montants déjà prévus au budget. Ainsi, il a été estimé que 4,42 nouveaux EPT seraient nécessaires sur une moyenne de 5 ans. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l'horizon sur l'axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Il est important de garder à l'esprit que les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront également, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou, du moins, un retour sur investissement.⁴

Le Conseil d'Etat préconise un financement des actions et outils du développement durable par un crédit d'engagement, qui sera soumis au Grand Conseil en automne 2011. Cette solution permet d'assurer un financement global de la stratégie. Les Directions mettront dans

¹ Voir chapitre 6.5.

² <http://www.coord21.ch>

³ Voir graphiques au chapitre 0.5 et chapitre 6.2 Conséquences financières et sur les ressources en personnel.

⁴ Voir chapitre 6.3 Bénéfices à long terme des actions.

leur budget les montants nécessaires à la réalisation des actions qui sont de leur compétence selon leurs disponibilités budgétaires.

Conséquences financières pour les communes

Une évaluation générale des conséquences financières de la stratégie « Développement durable » pour les communes a montré que les actions 3.2 « Migration et communes sympas » et 4.1 « Revitalisation des cours d'eau » impliquent des coûts pour les communes. Celles-ci peuvent cependant décider librement de leur participation. L'action 5.1 « Promotion du développement durable dans la scolarité obligatoire » sera financée par un mandat global à la HEP, ce qui n'induit pas de coûts pour les communes.

Communication, participation et suivi

Diverses activités de communication sont prévues suite à la validation de cette stratégie par le Conseil d'Etat. Une conférence de presse permettra de diffuser les grandes lignes de la stratégie auprès de la population. Un site internet de l'Etat dédié au développement durable est déjà en fonction.⁵ Il sera complété au fur et à mesure de la mise en œuvre. Selon les opportunités et ses disponibilités, la responsable participera à des conférences ou à des assemblées d'associations, afin de présenter la stratégie et son état d'avancement. L'Etat souhaite que la communication sur ses actions incite les entreprises, les communes et la population à renforcer la durabilité de leurs activités.

L'Etat souhaite également inciter la population à agir. Avec l'action « Participation de la population à la protection du climat », il veut faire la promotion d'un outil qui incite à calculer puis à réduire ses émissions de CO₂.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre, il est prévu de rédiger un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement de la stratégie « Développement durable ». Ce document sera publié dans le rapport d'activité annuel de la DAEC et sur le site internet développement durable de l'Etat. La validité de la stratégie devrait être de sept ans, afin de permettre une mise en œuvre échelonnée sur deux ans et environ cinq ans de réalisation avant de tirer un bilan global et d'élaborer la prochaine stratégie. Il sera cependant possible d'effectuer adaptations partielles en cours de route.

⁵ Site Développement durable de l'Etat de Fribourg : <http://www.fr.ch/daec-dd/>

0.4 Décision du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat :

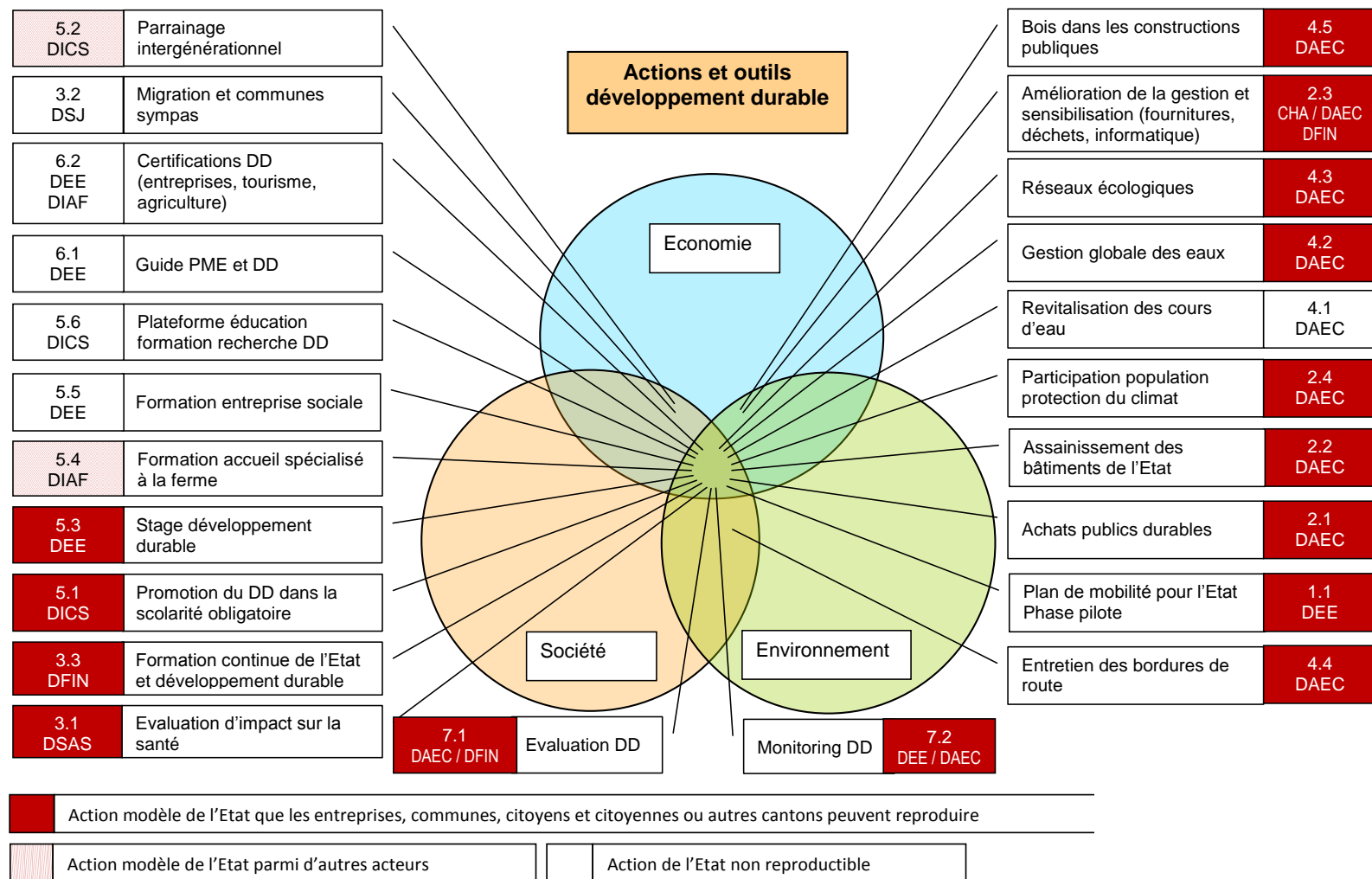
- > valide l'**état des lieux**,
- > valide les **objectifs** à atteindre à moyen terme,
- > valide les **actions** proposées,
- > valide le **processus d'évaluation de la durabilité** des projets de lois et de décrets pour une phase-pilote d'une année, qui sera suivie d'un bilan et d'adaptations si nécessaire,
- > prend connaissance du **système de monitoring** choisi.

Afin d'assurer la réalisation de ces activités, le Conseil d'Etat s'engage à :

- > assigner les **montants financiers** et dédier les **ressources humaines** nécessaires aux actions dans le cadre de ses disponibilités budgétaires et de ses planifications annuelles,
- > désigner **un-e représentant-e de la DEE, de la DSAS et de la DAEC** dans l'équipe d'audit fixe pour évaluer la durabilité des nouveaux projets de lois et décrets selon la variante de soutien,
- > débiter la réalisation des actions **dès que possible**, mais au plus tard **dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement**.

0.5 Synthèse des actions, de leurs coûts et de leur efficacité

Actions en vue de renforcer la durabilité du canton



Conséquences financières et sur les ressources en personnel durant la 1^{ère} année

No	Titre action	Service	Durée	Coûts financiers 1ère année personnel non compris	Personnel nécessaire 1ère année		Soutien externe, supplémentaire	Coûts financiers et en personnel nouveau, 1ère année, en CHF ¹		
					Personnel en place	Personnel nouveau		Coûts totaux (y.c. montants prévus au budget et personnel nouveau)	Montants déjà prévus au budget	Coûts totaux nouveaux (y.c. personnel nouveau)
PP1	Urbanisation et mobilité									
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat, phase pilote	STE	2 ans	80'000		(0.25 EPT 2 ^{ème} année)		80'000		80'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie									
2.1	Achats publics durables	SG-DAEC	2 ans puis perm.	5'000	0.28 EPT			5'000		5'000
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat ²	SBat	Permanente	300'000 suite indéterminée	indéterminé		indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration gestion - sensibilis.									
Volet 1	- Fournitures, matériel de bureau	SAMI	Permanente		0.02 EPT					
Volet 2	- Déchets et nettoyages	SBat	3 ans puis perm.	3'334	0.02 EPT			3'334		3'334
Volet 3	- Informatique	SITel	Permanente	30'000	0.08 EPT			30'000	15'000	15'000
2.4	Particip. population protec. climat	SEn	5 ans	51'000	0.20 EPT			51'000		51'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail									
3.1	Evaluation d'impact sur la santé	SSP	3 ans puis perm.	30'000		0.4 EPT		87'600		87'600
3.2	Migration et communes sympas	SG-DSJ	5 ans	160'000			Confédération ⁸	160'000		160'000
3.3	Formation continue de l'Etat	SPO-F	Permanente		indéterminé					
PP4	Gestion des ressources naturelles									
4.1	Revitalisation des cours d'eau ³	SPC	4 ans puis perm.	37'500		1 EPT	Conféd. OFEV	181'500	Selon planification	181'500
4.2	Gestion globale des eaux ⁴	SEn	4 ans puis 6 ans	1'000'000		2 EPT		1'288'000	500'000.- + 0.7 EPT (=600'800.-)	687'200
4.3	Réseaux écologiques	BPNP	1 an	50'000	0.06 EPT			50'000		50'000
4.4	Entretien bordures de route	SPC	3 ans	30'000	indéterminé			30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques	SBat	Permanente							
PP5	Formation et recherche									
5.1	Promotion DD scolarité obligatoire	HEP	3 ans puis perm.	10'000		1.08 EPT		165'474		165'474
5.2	Parrainage intergénérationnel	SOPFA	Permanente	70'000	indéterminé		org. LIFT	70'000		70'000
5.3	Stage développement durable	SFP ⁵	3 ans puis perm.	50'000			Loterie romande ⁹	50'000		50'000
5.4	Formation accueil spéc. à la ferme	IAG	3 ans puis 7 ans	2'500	indéterminé		Aide CH Montagnards	2'500		2'500
5.5	Formation entreprise sociale	HEG-FR	1 an puis perm.	12'300		0.2 EPT		40'985		40'985
5.6	Plateforme éduc. form., recherche	DICS	Permanente			0.25 EPT		36'000		36'000
PP6	Développement économique									
6.1	Guide PME et DD	Prom-FR	6 mois	40'000	0.08 EPT		org. CCF/UP ⁶	40'000		40'000
6.2	Certification DD:									
Volet 1	- Chèques certification DD	Prom-FR	3 ans	66'667	0.04 EPT		Cleantech FR + HEG ⁷	66'667		66'667
Volet 2	- Labels DD et tourisme	UFT	3 ans	15'000	0.02 EPT			15'000		15'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	IAG	3 ans	7'334	0.03 EPT			7'334		7'334
	Evaluation et monitoring									
	Evaluation DD, formation	SPO	1 an puis perm.	4'500	0.07 EPT			4'500		4'500
	Monitoring DD	SSat	Permanente	3'780	0.04 EPT			3'780	3'780	
Total	Strat. dév. durable			2'058'915	0.94 EPT	4.93 EPT		2'768'674	619'580	2'149'094

1) Valeurs utilisées : 144'000 CHF annuel (y compris 13ème), charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (300'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Coûts de communication, de planification et de conduite de projets pilotes. Les coûts d'infrastructure sont payés par les comptes de fonctionnement de l'Etat et l'OFEV 4) Hypothèse: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 5) Mandat du SFP au Trägerverein Bildung Nachhaltige Entwicklung (BNE) 6) Frais de personnel pris en charge par les organisations 7) Soutien ponctuel absorbé par les ressources en place 8) Commission fédérale pour les questions de migration 9) Soutien de 25'000.- CHF par la Loterie romande; Soutien financier d'autres fondations, entreprises et associations en cours de clarification.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel nouveau sur 5 ans

No	Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹							
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	Coûts totaux (y.c. personnel nouveau nécessaire)	Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD	Montants nécessaires
PP1	Urbanisation et mobilité								
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000		176'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie								
2.1	Achats publics durables	5'000					5'000		5'000
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration de la gestion et sensibilisation:								
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau								
Volet 2	- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002		10'002
Volet 3	- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000	45'000
2.4	Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000		115'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail								
3.1	Evaluation d'impact sur la santé ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000		438'000
3.2	Migration et communes sympas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000		880'000
3.3	Formation continue de l'Etat et DD								
PP4	Gestion des ressources naturelles								
4.1	Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000		795'000
4.2	Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000	1'288'000	4'551'200	1'802'400	2'748'800
4.3	Réseaux écologiques	50'000					50'000		50'000
4.4	Entretien des bordures de route	30'000					30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques								
PP5	Formation et recherche								
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire ³	165'474	160'474	160'474	160'474	160'474	807'370		807'370
5.2	Parrainage intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000		270'000
5.3	Stage développement durable ³	50'000	110'000	110'000	110'000	110'000	490'000		490'000
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme ⁶	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500		12'500
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985		40'985
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000	180'000		180'000
PP6	Développement économique								
6.1	Guide PME et développement durable	40'000					40'000		40'000
6.2	Certification développement durable:								
Volet 1	- Chèques certification DD	66'667	66'667	66'667			200'001		200'001
Volet 2	- Labels DD et tourisme	15'000	15'000	15'000			45'000		45'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	7'334	7'334	7'334			22'002		22'002
	Evaluation et monitoring								
	Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500		12'500
	Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120	
	Total des coûts financiers et en personnel	2'149'094	2'336'189	2'202'689	2'080'354	792'354	9'560'680	1'847'520	7'713'160

Chiffres en italique : montants nécessaires si l'action est pérennisée 1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (100'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action 4) Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action 5) Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 6) Un bilan est prévu après 3 ans, le but étant de prolonger l'action durant 7 ans supplémentaires 7) Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1ère année, puis pérennisation de l'action dans la finissant par les taxes d'inscription.

Les EPT nouveaux compris dans les coûts totaux ci-dessus se montent à 4,42 EPT sur une moyenne de 5 ans.

Conséquences sur les ressources en personnel sur 5 ans et résumé

No	Titre action	Ressources en personnel en équivalents plein temps (EPT) par année										Moyenne EPT/an sur 5 ans		Moyenne CHF ¹ /an sur 5 ans	
		1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		Personnel	Personnel	Personnel	Personnel
		En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau
PP1	Urbanisation et mobilité														
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote				0.25								0.05		7'200
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie														
2.1	Achats publics durables	0.28		0.16		0.04		0.04		0.04		0.11		15'840	
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		
2.3	Amélioration de la gestion environ. et sensibilisation:														
	Volet 1 - Fournitures papier et matériel de bureau	0.02										0 ²			
	Volet 2 - Déchets et nettoyages	0.02										0 ²			
	Volet 3 - Informatique	0.08		0.08		0						0.05		7'200	
2.4	Participation population protection climat	0.20										0.04		5'760	
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail														
3.1	Evaluation d'impact sur la santé		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		57'600
3.2	Migration et communes sympas														
3.3	Formation continue de l'Etat et DD		indét.										indét.		
PP4	Gestion des ressources naturelles														
4.1	Revitalisation des cours d'eau		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		144'000
4.2	Gestion globale des eaux		2.00		2.00		2.00		2.00				1.60		230'400
4.3	Réseaux écologiques	0.06										0.01		1'440	
4.4	Entretien bordures de routes		indét.										indét.		
4.5	Bois dans les constructions publiques														
PP5	Formation et recherche														
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		155'520
5.2	Parrainage intergénérationnel														
5.3	Stage développement durable														
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme														
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire		0.20										0.04		5'760
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		36'000
PP6	Développement économique														
6.1	Guide PME et développement durable	0.08										0.01		1'440	
6.2	Certification développement durable:														
	Volet 1 - Chèques certification DD	0.04		0.04		0						0.02		2'880	
	Volet 2 - Labels DD et tourisme	0.02		0.02		0						0.01		1'440	
	Volet 3 - Promotion de l'agriculture bio	0.03		0.03		0						0.02		2'880	
	Evaluation et monitoring														
	Evaluation durabilité, uniquement formation	0.07		0.06		0		0.06		0.06		0.06		8'640	
	Monitoring DD	0.04		0.04		0		0.04		0.04		0.04		5'760	
Total		0.94	4.93	0.43	4.98	0.31	4.73	0.14	4.73	0.14	2.73	0.37	4.42	53'280	636'480

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Compte pour 0 en dessous de 2 décimales. *Chiffres en italique* : EPT nécessaires si l'action est pérennisée après le bilan. Le terme "indét." signifie que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'action ne pourront être déterminées qu'après une première étape (phase-pilote, inventaire).

EN RESUME SUR 5 ANS	
Coûts totaux nouveaux (financiers et personnel, moins montants déjà prévus au budget)	7'713'160
Dont coûts pour le personnel nouveau	3'182'400

Coûts financiers sur 5 ans et efficacité environnementale, économique et sociale

Coûts financiers sur 5 ans en CHF ¹	Titre action	Environnement				Economie				Société			
		Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet	Défavorable	Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet ²	Défavorable	Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet	Défavorable
2'748'800	4.2 Gestion globale des eaux												
880'000	3.2 Migration et communes sympas												
807'370	5.1 Promotion DD scolarité obligatoire												
795'000	4.1 Revitalisation des cours d'eau												
490'000	5.3 Stage développement durable												
438'000	3.1 Evaluation d'impact sur la santé												
270'000	5.2 Parrainage intergénérationnel												
300'000	2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat												
200'001	6.2.1 Chèques certification DD												
180'000	5.6 Plateforme éducation, formation et recherche												
176'000	1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote												
115'000	2.4 Participation population protection climat												
50'000	4.4 Réseaux écologiques												
45'000	2.3.3 Informatique												
45'000	6.2.2 Labels DD et tourisme												
40'985	5.5 Formation entreprise sociale												
40'000	6.1 Guide PME et développement durable												
30'000	4.5 Entretien bordures de route												
22'002	6.2.3 Promotion de l'agriculture bio												
12'500	7.1 Evaluation de la durabilité, formation												
12'500	5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme												
10'002	2.3.2 Déchets et nettoyage												
5'000	2.1 Achats publics durables												
0	2.3.1 Fournitures papier et matériel de bureau												
0	3.3 Formation continue de l'Etat et DD												
0	4.6 Bois dans les constructions publiques												
0	7.2 Monitoring DD												

¹) Les coûts financiers ne prennent pas en compte les coûts en personnel déjà en place et les montants déjà compris au budget ²) L'évaluation des effets économiques tient compte tant du court terme (investissement de départ parfois élevé) que du long terme (retours sur investissement, évitement de dégâts). Le terme de "Neutre, sans effet" signifie dans ce cas un bilan tendanciellement équilibré à long terme.

Coûts financiers sur 5 ans et degré de nouveauté des actions

		Actions nouvelles renforçant la durabilité de l'Etat	Actions renforçant la durabilité de projets existants
Coûts financiers en CHF, sur 5 ans, sans les montants prévus au budget et les ressources en personnel déjà en place.	Plus de 750'000 CHF	3.2	4.2 4.1 5.1
	350'001 à 750'000 CHF	3.1 5.3	
	200'001 à 350'000 CHF	6.2.1 5.2	2.2
	100'001 à 200'000 CHF	5.6 1.1 2.4	
	35'001 à 100'000 CHF	6.2.2 4.3 6.1 5.5	2.3.3
	0 à 35'000 CHF	4.4 7.1 2.1 7.2 3.3	2.3.2 2.3.1 6.2.3 5.4 4.5

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote
2.1 Achats publics durables
2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat
2.3 Amélioration de la gestion et sensibilisation
2.3.1 Fournitures
2.3.2 Déchets et nettoyage
2.3.3 Informatique
2.4 Participation population protection climat
3.1 Evaluation d'impact sur la santé
3.2 Migration et communes sympas
3.3 Formation continue de l'Etat
4.1 Revitalisation des cours d'eau
4.2 Gestion globale des eaux
4.3 Réseaux écologiques
4.4 Entretien bordures de routes
4.5 Bois dans les constructions publiques
5.1 DD dans la scolarité obligatoire
5.2 Parrainage intergénérationnel
5.3 Stage développement durable
5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme
5.5 Formation entreprise sociale
5.6 Plateforme éducation formation recherche
6.1 Guide PME et DD
6.2 Certification développement durable
6.2.1 Certification DD : Entreprises
6.2.2 Certification DD : Tourisme
6.2.3 Certification DD : Agriculture
7.1 Evaluation en DD, formation
7.2 Monitoring DD
↑ = Coûts partiellement indéterminés

1 Introduction générale

1.1 Mandat et bases juridiques

1.1.1 Mandat

Dans le but de concrétiser au niveau cantonal les objectifs fixés durant le Sommet de la Terre à Rio en 1992 et dans la « Stratégie développement durable » du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat a institué le 13 février 2001 un comité de pilotage « Développement durable dans le canton de Fribourg » (DEDUFRI). Il lui a donné pour mission de lui remettre un rapport concernant les options fondamentales en matière de développement durable. Sur la base de ce rapport, remis au printemps 2002, le Conseil d'Etat a chargé le comité de poursuivre ses travaux en vue de constituer une Commission cantonale du développement durable. Le comité de pilotage DEDUFRI a concrétisé les objectifs et tâches de cette commission puis les a transmis au Conseil d'Etat en mars 2003. En été 2006, la DAEC a mandaté le groupe espAce 21, afin d'établir des propositions concrètes permettant au canton de Fribourg d'améliorer sa durabilité et de valoriser ses acquis. Le rapport « Pistes vers un développement durable, canton de Fribourg » a été remis au Conseil d'Etat en décembre 2006.

Le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat a décidé dans un arrêté d'attribuer le développement durable à la DAEC et de la doter d'un équivalent plein temps pour cette tâche. Cette attribution du développement durable à la DAEC a été formalisée dans l'article 8 let. a^{bis} de l'ordonnance du 3 juin 2008 modifiant l'ordonnance fixant les attributions des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat. Le comité de pilotage « Développement durable dans le canton de Fribourg », institué en 2001, a été dissout à cette occasion. La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009. Son mandat général est de promouvoir les principes de développement durable, c'est-à-dire la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale, dans les politiques sectorielles menées par les services et, dans un premier temps, d'élaborer une stratégie et un plan d'action cantonal « Développement durable ».

1.1.2 Bases juridiques

La Constitution fédérale

Le développement durable a été intégré dans la Constitution en 1999 (art. 2, 54 et 73). Le Conseil fédéral, qui a concrétisé ces objectifs entre autres dans sa « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 », demande aux cantons et aux communes d'agir en conformité avec les principes du développement durable et de compléter la stratégie fédérale de façon adéquate.

La Constitution cantonale

Le développement durable est nommé explicitement dans la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 : « Les buts de l'Etat sont (...) le développement durable » (art. 3 al.1, let.h). D'autre part, le développement durable correspond au contenu de plusieurs autres dispositions de la Constitution, comme le principe de solidarité de l'activité étatique (art. 52), la prévention de la précarité et l'aide sociale (art. 55), la promotion d'une économie diverse et innovatrice (art. 57), la sauvegarde de l'environnement ainsi que la protection de la nature, y compris par le fait de l'agriculture et de la sylviculture (art. 71 à 74) et le bien-être de la population (art. 130). Le développement durable fait partie de l'inventaire des projets législatifs pour la mise en œuvre de la Constitution sous la catégorie « Adaptations

impératives », les Directions compétentes étant la DAEC, la DIAF, la DEE et la DSAS. Le délai d'entrée en vigueur prévu était le 1.1.2009.

Le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2007–2011

Dans le défi no 4 « Préserver notre cadre de vie », le canton s'est engagé à créer une structure organisationnelle ainsi qu'à élaborer au besoin des bases légales spécifiques pour assurer l'intégration du développement durable dans l'administration et apporter un soutien aux acteurs cantonaux, régionaux et communaux. Cet objectif est à atteindre au moyen d'une approche transversale, qui intègre entre autres le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la maîtrise du développement territorial et de la mobilité, la promotion des énergies renouvelables, l'exemplarité des collectivités publiques et la gestion des enjeux sociaux. Plusieurs autres défis ont des objectifs qui recoupent ceux du développement durable, comme par exemple le défi no 1 sur la relève professionnelle.

Lois ayant déjà intégré le principe de développement durable

Plusieurs dispositions de la législation fribourgeoise ont déjà intégré explicitement la notion de développement durable. Il s'agit notamment de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), sur l'agriculture (LAgri), sur l'énergie (LEne), sur le tourisme (LT), sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sur la promotion économique (LPEc) et sur le Grand Conseil (LGC), ainsi que du règlement sur les marchés publics, du décret fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire et de la Convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel. De nombreuses autres dispositions légales œuvrent dans le sens du développement durable, sans pour autant le nommer explicitement.

Activités parlementaires

Différentes interpellations parlementaires de ces dernières années demandent de renforcer le développement durable dans les activités de l'Etat de Fribourg. L'élaboration de la stratégie « Développement durable » du canton de Fribourg tient compte de ces interpellations et le document final sera considéré dans plusieurs cas comme étant le rapport sur postulat.⁶

1.2 Définition, objectif et démarche

Définition

Un des textes fondateurs du développement durable, le rapport Brundtland de 1987, définit le développement durable comme étant une approche qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.⁷ Ce modèle exige une interaction entre les trois dimensions « environnement », « économie » et « société ». Dépendant les unes des autres et mises en synergie, ces trois dimensions contribuent à atteindre la responsabilité écologique, l'efficacité économique et la solidarité sociale. Aucun de ces trois objectifs ne peut être atteint si les deux autres sont négligés.

⁶ Pour plus de détail sur les interpellations, voir les chapitres 6.4 et 7.1.

⁷ Rapport Brundtland, publié par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Objectif

Le concept « Développement durable du canton de Fribourg : stratégie et plan d'action », appelé aussi en plus court la stratégie « Développement durable », a pour objectif de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et, la solidarité sociale sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et le suivi des politiques publiques.

Il s'agit principalement :

- > D'intégrer le développement durable dans les secteurs clés de l'Etat
- > De passer du concept à la mise en pratique.

Le défi est d'agir en synergie avec les trois dimensions du développement durable, en améliorant au moins deux de ces dimensions, tout en intégrant le long terme et les effets globaux.

Démarche

La stratégie « Développement durable » est composée d'un état des lieux, qui offre un choix illustratif d'activités qui participent aujourd'hui déjà à la durabilité de l'Etat de Fribourg, d'objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme, d'actions exemplaires à mettre en place dans les meilleurs délais, d'un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois ainsi que d'un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

La démarche choisie par le Conseil d'Etat est un processus participatif et intégrateur qui est ancré dans l'administration cantonale.⁸ Des collaborateurs et collaboratrices de nombreux secteurs clé de l'administration ont été invité-e-s à analyser les activités de l'Etat et à proposer des améliorations en vue de renforcer la durabilité du canton. Toutes les Directions ainsi que la Chancellerie ont été intégrées aux divers groupes de travail organisés par thématiques.⁹ La participation des collaborateurs aux réflexions et leur adhésion aux actions proposées sont essentielles en vue de la future mise en œuvre des actions.

Un Comité de pilotage, lui aussi interne à l'administration, a assuré l'orientation stratégique des travaux. La DAEC (présidence), la DEE (vice-présidence), la DFIN, la DIAF et la DSAS ont accompagné les groupes dans un rythme bimestriel. La DICS n'a pas participé au Comité de pilotage, les orientations stratégiques en développement durable dans l'enseignement primaire et secondaire ayant déjà été fixées au niveau inter-cantonal. L'information et la participation de la DSJ, d'experts supplémentaires de l'Université, des Hautes Ecoles ainsi que d'experts externes ont été assurées selon les besoins spécifiques.

Finalement, une Commission consultative cantonale Développement durable a été créée, afin de soumettre les réflexions de l'administration au regard critique de la société civile. La Commission est constituée d'organisations représentant l'une ou l'autre dimension du développement durable (environnement, économie et société), de la politique, des communes et des milieux professionnels et a siégé pour la première fois début 2011.

Le Comité de pilotage interne à l'administration et la Commission consultative ont une fonction permanente : ils assureront le suivi des travaux et pourront faire des propositions en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire.

⁸ Voir l'arrêté du Conseil d'Etat « Comité de pilotage « Développement durable du canton de Fribourg : stratégie et plan d'action ». Institution, attributions et nomination » daté du 29 septembre 2009.

⁹ La composition des groupes de travail se trouve de manière détaillée dans le chapitre 7.4.

Après la consultation auprès de la Commission cantonale Développement durable et des partis politiques, la stratégie « Développement durable » a été soumise au Conseil d'Etat pour validation, en tenant compte des besoins financiers et en personnel nécessaires à la réalisation de ces actions. Lorsque le Grand Conseil aura pris position sur la demande de crédit d'engagement, la réalisation des actions débutera par tranches mais au plus tard dans un délai de deux ans. La mise en œuvre sera faite par les Directions concernées, avec l'appui de la responsable développement durable sur demande des Services et en fonction de ses disponibilités.

Le Conseil d'Etat souhaite procéder par étapes. C'est pourquoi il a commencé par élaborer une stratégie dans son domaine de compétence. Les secteurs clés suivants ont été analysés sous l'angle du développement durable : urbanisation, mobilité, bâtiments, bureau, achats/marchés publics, énergie, cohésion sociale, santé, famille, travail, gestion des ressources naturelles, formation et recherche, développement économique. La priorité a été donnée au développement d'actions qui se situent dans le domaine de compétence du canton. Ce sont d'une part des actions internes à l'administration et qui renforcent l'exemplarité de l'Etat, comme par exemple l'orientation de la politique d'achats du canton vers la durabilité. D'autre part, il s'agit d'actions dont les destinataires sont externes à l'administration, par exemple la mise à disposition d'informations sur la durabilité destinées aux PME du canton. Lorsque la stratégie de l'Etat de Fribourg sera validée, le canton mettra sur pied une structure de travail en collaboration avec les communes et tout particulièrement avec l'Association des Communes Fribourgeoises, afin de développer des actions qui soutiennent les communes dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

2 Etat des lieux

2.1 Introduction

L'élaboration de cet état des lieux est la première étape de la stratégie et du plan d'action « Développement durable » du canton de Fribourg. Il permet d'une part de rendre visible combien l'Etat de Fribourg agit aujourd'hui déjà souvent de manière durable dans ses secteurs clé et d'autre part de mettre en évidence les domaines où la durabilité des activités de l'Etat devrait être renforcée. Il est à relever que la plupart des activités nommées ici comme étant durables s'insèrent dans un processus de développement vers la durabilité. Il ne s'agit pas d'un état atteint définitivement mais bien d'une amélioration continue et à long terme pour laquelle un effort constant et un soutien financier de l'Etat restent souvent nécessaires.

Cet état des lieux synthétique et de caractère illustratif a été effectué de janvier à novembre 2010. Il porte sur six domaines : il s'agit d' « urbanisation et mobilité », « bâtiments, bureau, achat/marchés publics et énergie », « cohésion sociale, santé, famille et travail », « gestion des ressources naturelles », « formation et recherche » et « développement économique ». Ces six domaines ont été choisis dans le but de couvrir les principales activités de l'Etat de Fribourg et ainsi d'avoir une vue d'ensemble de la durabilité dans le canton. Des groupes de travail pluridisciplinaires ont travaillé sur chacun de ces thèmes et ils ont déterminé les activités les plus exemplaires en matière de durabilité ainsi que les lacunes à combler.

L'état des lieux a d'une part porté sur le niveau législatif. En effet, la notion de développement durable a depuis plusieurs années pris place dans différentes lois et règlements cantonaux, comme dans la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), sur l'agriculture (LAGri), sur l'énergie (LEne), sur le tourisme (LT), sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sur la promotion économique (LPEc) et sur le Grand Conseil (LGC), ainsi que dans le règlement sur les marchés publics, le décret fixant les idées directrices et les objectifs en matière d'aménagement du territoire et dans la Convention relative à la gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Les différents groupes ont d'autre part mis en évidence le lien entre certaines activités de l'Etat et le développement durable du canton. Les domaines où la durabilité leur semblait particulièrement bien intégrée ont été relevés. Là où des lacunes ont été constatées, des actions ont été proposées. Ces actions, présentées au chapitre 4, sont ce que l'Etat souhaite mettre en place pour renforcer sa durabilité.

2.2 Synthèse

Urbanisation et mobilité

Dans le domaine de l'urbanisation, l'actualisation récente de la loi et du règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC et ReLATEC) a amené différentes améliorations en ce qui concerne la durabilité, dont une incitation aux économies d'énergie par l'augmentation de l'indice d'utilisation maximale du sol lors de constructions nouvelles ou d'assainissements de bâtiments ayant un standard d'isolation élevé (classification B et C du certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB). D'autre part, plusieurs aspects renforçant la durabilité sont prévus dans le cadre de la future révision du plan directeur cantonal, comme par exemple la définition de principes pour limiter l'étalement urbain.

Le plan directeur cantonal fixe par ailleurs les principes d'une politique de conservation de la qualité des sites inscrits à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse. La politique

cantonale en matière de protection des biens culturels, des sites construits anciens et des voies de communication historiques participe donc à un aménagement durable du territoire.

La gestion du territoire dans le domaine de l'agriculture est un défi. En effet, les meilleures terres agricoles diminuent régulièrement, les surfaces utilisées pour l'habitat, l'industrie ou les transports étant irrémédiablement perdues pour la production de denrées alimentaires. Le canton de Fribourg s'est engagé auprès de la Confédération à conserver un contingent de surfaces d'assolement. Un chapitre du plan directeur cantonal traite de la question et le principe est appliqué, notamment lors de la révision des plans d'aménagement locaux.

Pour la mobilité, différentes activités ont été réalisées. La loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques a été modifiée en octobre 2010, dans le sens où l'imposition des voitures de tourisme en fonction de la cylindrée du moteur est désormais modulée selon leur efficacité énergétique et environnementale (selon le système dit de l'étiquette Energie). Ainsi, les voitures de la catégorie d'efficacité A nouvellement immatriculées sont totalement exonérées de l'impôt pour une durée de trois ans. En compensation, l'impôt est majoré pour les véhicules des catégories D, E, F, G et sans catégorie.

L'Etat, pour sa part, s'est engagé à intégrer des critères écologiques lors de l'achat de ses véhicules. Il a également lancé un mandat d'étude pour la mise à jour de la planification cantonale du réseau cyclable, afin de définir un réseau cyclable cantonal performant, attractif, sûr et continu à travers les localités. Une solution mixte rail – route a été élaborée en vue d'accroître l'utilisation du rail dans l'acheminement du sel pour le service hivernal des routes du canton. Elle permettra, en ce qui concerne les routes nationales et pour l'année test 2011, de limiter le transport par camion de la gare CFF la plus proche à la halle de stockage concernée. Pour ce qui est des routes cantonales, l'approvisionnement se fait déjà entièrement par rail.

Le Plan cantonal des transports de 2006 tient déjà compte du développement durable : prioritaire, le RER fribourgeois est actuellement mis en place. D'autres mesures, comme une utilisation plus large de l'auto-partage au sein de l'administration ou le développement de plans de déplacements d'entreprise, sont actuellement à l'étude. Le besoin de renforcer la durabilité s'exprime dans la gestion des routes, des travaux qui y sont liés, ainsi que du développement des réseaux cyclables et piétonniers.

Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Suite à l'adoption de la nouvelle politique énergétique par le Conseil d'Etat en 2009, qui vise à atteindre une « société à 4000 Watts » à l'horizon 2030, des règles plus strictes ont été établies concernant la qualité thermique de l'enveloppe de tous les bâtiments à construire et à assainir et de toutes les installations techniques du bâtiment (systèmes de chauffage, ventilation, climatisation). Les mesures en faveur des énergies renouvelables et d'une utilisation rationnelle de l'énergie seront renforcées dans le canton. L'Etat applique le label Minergie pour ses nouvelles constructions et ses assainissements (8 bâtiments l'ont obtenu à ce jour) et a décidé d'être particulièrement exemplaire pour le bâtiment de la future HES Santé et Travail social sur le site de l'Arsenal à Fribourg en demandant le respect du label Minergie-P-Eco. Il fera l'acquisition d'ici 2015 de 25 % de courant vert, étudie la possibilité d'installer des panneaux solaires sur ses bâtiments et a choisi de focaliser sa politique économique sur la promotion des cleantech. Afin de renforcer la durabilité des bâtiments existants de l'Etat, il s'agit de faire un bilan énergétique, de réduire la consommation d'énergie et, pour les bâtiments historiques, d'élaborer une stratégie coordonnant l'énergie et la protection du patrimoine et intégrant le cycle de vie complet des matériaux.

L'Etat a aujourd'hui déjà une gestion qui tient partiellement compte du développement durable : des directives concernant l'utilisation de divers matériaux de bureau recyclés à l'Etat rendent l'utilisation de papier recyclé ainsi que l'impression recto et verso obligatoire, mais ne sont pas toujours mises en pratique. Environ 95 % du papier pour utilisation bureautique est soit recyclé, soit labellisé FSC. Des réflexions sont en cours pour généraliser l'utilisation de cartouches d'encre génériques. En lien avec l'introduction de la Nouvelle identité visuelle de l'Etat, ces mesures devraient être systématisées. Dans le domaine informatique, l'Etat a commencé, il y a quelques années déjà, à diminuer le nombre de serveurs physiques et à mutualiser les infrastructures. Cette démarche va se poursuivre et être complétée par des mesures ciblées d'optimisation énergétique dans les salles des machines. Lors de l'achat, il exige du matériel avec basse consommation d'énergie (label TCO). Une amélioration du bilan énergétique consisterait en la mise en place d'un système qui permette d'éteindre les PC et imprimantes, à distance, le soir ou durant les week-ends.

L'Etat de Fribourg intègre assez rarement le développement durable de manière explicite lors de la passation de marchés publics. Le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) et le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) se sont bien assurés de conditions de production correctes, demandant un certificat qui prouve que les vêtements achetés sont conformes à l'éthique (travail des enfants, salaires, temps et conditions de travail), mais il s'agit d'initiatives limitées à certaines unités administratives. Un renforcement de la durabilité des achats de l'Etat consisterait entre autres à élaborer une stratégie d'achats durables, à systématiser l'usage du « Guide des achats professionnels responsables » des cantons de Genève et Vaud, ainsi qu'à renforcer l'achat de produits portant des labels environnementaux ou sociaux.

Cohésion sociale, santé, famille et travail

Deux projets en cours d'élaboration, « Senior+ » et « Politiques en faveur des personnes en situation de handicap », visent à renforcer la cohésion sociale, encourageant le maintien de la personne dans son tissu social. De plus, un guichet social, destiné à informer la population au sujet de l'offre existante au sein du réseau social fribourgeois, s'ouvrira dans le courant de l'été 2011. Diverses mesures de lutte contre les discriminations liées au genre et en matière de violence conjugale ainsi que des mesures d'amélioration de la conciliation entre travail et vie familiale ont également été prises. L'Etat vise l'insertion et la réinsertion professionnelle : il a ainsi mis en place des « Semestres de motivation », qui combinent occupation et formation, et des « Programmes d'emploi qualifiant » pour demandeurs et demandeuses d'emploi. Un potentiel de renforcement de la durabilité a par exemple été relevé pour la création d'entreprises sociales dans le marché complémentaire au premier marché du travail, dont les activités se situent dans les services de proximité (aide aux personnes âgées, déblayage de la neige) ou dans certains secteurs d'activité économique faiblement ou non rentables, ainsi que par le versement d'allocations familiales liées aux enfants et non pas à la situation professionnelle des parents.

Au sein de l'Etat, des budgets sont à disposition pour favoriser l'intégration des apprentis, des personnes sans emploi et des invalides. L'Etat de Fribourg paye en outre une allocation d'employeur en plus de l'allocation enfant obligatoire. Le renforcement de la communication interne, l'amélioration des possibilités de travail à temps partiel et la promotion des femmes dans les postes de cadres permettraient de renforcer encore la cohésion sociale dans l'administration cantonale.

L'Etat soutient des programmes visant l'intégration des migrantes et des migrants, notamment dans le cadre du point fort « Langue et formation », ainsi que des programmes développés par

des communes ou des organes et institutions actives dans le domaine. Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur la collaboration avec les communes. En outre, l'Etat s'engage également dans la lutte contre les discriminations raciales. Un projet de loi cantonale sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme a été transmis au Grand Conseil en automne 2010.

Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention ainsi que le Concept cantonal de santé à l'école visent à garantir un bon état de santé à toute la population. Par ailleurs, en subventionnant les soins à domicile et les conseils en puériculture, l'Etat participe au maintien et au développement d'une bonne santé. Dans le but de maintenir la fonction préventive de ces services, il est important d'adapter les ressources à l'évolution du contexte socio-sanitaire de la population. Notamment les conseils en puériculture sont un terrain de prévention très important avec un accès aux familles avec enfants en bas âge et particulièrement aux familles migrantes. Afin d'agir en amont lors du lancement de projets, des évaluations d'impact sur la santé devraient être réalisées, car elles permettent de réduire les facteurs de risques et participent donc à la promotion de la santé.

Au niveau global de la durabilité, l'Etat finance des projets de coopération dans les pays en voie de développement et fournit une aide financière lors de catastrophes naturelles. Il est souhaité qu'il veille davantage au commerce équitable.

Gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles comprennent la forêt, l'eau, le sol et l'air ainsi que la biodiversité et le paysage.

La forêt a une longue tradition de gestion durable : depuis plus d'un siècle, son étendue et sa répartition sont maintenues. La forêt participe à la durabilité du canton de par ses fonctions de protection contre les dangers naturels, de maintien de la biodiversité, de production de bois et de ressourcement pour la population, sans oublier son rôle essentiel dans la régulation de l'écosystème. Le maintien de son étendue et la mise en œuvre d'une sylviculture proche de la nature sont nécessaires à sa durabilité.

Les projets de réseaux écologiques, le soutien à des prairies riches en espèces végétales et la mise en place de deux parcs naturels participent au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la protection des espèces et du paysage à Fribourg. Des améliorations foncières et l'élaboration de cartes et secteurs prioritaires en permettraient une meilleure conservation.

L'Etat veille à maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau, entre autres par une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant (selon la nouvelle loi sur les eaux), par son projet « Nitrates », par la création de zones S de protection des eaux et par la distribution de l'eau potable. Grand défi de la durabilité à l'avenir, l'eau doit être l'objet d'une stratégie, qui montre comment gérer les conflits entre impératifs d'utilisation et exigences en matière de protection. La revitalisation des cours d'eau et la planification de mesures visant à réduire l'effet négatif des éclusées lors de la production d'énergie hydraulique sont également à renforcer.

Le canton protège le sol lors de ses chantiers et conclut des contrats portant sur les semis directs, évitant ainsi de travailler la terre. Le sol est également l'objet d'études portant sur son érosion, sa fertilité ou son taux d'ammoniac. Il s'agit cependant de renforcer l'état des connaissances sur le sol, d'intégrer la protection des sols dans la pondération lors de processus d'urbanisation et de promouvoir une planification très précise des engrais dans l'agriculture.

Afin de réduire la pollution de l'air, l'Etat a demandé à ce que les nouveaux bus diesel des Transports publics fribourgeois soient équipés de filtres à particules. Dans l'agriculture, les émissions d'ammoniac ont pu être réduites, entre autres par le soutien à des rampes d'épandage à tuyaux souples, qui permettent une répartition du lisier directement au sol. Cependant, une attention renforcée doit être portée au dimensionnement des zones à bâtir et lors de la définition de zones pour grands générateurs de trafic, puisque la mobilité engendrée par l'aménagement local a des conséquences sur la qualité de l'air. De même, des mesures complémentaires sont à prendre lors de la construction de nouvelles routes.

De manière générale, l'importance de l'information au grand public ainsi qu'aux principaux acteurs est relevée. La diffusion d'informations relevant de la protection et de la gestion des ressources naturelles doit permettre d'augmenter les connaissances sur la nature et par là même de renforcer la volonté de la préserver.

Formation et recherche

La formation intègre le développement durable de manière très différenciée en fonction de son public cible, qui va de l'école enfantine jusqu'à la formation continue pour adultes. Les établissements de formation ont souvent en commun des activités participant du développement durable : encadrement social, médiation scolaire, aides financières, crèches et gestion écologique (déchets, papier recyclé, etc.). L'égalité hommes-femmes est thématisée plusieurs fois durant la scolarité obligatoire (journée 'Futur en tous genres', action « Balayons les clichés ! »). Il faudrait utiliser plus systématiquement ces moyens didactiques pour atteindre un meilleur équilibre des genres dans les formations (par ex. garçons et santé).

Dans la formation enfantine et primaire, les concepts d'éducation au développement durable sont intégrés dans les cours de didactique de l'environnement et représentent le fil rouge lors de deux semaines de cours intensifs dans les domaines de l'histoire, de la géographie et des sciences. Des cours de formation continue dans les thématiques du développement durable sont proposés au corps enseignant. De nouveaux moyens pédagogiques sont élaborés avec le souci d'intégrer la durabilité (par ex. « La Bénichon »). La HEP-FR co-organise deux journées pratiques suisses en éducation au développement durable (par ex. « Ecogestes »). Elle est responsable, avec la PH-Zürich, d'intégrer l'éducation au développement durable dans la formation initiale et continue au niveau suisse. Le groupe de promotion développement durable pour le secondaire I francophone a élaboré ces dernières années des modules d'enseignement sur le développement durable (jus d'orange, tourisme, Ecole 21). Pour toute la formation scolaire obligatoire, il y a tout particulièrement la nécessité de développer et d'appliquer des moyens d'enseignement intégrant la durabilité ainsi que des offres de formation continue en durabilité et de les rendre visibles par une plateforme.

Dans le cadre de la formation professionnelle, diverses branches relatives au développement durable sont partie intégrante du cursus. La formation professionnelle initiale s'engage activement pour la relève professionnelle auprès des entreprises partenaires de formation. Elle promeut entre autres le congé-jeunesse, qui donne droit à une semaine de congé afin d'exercer bénévolement une activité pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social. Des conférences thématiques sur le développement durable pour enseignant-e-s et élèves sont souhaitées.

Les formations de base de l'Institut agricole de Grangeneuve intègrent des éléments de durabilité de la politique agricole suisse (prestations écologiques requises et bio). La durabilité est également présente dans la formation continue (par ex. produire l'eau chaude pour son installation de traite avec des panneaux solaires, érosion des sols et plan de lutte, se reconverter à l'agriculture biologique) et lors du suivi de projets écologiques régionaux.

La Haute Ecole spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR) offre un large panorama de cours liés au développement durable : participation, transculturalité, éthique, système de management environnemental, indicateurs. Elle propose également un CAS en gestion durable traitant entre autres de mobilité, d'achats durables, de marketing durable et de communication environnementale. De plus, une formation sur l'intégration pédagogique du développement durable est offerte aux enseignant-e-s et un projet d'évaluation développement durable des activités de la HEG a été lancé. La HES-SO//FR souhaiterait former tous ses enseignant-e-s au développement durable, l'intégrer de manière plus systématique dans les cours existants et offrir une formation continue en gestion durable plus longue (DAS ou MAS). Dans cette perspective, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg propose, avec l'aide du Service des biens culturels, un module d'enseignement consacré au patrimoine. Il s'agit notamment de sensibiliser les futurs architectes à la problématique du développement durable et de la conservation du patrimoine bâti (matériaux, recyclage du bâti...).

Au sein de l'Université de Fribourg, le développement durable fait partie intégrante des intérêts de recherche et des sujets d'enseignement d'un nombre important de départements et d'instituts. En ce qui concerne les programmes de formation, l'Université a créé récemment un pôle de compétence interdisciplinaire en éthique et elle dispense depuis longtemps une filière complémentaire en sciences de l'environnement. L'Université de Fribourg forme les enseignants du niveau du secondaire 1 et 2 sur de nombreuses matières qui touchent au développement durable, comme l'inter-culturalité, la participation, la culture d'établissement, les sciences de l'environnement et l'écologie sociale. Le développement durable devrait être intégré dans les réflexions sur le développement futur des études.

Développement économique

L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT), mandatée par le biais de la loi sur le tourisme (LT) pour fournir des prestations envers l'Etat relevant de la politique touristique du canton, est signataire de la « Charte suisse du développement durable ». Elle s'est engagée à obtenir un certificat dans le domaine de la gestion de l'environnement d'ici 2012 et a intégré le développement durable comme objectif dans « Vision 2030 ». A Fribourg, l'offre touristique est orientée vers un tourisme proche de la nature (randonnée, réseau SuisseMobile, SlowUp, parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Ganttrisch) et du patrimoine (monuments et sites historiques). Elle fait une promotion des produits du terroir. Afin de renforcer la gestion durable dans le domaine du tourisme du canton, l'UFT souhaiterait mettre en place des mesures pour inciter les établissements hôteliers et parahôteliers à obtenir un label durable (Ecolabel ou Steinbock).

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans le développement durable du territoire. Le canton soutient, avec la Confédération, les prestations de l'agriculture dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien du paysage. Il participe à la promotion des produits agricoles et au maintien d'une activité traditionnelle en zone alpestre. De par ses conseils, le canton incite à une production plus écologique et économique et accompagne les familles paysannes en difficulté. Il possède lui-même un domaine de production biologique à Sorens (lait, viande). En vue de renforcer la durabilité de l'agriculture, il souhaite encourager la production biologique et la diversification des activités paysannes ainsi que mieux soutenir les familles paysannes en difficulté.

L'innovation en vue d'un développement durable est au centre des intérêts de la Haute Ecole spécialisée de Fribourg (HES-SO//FR). Celle-ci offre des prestations de services et conseils en développement durable, soutient des projets de l'industrie, notamment par la réalisation d'écobilans, et met les compétences techniques et économiques de divers acteurs en réseau.

Le projet « Cleantech » par exemple, réalisé dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale du canton, favorise le développement de technologies propres.

La promotion économique vise à dynamiser les activités d'innovation au sein des entreprises et des régions, notamment par le biais de la Nouvelle Politique Régionale. Elle favorise également l'implantation et l'extension d'activités à haute valeur ajoutée au moyen d'aides financières pour les entreprises afin de contribuer au développement d'emplois qualifiés et au renforcement de la compétitivité de l'économie fribourgeoise, ceci dans le respect du développement durable. Un prix à l'innovation, tenant compte du développement durable, est décerné tous les deux ans à une entreprise particulièrement innovatrice. La promotion économique souhaite sensibiliser les entreprises du canton au développement durable, par exemple par le biais d'un guide 'Développement durable pour PME' ou par la promotion de l'écologie industrielle.

Finances de l'Etat

La règle constitutionnelle d'équilibre budgétaire, qui évite notamment un transfert de charges dommageable sur les générations futures, est une contribution au développement durable. Pour d'autres aspects des finances de l'Etat (politique de placement des fonds de l'Etat et de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat), le Comité de pilotage a décidé de ne pas les intégrer dans le cadre des travaux.

Protection du patrimoine culturel

Le développement durable renvoie au rapport que nous entretenons avec les fondements non seulement naturels mais également culturels de notre existence. Toute société conserve des témoins matériels de l'activité spirituelle, de la création artistique et de la vie sociale. Ces témoins constituent l'héritage à partir duquel l'homme peut trouver ses racines et donner un sens à son destin. L'enjeu patrimonial répond aux exigences du développement durable. Il s'agit de préserver et de ménager une ressource culturelle non renouvelable.

L'Etat veille à la conservation du patrimoine culturel matériel du canton. Il collabore avec les autorités compétentes pour la protection de ce patrimoine et apporte une aide aux propriétaires, sous forme de conseils et de subventions. Il favorise le respect et la connaissance de ce patrimoine par l'entretien d'une documentation, des publications et des actions de sensibilisation et apporte un soutien aux personnes qui poursuivent le même but.

3 Objectifs

3.1 Introduction

Les objectifs sont ce que la stratégie « Développement durable » veut atteindre à moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de 15 ans. D'un niveau d'abstraction assez élevé, ils sont l'horizon vers lequel se déplacer au moyen des activités durables actuelles, du renforcement de la durabilité des projets courants de l'Etat ainsi que des nouvelles actions de la stratégie.

Ces objectifs, situés dans les secteurs clé de l'Etat, traitent de domaines assez larges et dépassent ainsi les actions proposées dans le cadre de la stratégie. En effet, l'Etat a souhaité exprimer sa vision de durabilité à moyen terme en couvrant autant les activités déjà en cours ou à adapter que celles qui sont à mettre en œuvre prochainement.

3.2 Objectifs

Urbanisation et mobilité

Les objectifs du canton en matière de développement durable de l'urbanisation et de la mobilité sont de maintenir et de renforcer la position du centre cantonal dans le réseau des villes suisses ainsi que le rôle des centres régionaux. Le canton concentre les efforts d'urbanisation dans les endroits appropriés, assure des liaisons performantes entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines et augmente la part modale des déplacements en transports collectifs, notamment sur le réseau cantonal et dans le centre cantonal. Il souhaite diminuer la consommation du sol et le mitage du paysage. Son but est de contribuer à assurer une desserte régionale adaptée à la situation et aux besoins régionaux en déplacements, de rationaliser et concentrer les investissements et d'utiliser au mieux les infrastructures existantes, tout en réduisant les atteintes à l'être humain et à l'environnement.

Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Les objectifs du canton en matière de développement durable relatifs à ces quatre domaines se concentrent autour de deux axes principaux : renforcer l'exemplarité de l'Etat d'une part, ainsi que, d'autre part, économiser l'énergie et accentuer la part des énergies renouvelables.

L'Etat doit jouer un rôle particulièrement modèle en considérant le cycle de vie complet des produits lors de l'achat, de l'utilisation et de l'élimination. Il optimise en outre le bilan énergétique de ses bâtiments et de ses infrastructures informatiques. L'Etat veut également sensibiliser les acteurs principaux en matière d'achats durables et de gestion environnementale, ainsi qu'instaurer auprès des Directions, Services et employé-e-s une culture du développement durable au quotidien.

Cohésion sociale, santé, famille et travail

Dans le cadre de la stratégie développement durable, le canton a pour objectif de maintenir, voire renforcer la solidarité sociale, la promotion de la santé et la conciliation entre famille et travail.

Il soutient tout particulièrement l'équité intra- et intergénérationnelle, promeut l'intégration des migrants et encourage la participation de tous et de toutes. Dans le domaine de la santé, il veille à promouvoir la santé de la population et, dans le but de prévenir, atténuer et corriger les inégalités en matière de santé, il agit déjà lors du lancement de projets. Le canton s'efforce à ce que chacun et chacune acquière une formation initiale et continue donnant accès à un

emploi adéquat. Il soutient les parents dans la conciliation entre travail et vie familiale. En tant qu'employeur, il renforce également son attractivité.

Gestion des ressources naturelles

Comme toutes les collectivités publiques, le secteur privé et chaque citoyen, le canton de Fribourg doit gérer ses ressources naturelles de manière économe, afin de les préserver également pour les générations futures. La biodiversité, la forêt, l'eau, le sol et l'air sont placés au centre de l'attention. Ces ressources doivent être protégées non seulement en termes de qualité et de quantité, leur disponibilité pour la population doit être assurée. L'exemplarité du canton dans ce domaine est d'une grande importance.

Formation et recherche

La formation en vue du développement durable vise à doter les individus de comportements, de compétences et de connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

Dans ce but, le canton de Fribourg renforce et ancre la notion de développement durable dans la formation initiale et continue, lors de la transition école – profession ainsi que dans la recherche. En vue de créer des synergies, il développe une plateforme en ligne, qui coordonne les nombreuses offres de formation.

Développement économique

Le canton de Fribourg dispose d'atouts importants pour renforcer une économie orientée vers un développement durable. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le canton veut donner des impulsions fortes aux principaux secteurs de l'économie en vue d'intégrer l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale dans la gestion des entreprises, favorisant ainsi le renforcement de leur compétitivité.

Par le biais de sa politique agricole, touristique et économique, il encourage notamment l'innovation, l'acquisition de compétences, l'échange de savoir-faire et l'amélioration continue en matière de développement durable. Il soutient l'obtention de labels reconnus, démontrant l'expertise et valorisant les acteurs économiques.

4 Actions

4.1 Introduction

Domaines concernés

Les actions sont le cœur de la stratégie. Elles amènent une dynamique de l'amélioration, intrinsèque au développement durable. Tout doublon par rapport aux activités existantes ayant été écarté, elles constituent des activités nouvelles ou du moins dont l'orientation vers le développement durable s'intensifie. Les actions proposées sont organisées selon les secteurs clé de l'Etat suivants : Urbanisation et mobilité ; Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie ; Cohésion sociale, santé, famille et travail ; Gestion des ressources naturelles ; Formation et recherche ; Développement économique. Certains secteurs clé n'ont cependant pas ou peu d'actions. Cela est souvent dû au fait que ces domaines viennent de lancer ou planifient pour très prochainement des travaux ayant un lien avec le développement durable. Ces travaux sont nommés de manière synthétique au début de chaque chapitre.

Projets phare du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat souhaite renforcer le développement durable de manière pragmatique et concrète. Parmi les 21 actions prévues, il estime que certaines sont spécialement exemplaires et auront un effet de levier particulièrement important pour le canton : ce sont les 7 projets phare présentés ci-dessous. Il s'agit d'une part des activités par lesquelles le canton veut être exemplaire dans son propre fonctionnement et d'autre part des activités qui touchent des domaines clé dans le canton. La réalisation de ces projets phare ne devrait pas préteriter la mise en œuvre des autres actions, qui sont également considérées comme nécessaires et efficaces.

Exemplarité dans le fonctionnement de l'Etat : le canton veut mettre en œuvre un « Plan de mobilité pour l'Etat », qui permettra d'augmenter la part des transports publics et de la mobilité douce dans les trajets pendulaires et professionnels de ses employé-e-s. Il souhaite également renforcer la « Gestion environnementale » au sein de son administration, par exemple en utilisant du papier 100 % recyclé, en améliorant sa gestion des déchets ou en éteignant à distance ses ordinateurs le soir et le week-end.

Autres projets phare : au moyen d' « Evaluations d'impact sur la santé », le canton mettra en évidence les incidences sur la santé physique, mentale et sociale de la population que peuvent avoir de grands projets de l'Etat. Grâce à une « Gestion globale des eaux », les ressources en eau seront mieux protégées et leur utilisation sera plus parcimonieuse. Une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » permettra de promouvoir une matière renouvelable par excellence. Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futur-e-s citoyen-ne-s en intégrant le développement durable dans la « Scolarité obligatoire ». Et finalement, l'Etat veut lancer une nouvelle dynamique et soutenir financièrement la « Certification durable des entreprises » qui y sont intéressées.

Etablissements de l'Etat dotés de la personnalité morale

Le Conseil d'Etat demande aux établissements de l'Etat dotés de la personnalité morale de participer aux actions renforçant la durabilité du canton, tout particulièrement à celles touchant à la gestion interne de l'Etat dans le domaine des achats publics, de fournitures de bureau, de la gestion informatique, de la gestion des déchets ou de la mobilité de la même manière que les unités administratives subordonnées.

Entreprises proches de l'Etat

Les entreprises où l'Etat a une participation majoritaire n'ont pas participé aux travaux de la stratégie cantonale. Il est prévu de contacter ces partenaires dans une phase ultérieure, après que l'Etat ait commencé la mise en œuvre de sa stratégie.

Critères prioritaires

Dans le processus de choix des actions, celles-ci ont dû répondre à des critères prioritaires, comme l'apport au développement durable, l'effet de levier, un bon rapport coûts-efficacité ou la présence de dispositions légales allant dans la direction proposée. Il a également été tenu compte d'autres critères, comme la faisabilité technique et politique ainsi que l'intégration des acteurs concernés. La possibilité de reproduire certaines activités de l'Etat a par ailleurs été l'objet d'une attention toute particulière, afin de pouvoir permettre par la suite aux entreprises, aux communes, aux citoyen-ne-s ou aux autres cantons intéressé-e-s de reprendre certaines idées ou solutions de gestion durable. Les critères prioritaires se retrouvent dans la structure des fiches d'évaluation ci-dessous.

Conséquences sur les finances et le personnel

Un paragraphe évaluant les conséquences financières et sur les ressources en personnel a été intégré à chaque fiche d'action, afin d'assurer que lors des décisions finales les moyens nécessaires soient mis à disposition et qu'ainsi les actions choisies puissent effectivement être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Il s'agit des montants nécessaires à des mandats externes ainsi que des coûts liés aux ressources en personnel, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant. Une estimation des coûts globaux des actions sur un an ainsi que sur cinq ans se trouve au chapitre 6.2.

Bénéfices à long terme

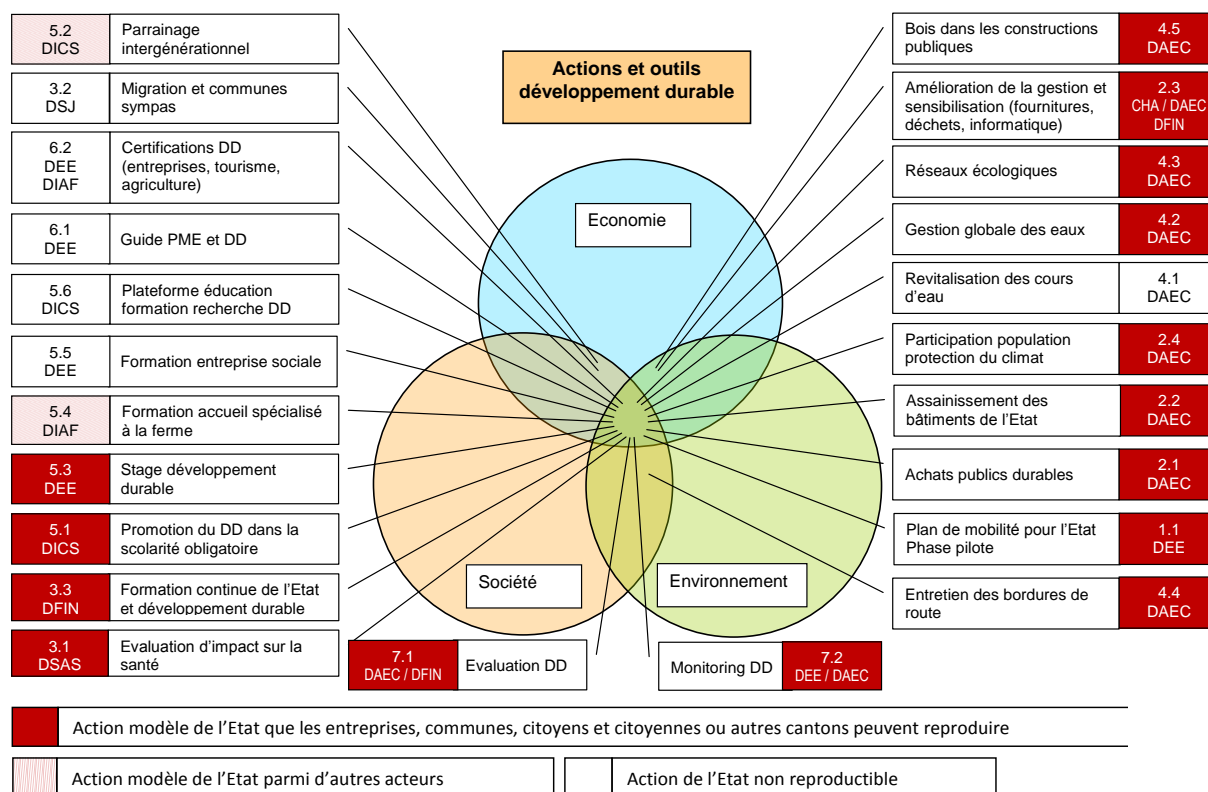
Les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou un retour sur investissement. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l'horizon sur l'axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Les bénéfices sont décrits de manière qualitative au chapitre 6.3.

Equilibre des trois dimensions du développement durable

Concernant l'apport au développement durable, le Comité de pilotage a décidé que si le but général est d'atteindre une amélioration dans les trois dimensions environnement, économie et société, il est tout à fait acceptable pour certaines actions d'améliorer uniquement deux dimensions et de laisser la troisième à l'état neutre. L'expérience dans les groupes de travail a en effet montré qu'il n'est pas toujours possible d'améliorer la durabilité des activités de l'Etat de manière égale dans les trois dimensions. Par contre, il a été convenu d'éviter des actions péjorant clairement une des trois dimensions de la durabilité, même si les deux autres s'en trouvent améliorées.

Les actions peuvent se répartir de la manière suivante dans les trois dimensions du développement durable (DD). Certaines d'entre elles ont un rôle modèle, dans le sens où elles pourraient être reproduites par les entreprises, communes, citoyen-ne-s et autres cantons :

Actions en vue de renforcer la durabilité du canton



Les actions et leurs objectifs quantitatifs

Des objectifs spécifiques ont été fixés pour chaque action. Dans la mesure du possible, et afin de pouvoir mesurer les progrès, ces objectifs ont été quantifiés. La table ci-dessous donne une vue d'ensemble. Dans certains cas, il n'a pas été possible de quantifier les objectifs, les actions étant orientées vers l'élaboration d'inventaires, de chartes ou de directives. De manière générale, il est prévu que la mise en œuvre des actions débute dès que possible, mais au plus tard deux ans après acceptation du crédit d'engagement par le Grand Conseil.

Actions Développement durable : vue d'ensemble des objectifs quantitatifs

Action		Objectifs quantitatifs	
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat	Oui	1 à 3 plans de mobilité sur 12 à 18 mois.
2.1	Achats publics durables	Non	Dépendra des résultats du groupe de travail. Formation (1 ^{ère} année), puis groupe de travail.
2.2	Assainissement bât. Etat	Non	Le premier pas est d'effectuer l'inventaire (1 ^{ère} année).
2.3	<i>Amélior. gestion et sensibilis.</i>		
Vol.1	Fournitures et mat. bureau	Oui	100% papier recyclé.
Vol.2	Déchets et nettoyage	Non	Pas de statistique disponible. Après un état des lieux, mise en œuvre continue.
Vol.3	Energie et informatique	Oui	Conso. énergie salle machines (-4%) et ordi. (- > 1.0 MWh), 50% des imprimantes en recto-verso.
2.4	Particip. protec. climat	Oui	Chaque année durant 5 ans, 100 citoyen-ne-s s'engagent nouvellement à protéger le climat.
3.1	Eval. impact sur la santé	Oui	Au moins 3 EIS dans 3 domaines différents sur 3 ans.
3.2	Migr. et communes sympas	Oui	Atteindre 12 communes (64 % des migrants) et former 15 agents /an/commune.
3.3	Form. Continue Etat et DD	Non	Selon la charte qui sera élaborée (1 ^{ère} année).
4.1	Revitalisation cours d'eau	Oui	Revitaliser 1 à 3 km /an d'ici 5 ans.
4.2	Gestion globale des eaux	Oui	Mise en place de bassins-versant d'ici 4 ans.
4.3	Réseaux écologiques	Non	Priorisation avec le concept cantonal, en s'appuyant sur liste rouge de la Confédération (1 ^{ère} année)
4.4	Entretien bordures de route	Non	Elaboration d'un inventaire (2012), de directives et de formation (2013)
4.5	Bois dans construc. publiques	Non	Durée de réalisation longue (sur 10 ans). Action permanente, dès décision du Conseil d'Etat.
5.1	Promotion DD scolarité oblig.	Oui	Devrait à terme concerner tous les élèves de la scolarité oblig. (env. 35'000)
5.2	Parrainage intergénérationnel	Oui	- 10% jeunes sans place apprent. / ds offres transitoires, + 5% places form., - 5% échecs et ruptures
5.3	Stage DD	Oui	3-5 entreprises, 3 institutions socioculturelles, 30 écoliers en 2 ans.
5.4	Form. accueil spéc. ferme	Oui	40 exploitations de Fribourg sur 10 ans.
5.5	Form. entreprise sociale	Oui	1 ^{ère} année : 8-12 inscrits, 2 ^{ème} année : 10-15 inscrits, 3 ^{ème} année 15-20 inscrits.
5.6	Plateforme éduc., form., rech.	Oui	500 clicks/mois, 90% des formations visibles, +200 inscriptions aux formation/an.
6.1	Guide PME	Oui	1 guide, 1 manifestation de lancement d'ici fin 2012.
6.2	<i>Certification DD</i>		
Vol.1	Entreprises	Oui	10 entreprises sur 3 ans.
Vol.2	Tourisme	Oui	10 prestataires sur 3 ans.
Vol.3	Agriculture	Oui	60 conseils et 24-30 visites sur 3 ans.

4.2 PP1 Urbanisation et mobilité

Le PP1 propose uniquement une action portant sur l'introduction d'un « Plan de mobilité pour l'Etat ». En effet, il a été convenu que la stratégie Développement durable éviterait tout doublon. En matière d'aménagement du territoire et de mobilité, les deux principaux instruments de planification sont le Plan directeur cantonal et le Plan cantonal des transports. Des travaux sont en cours pour les adapter aux nouvelles dispositions de la LATeC relative à la desserte adéquate des zones à bâtir par les transports publics. D'autre part, la révision complète de la LATeC a permis récemment d'ancrer plusieurs dispositions contribuant au développement durable, afin de renforcer la coordination entre l'aménagement du territoire et la mobilité ou la prise en compte dès le début des travaux de planification des aspects environnementaux. Ces débats étant récents et les travaux de mise en œuvre étant en cours indépendamment de la stratégie Développement durable, ils n'ont pas été intégrés en tant qu'actions au concept. Dans le domaine de la mobilité, une mesure centrale et durable du Plan cantonal des transports, le développement du RER Fribourgeois, est actuellement mise en place. Pour de nombreuses autres mesures participant au développement durable de la mobilité, elles ne sont pas proposées comme action dans le cadre de la stratégie, car elles sont actuellement à l'étude. Ainsi, une étude de faisabilité sur l'utilisation de l'auto-partage au sein de l'administration cantonale est en cours depuis plus d'une année (délai indéterminé). Ces résultats pourront cependant probablement être intégrés lors de l'élaboration du plan de mobilité pour l'Etat. Une étude pour l'élaboration d'indicateurs de la mobilité durable vient d'être lancée (délai indéterminé). En 2011, le Plan cantonal des transports sera révisé, en particulier relativement à la desserte adéquate nécessaire à toute zone à bâtir. Pour le domaine de la gestion des routes, le manque de disponibilité des responsables n'a malheureusement pas permis d'élaborer d'action. De manière générale, la collaboration entre responsables de la mobilité et du développement durable a été lacunaire.

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote

Domaine de l'action	Mobilité
Nom de l'action	Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote
Description	
Description générale	<p>Le Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg (PCTr), adopté en 2006 par le Conseil d'Etat, concrétise les objectifs définis dans la loi sur les transports. Il prévoit dans sa décision D 2.9.2 que « Le canton favorise le développement de plan de déplacement d'entreprise afin de renforcer l'utilisation d'autres moyens de transports que la voiture ».</p> <p>En application du programme de réalisation du PCTr, le Service des transports et de l'énergie (STE) a commandé, début 2010, une étude dans le but de définir une stratégie de promotion de plans de mobilité. La stratégie proposée devra faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2011.</p> <p>La stratégie proposée comprend trois phases : une phase pilote, une phase de développement et une phase de consolidation. Les projets pilotes de plan de mobilité pour des secteurs de l'administration cantonale devraient être mis en place dans la première phase.</p>

Impact	La mise en place de plans de mobilité renforce l'utilisation d'autres moyens de transports que la voiture.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Le but visé dans la phase pilote est la mise sur pied de 1 à 3 plans de mobilité.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre d'un plan de mobilité pilote lors des prochains déménagements de Directions ou de services (par exemple DEE, SEn, etc.). Lors de l'élaboration des plans de mobilité, il sera veillé à intégrer les infrastructures nécessaires, entre autres des places de parc vélo et des douches. > Organisation et suivi à mettre en place conformément à la stratégie définie par le Conseil d'Etat.
Public cible	Les employé-e-s de l'Etat de Fribourg et la population en général (projet exemplaire).
Service responsable	Principalement DEE STE, en collaboration avec le SBat et les Directions et services concernés.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie : pour l'Etat, utilisation optimale des places de parc disponibles. A terme, les besoins en stationnement pourront être réduits. Société : effet positif sur la santé grâce à une réduction des nuisances du trafic motorisé et à la promotion de la mobilité douce. Environnement : effet positif sur les émissions sonores, les émissions de polluants atmosphériques et de CO ₂ grâce à une réduction du trafic motorisé. Effet temporel : court, moyen et long terme. Effet local/global : local et global.
Effet de levier	La phase pilote définie dans la stratégie générale de promotion des plans de mobilité prévoit en parallèle un soutien aux entreprises. Les actions pilotes dans l'administration cantonale répondent au devoir d'exemplarité du canton et sont primordiales pour crédibiliser les actions de promotion de la mobilité durable qui seront menées auprès des entreprises
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : pour la phase pilote qui doit durer entre 12 et 18 mois (mandat externe), 80 000 francs la première année et 60 000 francs la deuxième. Personnel : estimation à 0,25 EPT de personnel nouveau pour la deuxième année (36 000 francs). ¹⁰ Coûts totaux : 176 000 francs.
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi sur les transports (LTr), Plan cantonal des transports de l'Etat de Fribourg (PCTr), décision D 2.9.2.

¹⁰ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

Projet-modèle de l'Etat	Oui
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. La phase pilote devrait durer de 12 à 18 mois.
Délai de mise en œuvre	Le déménagement de la DEE en 2011 est idéal pour un premier projet pilote.
Responsable mise en œuvre et suivi	Principalement DEE STE, en collaboration avec le SBat et les Directions et services concernés.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'employé-e-s concerné-e-s par les plans de mobilité > Pourcentage d'employé-e-s de l'Etat utilisant d'autres moyens de transport que la voiture individuelle > Bilan : à la fin de la phase pilote

4.3 PP2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

Le PP2 propose d'une part des mesures qui intègrent le développement durable dans la gestion interne de l'Etat et qui pourront être reproduites par les entreprises ou personnes intéressées. Il s'agit des actions « Achats publics durables », « Assainissement des bâtiments de l'Etat » et « Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation de ses employés : fournitures, déchets et nettoyages, informatique et économies d'énergie ». D'autre part, l'Etat veut soutenir la sensibilisation et l'engagement de la population au moyen de l'action « Participation de la population à la protection du climat ». L'énergie, présente dans la plupart des actions citées ci-dessus, n'est pas au centre de la stratégie Développement durable, car la loi sur l'énergie est en cours d'actualisation et qu'il a été décidé de ne pas faire de doublons. Pour le domaine de l'achat de matériel scolaire, le manque de disponibilité du responsable n'a malheureusement pas permis de collaboration. Dans le domaine des marchés publics durables, la priorité a été donnée à une action concernant la durabilité des marchés de fournitures. Lors de ces travaux, il est prévu de tenir compte de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui est encore en cours d'élaboration. Les marchés de services et de construction seront éventuellement traités dans une prochaine étape, lorsque la praticabilité de critères durables pour les fournitures aura été démontrée.

2.1 Achats publics durables

Domaine de l'action	Achats/marchés publics
Nom de l'action	Achats/marchés publics durables
Description	
Description générale	<p>L'Etat de Fribourg consacre une part non négligeable de son budget à l'achat de fournitures ainsi qu'à la passation de marchés de services ou de constructions. Il peut donc jouer un rôle exemplaire en matière de développement durable dans ces domaines.</p> <p>Depuis quelques années, l'utilisation des critères du développement va en augmentant dans les procédures d'adjudication de marchés publics. Le règlement cantonal sur les marchés publics (RMP) prévoit d'ailleurs que le développement durable peut constituer un critère d'adjudication.</p> <p>Le vrai défi consiste en une concrétisation de critères durables respectant le principe de non-discrimination propre aux marchés publics. Il convient également que les critères de durabilité soient simples à utiliser, sous peine de complexifier les procédures de marchés publics et, partant, de restreindre l'accès aux marchés pour un nombre significatif d'entreprises, notamment les PME, qui n'ont pas les capacités administratives pour y répondre. Quelques outils existent à cet effet. Les cantons de Genève et de Vaud ont publié récemment un « Guide des achats professionnels responsables » très détaillé sur de nombreux produits et labels. La Confédération vient également de publier à l'intention de ses services une recommandation pour des achats durables, qui décrit comment intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les différentes</p>

	<p>étapes des marchés publics.</p> <p>Dans le but de démontrer la praticabilité des critères durables, puis de les mettre en place concrètement dans les procédures, la décision a été prise de se concentrer dans un premier temps sur les marchés de fournitures passés par l'Etat. Les marchés de services et de construction pourraient être traités dans une prochaine étape.</p>
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction des effets négatifs des produits sur l'environnement (lors de la production et de l'utilisation), baisse de la consommation des ressources naturelles ainsi que réduction de la quantité de déchets. > Meilleur respect des conditions de travail selon les Conventions de l'OIT pour des produits provenant de pays en développement.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > L'Etat intègre, dans la mesure du possible, les critères de durabilité dans ses achats de fournitures, compte tenu notamment du principe de non-discrimination > Les responsables des achats de l'Etat sont sensibilisés par le biais de cours de formation.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre sur pied un groupe de travail > Organiser une formation pour les responsables d'achats > Déterminer les fournitures à traiter de manière prioritaire > Déterminer les critères et processus pour l'achat de ces fournitures durables.
Public cible	Tous les responsables des achats (et marchés publics liés) de l'Etat de Fribourg. Pour la formation : tous les pouvoirs adjudicateurs, y compris les communes et les bureaux.
Service responsable	SG-DAEC en tant que coordinateur. Pour les achats : les responsables des achats dans leur domaine de compétence respectif.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : pour certains produits, il est possible que les coûts d'achat soient plus élevés à court terme. Ceux-ci seraient compensés par la durée de vie prolongée des produits, la réduction du volume des achats et la baisse des problèmes engendrés par des services non satisfaisants. Pour d'autres produits, les critères durables, une fois admis par un certain nombre d'entreprises leader, ne coûtent pas plus cher mais sont intégrés dans la production. Dans les pays en développement, les achats durables devraient améliorer le revenu des travailleurs et travailleuses.</p> <p>Société : diminuer les risques de cautionner indirectement des conditions de travail inacceptables ; renforcer l'égalité salariale hommes-femmes.</p> <p>Environnement : accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles, réduire les émissions de CO₂ et de polluants, réduire les quantités de déchets et leur toxicité.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global. Intégration des effets globaux des</p>

	marchés mondialisés.
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet multiplicateur envers les communes et entreprises. Elle incite également les entreprises à produire de telles fournitures.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : 1^{ère} année : 5000 francs pour la formation</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > SG-DAEC : 15 jours de travail la première année, ensuite 5 jours par an. > Responsables des achats à l'Etat (environ 10 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> > formation = 2 jours la première année ; > groupe de travail = 3 jours de travail par année et par responsable, pendant deux ans ; > mise en œuvre dans les services = 3 jours par produit, en partant du fait que deux produits sont traités par année = 6 jours. <p>Total personnel :</p> <p>Coûts totaux : 5000 francs et 71 jours de travail interne la première année, puis 41 jours la deuxième année et 11 jours/an par la suite.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Règlement sur les marchés publics du canton de Fribourg (RMP), Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP).
Projet-modèle de l'Etat	Oui
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée : deux ans de travaux puis pérennisation.
Délai mise en œuvre	2 ans.
Responsable mise en œuvre et suivi	SG-DAEC en tant que coordinateur. Pour les achats par domaines : les responsables des achats étatiques dans leur domaines de compétence respectifs.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Liste des produits durables achetés. > Nombre d'appels d'offres pour fournitures de l'Etat intégrant des critères durables par année et en rapport avec le nombre total d'appels d'offre > Taux de succès de ces appels d'offres par année (quel aspect du produit acheté tient compte du DD). <p>Le lieu du bilan sera déterminé au cours des travaux.</p>

2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat

Domaine de l'action	Energie, bâtiment, bureau
Nom de l'action	Assainissement des bâtiments de l'Etat
Description	
Description générale	<p>L'Etat, en tant que propriétaire de nombreux bâtiments, a déjà pris certaines mesures dans le but de réduire sa consommation d'énergie et de combustible. Ainsi, les bâtiments publics neufs ou entièrement rénovés, qu'il soient construits ou subventionnés par l'Etat, doivent répondre au standard Minergie depuis 2001.</p> <p>La consommation d'énergie reste considérable s'agissant des bâtiments existants, de sorte qu'un potentiel de réduction de cette consommation doit être valorisé. En parallèle, il est souhaité de contrôler de manière systématique la teneur en radon des bâtiments de l'Etat.</p>
Impact	Réduction de la consommation d'énergie et de combustible, réduction des concentrations de radon.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Le but est d'accélérer le rythme actuel d'assainissement des bâtiments de l'Etat.</p> <p>L'objectif qualitatif ressort des exigences de la loi sur l'énergie. L'objectif quantitatif doit être déterminé en fonction d'un inventaire qui fixera des priorités d'assainissements parmi les bâtiments grands consommateurs d'énergie.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Etablir un inventaire des bâtiments de l'Etat grands consommateurs d'énergie et contrôler la teneur en radon (pour le radon, en priorité dans les établissements scolaires et les bâtiments publics à séjour prolongé, dans les régions à risque moyen voire élevé de radon) ; > Sur la base de cet inventaire, établir un programme d'assainissement prioritaire des bâtiments de l'Etat. L'assainissement touchera en premier lieu l'enveloppe thermique des bâtiments, mais également les installations techniques (production de chaleur et éventuellement de froid, la ventilation, l'éclairage et l'eau sanitaire) et les teneurs en radon ; > Prévoir le financement de ce programme. Il existe un planning des investissements figurant dans le plan financier du Conseil d'Etat. Cela étant, il est souhaitable d'y introduire le financement de l'assainissement énergétique de bâtiments supplémentaires grands consommateurs d'énergie. Pour le financement des mesures de radon, l'OFSP prend dans la règle les dosimètres et les analyses à sa charge lorsqu'il s'agit de contrôles des bâtiments publics/bâtiments scolaires.
Public cible	–
Service responsable	Conseil d'Etat, Directions et DAEC SBat
Evaluation	

<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : investissements très élevés mais le rapport sur investissement peut être intéressant en fonction de l'inventaire des priorités proposées, qui tiendront compte du rapport coût/efficacité.</p> <p>Société : amélioration des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.</p> <p>Environnement : Effet très positif en raison de la diminution de la consommation d'énergie.</p> <p>Effet temporel : dès réalisation et à long terme.</p> <p>Effet local/global : les deux</p>
<p>Effet de levier</p>	<p>Cette action peut inciter les communes, entreprises et particuliers à adopter le même comportement.</p>
<p>Conséquences financières et sur les ressources en personnel</p>	<p>Finances :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1^{ère} année : coût de l'inventaire estimé à 300 000 francs ; 2. Sur la base de cet inventaire, une estimation des coûts d'assainissement des bâtiments prioritaires sera réalisée. <p>Personnel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inventaire : - 2. Pour la suite : en fonction des crédits alloués.
<p>Degré de contrainte, dispositions légales</p>	<p>Législation sur l'énergie</p>
<p>Projet-modèle de l'Etat</p>	<p>Oui</p>
<p>Mise en œuvre</p>	
<p>Début et durée de l'action</p>	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Durée : permanente.</p>
<p>Délai de mise en œuvre</p>	<p>Politique à long terme</p>
<p>Responsable mise en œuvre et suivi</p>	<p>DAEC SBat</p>
<p>Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Combustible ou kilowatts économisés > Bilan dans le rapport annuel de la DAEC

2.3 Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

Volet 1 Fournitures papier et matériel de bureau

Domaine de l'action	Bureau, achats publics, énergie
Nom de l'action	Amélioration de la gestion environnementale et sensibilisation : Fournitures de papier et de matériel de bureau
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'Etat de Fribourg, avec ses 9500 équivalents plein temps, est grande utilisatrice de matériel de bureau et de papier. En achetant du papier entièrement recyclé et des consommables (cartouches de toner, matériel d'écriture, piles) recyclés ou recyclables, elle peut jouer un rôle durable décisif, utilisant ainsi les ressources de manière économe et diminuant par là même la quantité de déchets.</p> <p>Le Conseil d'Etat a décidé d'introduire une nouvelle identité visuelle. Des directives ou une ordonnance accompagneront sa mise en œuvre. L'Etat souhaite ancrer dans ces documents l'utilisation obligatoire de papier entièrement recyclé et de consommables recyclés ou recyclables, actualisant ainsi les directives de 1994, qui rendaient l'utilisation de papier recyclé ainsi que l'impression recto-verso obligatoire, mais qui sont tombées en oubli. Des exceptions seront possibles, par exemple lorsque les employé-e-s ne disposent pas d'imprimante permettant l'impression recto-verso ou lors de travaux d'impression spécifiques (par ex. impression de formulaires, impression de factures, etc.). Cependant, même les entités administratives qui sont exemptées de l'obligation d'adopter la nouvelle identité visuelle seront tenues de s'approvisionner en matériel durable.</p> <p>Une sensibilisation des employé-e-s accompagnera ces décisions, afin d'en faciliter la mise en pratique systématique.</p>
Impact	Réduction de la consommation de bois, de papier, d'énergie et de différentes matières premières ainsi que de la quantité de déchets de bureau.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > L'Etat achète uniquement du papier et des enveloppes entièrement à base de papier recyclé (100 % post consumer, sans agents blanchissants ni chlore élémentaire (TCF)). Dans la mesure du possible, la majorité de ses achats de matériel de bureau est recyclé ou recyclable. > Tous les services de l'administration ont l'obligation d'utiliser le matériel fourni par le SAMI. > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Achat de fournitures de papier et de matériel de bureau respectant les objectifs.

	<ul style="list-style-type: none"> > Cartouches de toner génériques : Analyse de la pertinence du déploiement systématique de ces cartouches (études et/ou essai-pilote) avant d'agir. > Concrétisation par des directives ou une ordonnance > Paramétrage des imprimantes en recto-verso par défaut > Information aux employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg, y compris ceux des unités non soumises à l'obligation d'adopter la nouvelle identité visuelle.
Service responsable	CHA SAMI principalement, le SITel pour le paramétrage par défaut des imprimantes pour l'impression recto-verso, les unités administratives et établissements qui exploitent leurs infrastructures informatiques de manière autonome et le SG-DAEC pour la communication.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : Effet à moyen-long terme. Certains produits, comme le papier recyclé, ont approximativement le même prix. D'autres, comme les instruments d'écriture, ont un prix plus élevé, car ils sont produits en plus petite série. Si l'on tient compte du cycle de vie complet des produits et de leur réutilisation, les coûts sont plus bas.</p> <p>Société : Effet indirect. Par l'achat de papier recyclé, préservation de forêts et donc du milieu vital de certaines populations de pays en développement.</p> <p>Environnement : Effet marqué. Préservation des forêts, réduction de la consommation d'énergie, moins d'émissions de CO₂ et de polluants, moins de déchets.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet multiplicateur envers les communes et entreprises. Elle incite également les entreprises à produire de telles fournitures.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : pas d'effet sur le budget du SAMI. Une répercussion des coûts peu importante devrait avoir lieu sur les unités clientes.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > pas d'effet sur le personnel du SAMI > pour la communication : 5 jours de travail pour l'élaboration et la diffusion de l'information. <p>Coûts totaux : 5 jours de travail interne.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Directives du 4 janvier 1994 : « Utilisation de divers matériaux recyclés dans l'administration cantonale ».
Projet-modèle de l'Etat	Oui, clairement.
Mise en œuvre	

Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour l'achat et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai mise en œuvre	1 ^{ère} année, puis au fur et à mesure.
Responsable mise en œuvre et suivi	CHA SAMI principalement, le SITel pour le paramétrage par défaut des imprimantes pour l'impression recto-verso, les unités administratives et établissements qui exploitent leurs infrastructures informatiques de manière autonome et le SG-DAEC pour la communication.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Taux d'achat de fournitures de papier recyclé et de matériel de bureau recyclé ou recyclable par année. > Taux d'utilisation par année.

Volet 2 Déchets de bureau et nettoyage

Domaine de l'action	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie
Nom de l'action	Déchets de bureau et nettoyage : optimisation de la gestion des déchets et des produits de nettoyage
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois volets visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'administration cantonale, avec ses 9500 équivalents plein temps, produit une quantité non négligeable de déchets, urbains principalement. De plus, l'entretien des bâtiments passe par l'utilisation de divers produits de nettoyage qui peuvent avoir des conséquences sur l'environnement.</p> <p>Le but de cette action est, sur la base d'un état des lieux, de réduire la quantité de déchets de bureau à la source, de compléter et d'améliorer si nécessaire le système de collecte et de sensibiliser les employé-e-s au tri systématique des déchets. Enfin, les services de nettoyage renforceront si nécessaire l'utilisation de produits certifiés écologiquement ou équivalents. La réduction de la quantité de déchets de papier est traitée dans le volet 1 « Fournitures papier et matériel de bureau » entre autres par la promotion de l'impression recto-verso.</p>
Impact	Réduction de la quantité de déchets, valorisation des déchets, économie des ressources naturelles et préservation de l'environnement.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > La production de déchets est réduite et le taux de recyclage augmente > L'utilisation de produits de nettoyage écologiques est promue > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	> Elaboration d'un état des lieux sur la gestion des déchets de

	<p>bureau dans les services et unités de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réduction de la quantité de déchets de bureau éliminés par l'Etat, par ex. utilisation de piles rechargeables, réparation de matériel, gestion des déchets de livraison de matériel informatique, achat de matériel réutilisable (vaisselle, etc.) et de machines utilisant du café en grain. > Amélioration du système de collecte et du taux de collecte, par ex. des capsules de café, distribution de poubelles en deux parties, achat de cartouches de toner recyclables et recyclées. > Achats de produits de nettoyages certifiés écologiquement ou équivalents dans la mesure du possible (exceptions dans les salles de gym par ex.). > Déterminer un délégué par service ou par bâtiment (concierge ou collaborateur – trice), qui participe à la mise en œuvre pour les déchets. > Information et sensibilisation des employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Les concierges, les entreprises de nettoyage ainsi que tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg.
Service responsable	DAEC SBat, en collaboration avec les services situés dans les différents bâtiments, le SG-DAEC et le SEn pour la communication et, selon les thèmes, également le SITel pour les déchets de livraison et le SAMI pour les fournitures.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : Réduction de la quantité de déchets et donc des coûts de leur élimination. Valorisation de ces derniers. Diminution de certains achats si les produits sont réutilisés.</p> <p>Société : Pas d'effet.</p> <p>Environnement : Préservation des ressources naturelles et diminution des émissions de polluants.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet démultiplicateur envers les citoyens, les communes et les entreprises. Les employés de l'Etat sensibilisés peuvent utiliser également en privé les informations reçues.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Financières : Une fois connus les résultats de l'enquête, acquisition de matériel – environ 10 000 francs sur 3 ans.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorations : utilisation des forces en place. > Communication : 5 jours de travail pour l'élaboration et la diffusion de l'information la première année. <p>Coûts totaux : environ 3334 francs/an durant 3 ans ainsi que 5 jours de travail interne la première année.</p>

Degré de contrainte, dispositions légales	Plan de gestion cantonal des déchets, Ordonnance fédérale du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets, Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim).
Projet-modèle de l'Etat	Oui, envers les citoyens, les communes et les entreprises.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour la gestion des déchets et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai mise en œuvre	Selon les résultats de l'état des lieux sur la gestion des déchets et au fur et à mesure.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SBat, en collaboration avec les services situés dans les différents bâtiments, le SG-DAEC et le SEn pour la communication et, selon les thèmes, également le SITel et le SAMI.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvel état des lieux 3 ans après le premier - Echantillonnage de 5 à 10 services sans concierge par an par le SBat.

Volet 3 Informatique et économies d'énergie

Domaine de l'action	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie
Nom de l'action	Informatique et économies d'énergie
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant à améliorer la gestion environnementale de l'Etat et à y sensibiliser ses employé-e-s.</p> <p>L'administration cantonale, avec ses 9500 équivalents plein temps, utilise un grand nombre d'ordinateurs, d'imprimantes et de photocopieuses. En mettant en place un système qui permette d'éteindre les appareils électroniques à distance le soir et durant le week-end, elle peut réduire sa consommation d'électricité. De plus, en incitant ses employé-e-s à imprimer de manière économe au moyen du paramétrage recto-verso, elle peut également diminuer la quantité de papier utilisé et donc de déchets produits. Des exceptions seront possibles, par exemple lorsque les employé-e-s ne disposent pas d'imprimante permettant l'impression recto-verso ou lors de travaux d'impression spécifiques (par ex. impression de formulaires, impression de factures, etc.).</p> <p>Concernant les équipements informatiques en particulier, plusieurs</p>

	<p>mesures sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Poste de travail : arrêt forcé des pc pendant la nuit et le week-end ainsi que mise en veille progressive des équipements pas utilisés pendant la journée (PC, imprimantes), etc. > Salle des machines : mise en œuvre du paquet de mesures qui permet notamment une réduction de la consommation d'énergie par l'augmentation de la température de la salle (+1 deg C => - 3 % de consommation électrique). > Infrastructures centrales : poursuite du programme de virtualisation des serveurs. <p>Une sensibilisation des employé-e-s facilitera la mise en pratique d'écogestes, tels éteindre l'écran et la lumière durant les pauses ou imprimer moins souvent des documents.</p> <p>La question de l'achat d'un matériel informatique tenant compte des critères du développement durable sera traitée dans le cadre de l'action « Achats/marchés publics durables ».</p>
Impact	Réduction de la consommation d'électricité et de papier, préservation des forêts, réduction de la masse de déchets.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Objectifs quantitatifs d'économie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Baisse de la consommation d'énergie de la salle des machines de 4 % jusqu'au 31.06.2012 (hypothèse : une augmentation de température de 1 degré = 3 % d'économie de consommation de courant) ; 2. Baisse de consommation d'énergie > 1,0 MWh jusqu'au 31.06.2012 par des mesures actives d'économie (mise en veille, arrêt forcé) sur le parc de postes de travail (hypothèse : 50 PC au moins restent enclenchés la nuit, → 50 PC * 10 W * 10h * 365 = 1,825 MWh, mesures par échantillon des pc enclenchés pendant la nuit sur une période de 3 mois comme base de référence et estimation théorique). <p>Objectifs quantitatifs de couverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 50 % du parc de PC est paramétré en mode « économie » d'ici au 31.12.2011 > 50 % des imprimantes sont préconfigurées en mode recto-verso jusqu'au 31.12.2011 <p>Objectifs qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > La consommation de papier graphique baisse > Les employé-e-s sont sensibilisé-e-s à la gestion environnementale et la mettent en pratique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Extinction à distance des ordinateurs et autres appareils électroniques le soir et durant le week-end > Mise en veille systématique des équipements pas utilisés > Paramétrage des imprimantes et appareils multifonctions en recto-

	<p>verso par défaut par les exploitants informatiques là où c'est possible et encouragement à sélectionner l'option d'impression à 2 pages par feuille</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre de mesures techniques visant les économies d'énergie dans la salle des machines > Information aux employé-e-s par courriel et sur internet.
Public cible	Tous et toutes les employé-e-s de l'Etat de Fribourg
Service responsable	DFIN SITel principalement ainsi que les différents exploitants informatiques. Le SG-DAEC pour la communication et le SAMI pour les appareils multifonction.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : Réduction des coûts d'énergie et de la quantité de papier à acheter.</p> <p>Société : Préservation du milieu vital (forêts) de populations vivant dans des pays en développement.</p> <p>Environnement : Réduction de la consommation d'énergie, préservation des forêts, diminution des déchets de papier.</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	L'exemplarité de l'Etat peut avoir un effet démultiplicateur envers les citoyens, les communes et les entreprises.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : l'extinction à distance, la mise en veille et le paramétrage, peuvent être réalisés avec peu de moyens financiers. La mise en œuvre de mesures techniques visant les économies d'énergie dans la salle des machines nécessite le plus de moyens. Au total, 30 000 francs/an sont nécessaires durant 3 ans. La moitié de ce montant est prévue au budget annuel.</p> <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour le domaine informatique : 17 jours/an durant 3 ans avec le personnel existant. > Pour la communication : 2 jours/an durant 3 ans avec le personnel existant pour l'élaboration et la diffusion de l'information. <p>Coûts totaux : 15 000 francs/an durant 3 ans, ainsi que 15 000 francs/an déjà prévus au budget, et 19 jours de travail interne/an durant 3 ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Les tâches et la compétence du SITel sont réglés dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion de l'informatique, ainsi que dans l'ordonnance du 18 janvier 2005 modifiant l'arrêté précité. Des investissements ciblés en vue de gérer l'informatique de manière économique ou tenant compte de critères de développement durable

	font partie intrinsèque de la mission et des tâches du SITel.
Projet-modèle de l'Etat	Oui.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente pour l'informatique et unique pour l'élaboration et la diffusion de l'information.
Délai de mise en œuvre	Entre 1 et 3 ans, selon les mesures.
Responsable mise en œuvre et suivi	DFIN SITel principalement. Le SG-DAEC pour la communication et le SAMI pour les appareils multifonction.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Estimations pluri-annuelles des économies électriques IT basées sur un modèle accompagné de mesures de consommation (voir les objectifs quantitatifs ci-dessus) ; > Rapport (ratio) d'imprimantes en recto-verso / imprimant recto ; > Quantité de papier consommée ou achetée/an (SAMI).

2.4 Participation de la population à la protection du climat

Domaine de l'action	Energie, climat, participation
Nom de l'action	Participation de la population à la protection du climat
Description	
Description générale	<p>Un des enjeux du renforcement de la durabilité dans le canton est d'y faire adhérer la population. Il est en effet essentiel qu'outre les autorités et les entreprises, les citoyennes et citoyens y participent activement. Cette action propose de faire la promotion de la plate-forme « Le climat entre nos mains ». ¹¹ De manière semblable à ce qui se fait déjà pour les agglomérations de Lyon ou de Lille, un lien spécifique au canton de Fribourg est élaboré. Il permet de visualiser combien de personnes se sont engagées dans des actions concrètes afin de protéger le climat (alimentation, consommation, logement, mobilité). Chacun calcule ses émissions de gaz à effet de serre, accède à des fiches de conseils et peut participer à des échanges de bonnes pratiques entre internautes.</p> <p>Afin de faire connaître cette plate-forme et d'inciter la population à y participer, l'Etat de Fribourg met à disposition des communes qui le souhaitent quatre animations par an (présentation des enjeux et du site, animation d'ateliers).</p>

¹¹ Voir : <http://www.leclimatentrenosmains.org/le-projet> .

Impact	Protection du climat.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	La population connaît le site « Le climat entre nos mains » et s’y engage pour des actions concrètes qui lui permettent de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. 100 citoyennes et citoyens supplémentaires s’engagent chaque année à agir pour le climat.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue ; > Création d’un lien bilingue spécifique pour le canton de Fribourg, avec une statistique régulièrement mise à jour des personnes engagées ; > Promotion de l’action par le canton, entre autres par la mise à disposition des communes d’environ quatre animations par an, distribuées selon l’ordre d’arrivée.
Public cible	Les citoyennes et citoyens du canton de Fribourg ainsi que les communes intéressées à organiser des animations sur le climat.
Service responsable	SEn, en collaboration avec le STE, pour la conception et le suivi, et le SG-DAEC pour la traduction en interne. Le SEn mandate LaRevueDurable pour l’adaptation, la gestion du lien spécifique au canton et les animations.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l’économie, la société, l’environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : de nombreuses mesures d’économie d’énergie permettent des économies financières. Un ralentissement du réchauffement climatique permet de baisser certains coûts (par ex. rentabilité des stations de ski dans les Préalpes).</p> <p>Société : renforcement de la responsabilité individuelle par une incitation à agir, renforcement de la cohésion sociale par l’échange de bonnes pratiques.</p> <p>Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du climat.</p> <p>Effet temporel : moyen à long terme.</p> <p>Effet local/global : effet global aux répercussions locales.</p>
Effet de levier	L’action devrait avoir un effet démultiplicateur auprès des citoyennes et citoyens.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <p>1^{re} année</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue et élaboration du lien spécifique au canton de Fribourg : 35 000 francs. > Elaboration du matériel de promotion : 10 000 francs (conception, graphisme, impression). > Mise à disposition de quatre animations/an pour les communes :

	<p>6000 francs.</p> <p>Ensuite chaque année</p> <ul style="list-style-type: none"> > Adhésion annuelle (Participation au frais de fonctionnement, d'amortissement et d'entretien global de la plate-forme par année et son animation bilingue) : 10 000 francs/an > Mise à disposition de quatre animations/an pour les communes : 6000 francs. <p>Personnel la 1^{ère} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Suivi de l'élaboration du projet : 5 jours (3 jours SEn et 2 jours STE) > Traduction des textes du site en allemand 45 jours SG-DAEC Total 50 jours (0,2 EPT) avec du personnel existant. <p>Coûts totaux : 51 000 francs et 0,2 EPT de personnel interne la 1^{ère} année, puis 16 000 francs par an pour une durée de quatre ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Aucune, car participation volontaire. Mais agit dans le contexte de la loi fédérale sur le CO ₂ et des buts de Kyoto.
Projet-modèle de l'Etat	Oui, peut être repris par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux dès 2013, après la validation du Conseil d'Etat et l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de cinq ans.
Délai de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> > Mise à disposition du site « Le climat entre nos mains » en version bilingue : six mois, traduction des textes non comprise. > Elaboration du lien spécifique au canton de Fribourg : deux mois. > Elaboration du matériel de promotion : six mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	SEn, en collaboration avec le STE, pour la conception et le suivi, et le SG-DAEC pour la traduction en interne. Le SEn mandate LaRevueDurable pour l'adaptation, la gestion du lien spécifique au canton et les animations.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de citoyennes et citoyens engagé-e-s pour la protection du climat/an ; > Nombre d'animations/an. <p>Bilan : rapport annuel développement durable à la DAEC.</p>

4.4 PP3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

Le PP3 propose les actions suivantes : « Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) », « Migration et communes sympas » et « Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat ». De nombreuses réflexions ont été menées dans d'autres domaines. Mais il s'est avéré que ceux-ci étaient soit déjà au centre de travaux menés par d'autres instances, soit en projet pour l'année prochaine. Il s'agit de différentes mesures touchant à la personne âgée (projet « Senior+ », en cours), du « Renforcement de l'aide à la personne » (prévu pour l'année du bénévolat 2011), de « Personnes handicapées – soutien à l'engagement » (déjà en vigueur), de « Conciliation vie professionnelle et vie familiale – garde des enfants » (traité dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial), de « Pertinence de la création d'entreprises sociales » (en cours de traitement par la Commission d'études prospectives pour les chômeurs de longue durée) et du « Soutien aux jeunes – premier emploi » (en cours de traitement par la Plateforme Jeunes).

3.1 Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Domaine de l'action	Santé et tout domaine traité par l'objet de l'évaluation
Nom de l'action	Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS)
Description	
Description générale	<p>L'évaluation d'impact sur la santé est la « combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population » (OMS, 1999)</p> <p>L'Etat de Fribourg fait connaître cet instrument auprès de son administration, élabore des critères pour l'application et fait des évaluations.</p> <p>Contrairement à l'instrument « Boussole 21 », qui consiste en une évaluation généraliste, l'EIS approfondit en particulier les aspects liés à la santé.</p>
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en évidence de l'effet potentiel des grands projets de l'Etat sur la santé (physique, mentale et sociale) de la population du canton > Renforcement des éventuels effets positifs et atténuation des éventuels effets négatifs d'un projet avant sa mise en œuvre > Amélioration de la coordination interdirectionnelle et meilleure compréhension des enjeux de santé par les décideurs
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Mener au moins trois EIS ayant trait à trois domaines différents dans le canton.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Informer les personnes de contact pertinentes sur l'outil (secrétaires généraux, chef-fes de services, ...) > Mettre sur pied un processus pour l'introduction et la réalisation de l'EIS en vue d'en faire une prestation de service > Faire une 1 étude – exemple /an sur 3 ans dans des domaines différents pour en démontrer l'utilité

	> Communiquer les résultats
Public cible	Administration fribourgeoise
Service responsable	DSAS SSP avec la (les) direction(s) concernée(s) par l'évaluation.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : un allongement de la période de vie en bonne santé améliore la qualité de la vie et contribue à diminuer le poids de la maladie, l'invalidité et la nécessité de recevoir des soins ; le bon état de santé de la population contribue à préserver ses capacités, à accroître sa productivité et à garantir la croissance économique.</p> <p>Société : améliore la qualité de vie, ainsi que le bien-être physique et psychique.</p> <p>Environnement : une amélioration des projets en termes de santé, provoque souvent des effets secondaires positifs sur l'environnement (p.ex. le fait de promouvoir les pistes cyclables au titre de promotion de l'activité physique permet de réduire également la pollution)</p> <p>Effet temporel : à moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local</p>
Effet de levier	<p>Grand effet sur la prise en considération par les Directions de « l'effet santé » de leurs décisions ; grand effet sur la santé de la population fribourgeoise (l'EIS montre le rôle des déterminants qui ont un effet sur la santé).</p> <p>Effet inter-cantonal et national grâce à l'échange d'expériences entre les cantons et au sein de la plate-forme suisse.</p>
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>En suivant l'exemple du Tessin, on peut estimer à 0,4 EPT les ressources en personnel nécessaires pour mener à bien cette action (élaboration et mise en œuvre d'un processus EIS dans le canton) ; les ressources financières peuvent être estimées à 30 000 francs par an (coût moyen d'une EIS). Elles couvrent les compétences disponibles dans les hautes écoles du canton, dans la plate-forme suisse (formation,...) et chez Equiterre (réalisation des EIS). Un grand nombre d'études démontre que les dépenses consenties en matière de promotion de la santé sont très souvent des investissements rentables (voire très rentables) pour l'ensemble de la société et, dans certains cas, permettent au payeur de réaliser des économies.</p> <p>Coûts totaux : 30 000 francs/an ainsi que 0,4 nouveaux EPT = 87 600 francs/an durant 5 ans.¹²</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Base légale existante : art. 3 al. 3 loi sur la santé (LSan) :</p> <p>« Sur demande de la Direction compétente en matière de santé, le Conseil d'Etat peut accompagner tout projet de loi, de décret ou d'arrêté d'une évaluation de son impact sur la santé et, s'il est négatif, d'un rapport sur les mesures prévues pour en atténuer les effets. »</p>

¹² 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

Projet-modèle de l'Etat	Une évaluation d'impact sur la santé d'un grand projet de construction de l'Etat peut avoir un effet d'entraînement sur certaines entreprises privées, qui donnent elles-mêmes également des mandats de construction.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action.
Délai de mise en œuvre	Quelques mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	DSAS SSP
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de Directions rencontrées > Nombre de présentations effectuées > Processus EIS déterminé : oui/non > Introduction EIS a eu lieu : oui/non > Bilan auprès de la DSAS et de la Commission cantonale promotion santé prévention, transmis au CE

3.2 Migration et communes sympas

Domaine de l'action	Cohésion sociale, santé, famille et travail
Nom de l'action	Migration et communes sympas
Description	
Description générale	<p>Le projet pilote cantonal « Communes sympas » est élaboré sur la base du projet « Marly sympa », gagnant du Prix bisannuel suisse de l'intégration en 2009. En 2003, les autorités de Marly ont créé une commission, qui est arrivée à la conclusion que la promotion de la qualité de vie était l'affaire de tous. Depuis 2003, une formation théorique et pratique est dispensée annuellement à une quinzaine d'agent-e-s sympas (total 130 personnes). Ainsi, les agents-e-s sympas trouvent les réponses pour mieux gérer les conflits et pour maîtriser les difficultés surgissant quotidiennement dans une collectivité. Le dialogue avec les jeunes et les migrant-e-s ainsi que la promotion de la responsabilité civile des personnes sont des facettes importantes de cette formation.</p> <p>Pour sa phase initiale, le projet « Communes sympas » est financé par la Commission fédérale pour les questions de migration, qui prévoit de rédiger un mémento « Communes sympas » diffusé au niveau suisse. Ce projet, actuellement soutenu pour les années 2010–2011, sera réalisé sur les années 2011–2012. Le soutien financier permet de couvrir les frais pour cinq communes pilotes, soit de formation (CHF 15 000.-) et de lancement du projet (CHF 5000.-) et les frais pour l'encadrement scientifique et l'évaluation du projet dont le mandat a</p>

	<p>été donné à l'HEF-TS (CHF 50 000.-). Actuellement, trois communes sont partenaires (Belfaux, Bulle, Düdingen) et sept autres ont démontré un intérêt. La commune de Marly, qui est également soutenue financièrement, joue le rôle de référence pour l'ensemble du canton et poursuit le projet pour la neuvième année consécutive.</p> <p>L'action DD proposée permettrait d'élargir le soutien de 5 à 12 communes ayant un taux élevé de migrant-e-s et assurerait l'enracinement de cette mesure d'intégration jusqu'en 2016. Par la suite, une pérennisation au niveau des communes serait nécessaire.</p>
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Meilleure cohésion sociale ; > Encouragement de l'intégration des migrant-e-s ; > Plus grande qualité de vie ; > Renforcement de la citoyenneté, de la responsabilisation et de la participation.
Objectifs quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> > Participation de 12 communes au projet durant 5 ans. Environ 18 communes du canton ont un taux de migrant-e-s plus élevé que la moyenne cantonale (17 %). En ciblant sur 12 communes (taux moyen de migrant-e-s (27 %), on arriverait à atteindre environ 64 % des migrant-e-s et 41 % de la population du canton. > Formation de 15 agent-e-s sympas par année et par commune durant 5 ans.
Mesures	<p>Pour le canton</p> <ul style="list-style-type: none"> > Prise de contact du canton avec les communes intéressées, coordination, information et organisation du groupe de pilotage cantonal et de journées d'échange ; > Mise à disposition des communes d'un montant de départ pour lancer des projets concrets ; > Financement et organisation par le canton de la formation « Agent-e-s sympas » annuelle pour les bénévoles ; > Mise à disposition d'un mémento développé par la Confédération (en cours d'élaboration). <p>Pour les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création d'un groupe de conduite impliquant des responsables politiques, des employé-e-s communaux et la population > Mise sur pied de projets concrets et locaux ; > Financement et organisation de ces projets par l'administration ; > Après 5 ans, prise en charge de la formation par les communes.
Public cible	Communes, migrants, population en général ;
Service responsable	DSJ, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
Evaluation	
Apport au	Economie : une meilleure cohésion sociale :

<p>développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<ul style="list-style-type: none"> - permet de trouver plus facilement un emploi et réduit donc les dépenses liées à l'assurance-chômage et à l'aide sociale ;¹³ - a un effet positif sur la santé (baisse des coûts) ; - permet de renforcer l'accès à la formation ;¹⁴ - réduit les frais liés aux incivilités. <p>Société : renforce la cohésion sociale, a un effet intégratif par l'encouragement des migrant-e-s et de la population en général à s'engager au niveau local, valorise le bénévolat, renforce la sensation de sécurité et soutient la citoyenneté.</p> <p>Environnement : effet indirect, selon les projets mis en œuvre (par ex. promotion mobilité piétonne à Marly).</p> <p>Effet temporel : de court à long terme.</p> <p>Effet local/global : ancrage local.</p>
<p>Effet de levier</p>	<p>Réduction de divers coûts sociaux, de santé et d'entretien.</p>
<p>Conséquences financières et sur les ressources en personnel</p>	<p>Finances :</p> <p>Pour 2012 : mise à disposition de 7 communes (vu la grandeur de Fribourg, le programme y serait réalisé 2 fois) d'un montant de départ de 5000 francs par commune et de 15 000 francs pour la formation de 15 agent-e-s par commune. Total : 8 x 20 000 = 160 000 francs.</p> <p>Pour 2013 à 2016 : mise à disposition annuelle de 12 communes de 15 000 francs pour la formation de 15 agent-e-s par commune. Total : 180 000 francs fois 4 = 720 000 francs.</p> <p>Personnel : travail d'information et de coordination pris sur le temps de travail du Bureau de l'intégration.</p> <p>Coûts totaux : 880 000 francs sur 5 ans.</p> <p>Pour la formation « Agent-e-s sympas », un mandat est attribué à l'Espace de formation l'Étrier, à Marly, engagé depuis huit ans dans le processus.</p> <p>Conséquences financières également pour les communes.¹⁵</p>
<p>Degré de contrainte, dispositions légales</p>	<p>Schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrant-e-s.</p> <p>Priorités 2011 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des migrant-e-s ; Loi fédérale sur les étrangers ; Ordonnance sur l'intégration des étrangers.</p>

¹³ Selon C. Aepli « La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse », SECO, Berne 2006 (pp. 27–29), si on compare les résultats des ORP, des services de placement privés et publics et le réseau de connaissances et d'amis, ce dernier est cité dans 55 % des cas par les chômeurs en fin de droit ayant retrouvé un emploi.

¹⁴ Selon C. Imdorf « Weshalb ausländische Jugendliche besonders grosse Probleme haben, eine Lehrstelle zu finden », Berne, Seismo 2008, les jeunes étrangers sont trois fois plus touchés que les suisses par le chômage. Il est prouvé qu'ils subissent une discrimination pour l'accès à la formation. Le fait de connaître les potentiels apprentis tend à diminuer fortement les risques de discrimination.

¹⁵ Valeur indicative pour Marly 35 000 francs/an et participation d'un animateur. Les structures communales ordinaires sont également impliquées dans différentes réalisations ; ailleurs evt. 15 000 francs/an et 0,2 EPT de soutien organisationnel.

Projet-modèle de l'Etat	Oui, sa structure peut être reprise par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de cinq ans. Par la suite, cette activité devrait être reprise par les communes concernées.
Délai de mise en œuvre	Il faut compter 6 mois pour la préparation du projet, les contacts et les séances d'information pour les nouvelles communes.
Responsable mise en œuvre et suivi	DSJ, Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de communes participant à cette action/an > Nombre d'agent-e-s sympas formé-e-s/an > Nombre de projets concrets mis en œuvre dans les communes/an > Nombre de journées d'échange pour les communes/an. Bilan : Rapports finaux ; évaluation (« Mémento »).

3.3 Sensibilisation au DD dans la formation continue de l'Etat

Domaine de l'action	Formation du personnel de l'Etat
Nom de l'action	Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat
Description	
Description générale	Le concept de développement durable doit être dans les esprits et dans les actes de tous les jours des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Pour cette raison, il est important qu'ils et elles soient conscient-e-s que le développement durable ne se réfère pas seulement à l'aspect environnemental et économique, mais aussi à l'aspect société (social). Une charte de la formation continue, incluant des aspects du développement durable, permettra l'intégration de ce concept dans tout le processus de formation continue de l'Etat de Fribourg destiné à ses collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux cadres (ci-après le personnel de l'Etat). Par exemple, la gestion de l'ensemble des formations sera orientée vers ce but avec notamment l'aspect « économies d'énergie et de papier » ou l'aspect « responsabilité sociale » complétant la formation des cadres. Des formations spécifiques sur le thème du développement durable, comme l'outil d'évaluation de la durabilité « Boussole 21 », pouvant également compléter l'offre actuelle du programme de formation continue.
Impact	Sensibilisation au développement durable de la formation continue de l'Etat de Fribourg
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	> Charte élaborée et basée sur les objectifs définis et acceptés dans la stratégie DD

	> Formation continue de l'Etat ayant intégré le développement durable et complétée par une nouvelle offre selon les besoins
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Développer une charte de la formation continue avec des éléments du développement durable > Intégration de cette charte dans tout le processus de la formation continue, de l'analyse des besoins à la réalisation et l'évaluation des formations.
Public cible	Administration cantonale
Service responsable	DFIN SPO-F
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie, société et environnement : grâce à une formation continue intégrant le développement durable, le personnel de l'Etat aura une sensibilité accrue et agira dans son domaine de compétence en tenant plus compte de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique. Effet temporel : moyen et long termes Effet local/global : local et global selon le domaine
Effet de levier	Introduire la dimension « développement durable » dans l'ensemble des décisions relatives à l'administration. La formation a un effet démultiplicateur. Chaque année, env. 1000 collaborateurs et collaboratrices suivent un cours offert par l'Etat.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : -. Personnel : ressources nécessaires pour l'élaboration de la charte, l'analyse du processus et du programme de la formation continue et la mise sur pied éventuelle de nouvelles formations. Ceci sera assuré par le personnel existant. Coûts totaux : -.
Degré de contrainte, dispositions légales	Pas de base légale spécifique.
Projet-modèle de l'Etat	Par rapport à d'autres instances de formation, pour l'intégration du développement durable dans la formation continue.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Pas limité dans le temps.
Délai de mise en œuvre	Il faut compter 6 mois pour élaborer la charte et analyser la formation continue dans son ensemble.
Responsable mise en œuvre et suivi	DFIN SPO-F
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'éléments de la charte du DD traités par cours > Rapport du SPO-F > Évaluation de la formation continue

4.5 PP4 Gestion des ressources naturelles

Le PP4 propose des actions qui traitent de l'eau, « Concept et mise en œuvre de la revitalisation des cours d'eau » et « Gestion globale des eaux » ainsi que de biodiversité, « Concept cantonal pour les réseaux écologiques » et « Entretien des bordures de route ». S'y ajoute une action en faveur de la ressource bois : « Promotion du bois dans les constructions publiques ». Des réflexions ont été menées dans un autre domaine, sans pour autant aboutir à une action : il s'agit de « Directives pour un développement du territoire rural intégrant le remaniement parcellaire », qui sont déjà mises en pratique de manière incitative, et qui, si elles étaient obligatoires, seraient difficiles à mettre en œuvre, vu la grande proportion de propriétaires fonciers privés.

4.1 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau
Description	
Description générale	<p>En 2009, le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), qui vise en particulier à revitaliser les cours d'eau. Suite à l'entrée en vigueur de cette modification, les subventions fédérales pour la revitalisation des cours d'eau vont fortement augmenter dès 2012. Selon la planification de la Confédération, environ 250 km de cours d'eau dans le canton devraient être revitalisés en 80 ans. Sur le plan cantonal, le Grand Conseil fribourgeois a accepté, au mois de décembre 2009, une nouvelle loi sur les eaux qui favorise clairement la revitalisation des cours d'eau. Le contexte légal et économique est donc idéal. Toutefois, l'Etat ne peut pas contraindre les communes, qui sont en charge de l'aménagement des cours d'eau, de réaliser des revitalisations. En vue de mettre en œuvre son programme cantonal de revitalisation, la DAEC souhaite renforcer la communication avec les communes et les citoyen-ne-s afin de considérer leurs exigences et présenter l'apport environnemental, économique et social de la revitalisation. La priorité sera également mise sur des projets pilote favorisant des démarches participatives et développant des synergies avec les travaux d'améliorations foncières,</p> <p>les projets de revitalisation de cours d'eau étant souvent freinés ou bloqués pour des questions de maîtrise foncière. Il s'agit donc d'un soutien à l'application de la nouvelle loi du 18 décembre 2009 sur les eaux.</p>
Impact	Amélioration du milieu naturel, mise en réseau des biotopes, maintien et développement de la biodiversité, protection contre les crues, réduction des frais d'entretien des cours d'eau, amélioration de la qualité du paysage, offre de lieux de détente et de loisir.
Objectif qualitatif	Initier des projets de revitalisation des cours d'eau afin de s'approcher de la vision du canton et de la Confédération. L'objectif serait de

et/ou quantitatif	revitaliser d'ici cinq ans 1 à 3 km de cours d'eau par année.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Planification cantonale de la revitalisation des cours d'eau (définition des mesures et de leur ordre de priorité) > Communication auprès des communes, des agriculteurs et de la population > Conduite de projets pilotes favorisant des démarches participatives et développant des synergies avec des travaux d'améliorations foncières
Public cible	Services de l'administration cantonale et fédérale, communes, agriculteurs, population
Service responsable	DAEC Service des ponts et chaussées, avec la collaboration du SAagri, du SEN, du SFF et du BPNP.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : réduction des frais d'entretien des cours d'eau, développement du tourisme et des loisirs, participation financière aux travaux d'améliorations foncières, subventions fédérales au titre de surface de compensation écologique pour les agriculteurs</p> <p>Société : amélioration de la qualité du paysage, développement du tourisme doux le long des cours d'eau</p> <p>Environnement : maintien et développement de la biodiversité, mise en réseau des biotopes, amélioration de la qualité des eaux (autoépuration des cours d'eau), développement de la faune piscicole</p> <p>Effet temporel : investissements locaux pour des travaux d'aménagement</p> <p>Effet local : amélioration du milieu naturel et de la biodiversité.</p>
Effet de levier	Sensibilisation du public au respect de la nature, bien-être de la population, amélioration du niveau de protection contre les crues, développement des infrastructures agricoles, facilitation de la création de syndicats d'améliorations foncières.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Les subventions pour les projets infrastructurels de revitalisation seront couvertes par les comptes de fonctionnement de l'Etat et par l'OFEV. Il faut prévoir, par contre, un financement pour développer la communication. Selon une première estimation, il faudrait y consacrer approximativement un montant de 37 500 francs/an durant les deux premières années de l'action.</p> <p>Personnel : Le développement de la stratégie cantonale pour la revitalisation, la conduite des projets pilotes et la mise en place d'outils de communication nécessitent également un nouveau poste à 100 % (1 EPT) pendant 4 ans.</p> <p>Coûts totaux : 181 500 francs/an durant les deux premières années et 144 000 francs/an durant les deux années suivantes.¹⁶ Un bilan est prévu après 4 ans (période RPT), dans l'optique d'une pérennisation</p>

¹⁶ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

	de l'action.
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Le principal frein est le souci de perte de terrain agricole. Suite aux modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux et l'introduction de la nouvelle loi cantonale sur les eaux, bon contexte financier et politique.</p> <p>Bases légales : article 38a al. 1 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) : « Les cantons veillent à revitaliser les eaux. Ils tiennent compte des bénéfices de ces interventions pour la nature et le paysage, ainsi que de leurs répercussions économiques ».</p>
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Mise en place de la planification cantonale : 4 ans dès 2012</p> <p>Projets pilotes 2012–2015</p> <p>Communication 2012–2015</p> <p>Durée : 4 ans (période RPT) puis pérennisation de l'action.</p>
Délai de mise en œuvre	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SPC, avec la collaboration du SAgrri, du SEN, du SFF et du BPNP.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Publication de la stratégie et du plan d'action cantonal pour la revitalisation des cours d'eau > Nombre de publications (plaquettes d'information, articles de journaux, ...) > Nombre de séances avec les communes et les agriculteurs > Nombre de projets pilote réalisés de et kilomètres revitalisés.

4.2 Gestion globale des eaux

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Gestion globale des eaux
Description	
Description générale	<p>Le canton en adoptant la loi sur les eaux le 18 décembre 2009 insiste désormais sur une prise en charge globale des aspects de l'eau tout au long de son circuit : protection des ressources en eau potable stockées dans le sous-sol, utilisation par l'homme et restitution après épuration, aménagement des cours d'eau et protection contre les crues, revitalisation. Comme tous ces éléments interagissent entre eux, chaque intervention doit être considérée en tenant compte de ses influences sur les autres maillons de la chaîne. Comme les cours d'eau ne connaissent pas les frontières communales, il s'agit aussi de traiter</p>

	<p>les problèmes à une échelle adéquate.</p> <p>Le canton va ainsi définir les grandes lignes de la gestion des eaux, qui seront reprises et complétées par les régions, au sein de périmètres appelés bassins versants. La distribution de l'eau elle aussi sera planifiée plus globalement au travers d'une nouvelle loi en préparation actuellement. Il s'agit donc d'un soutien à l'application de la nouvelle loi du 18 décembre 2009 sur les eaux.</p>
Impact	Amélioration de la protection des ressources en eau, utilisation parcimonieuse de la ressource pour préserver l'avenir et la vie sociale et économique du canton.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place des bassins-versant dans les 4 ans à venir ; > Elaboration des plans sectoriels cantonaux pour l'évacuation et l'épuration des eaux, la protection des eaux superficielles, la protection des eaux souterraines et la protection des ressources en eau, les prélèvements d'eaux publiques et les autres utilisations de l'eau, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau dans les 4 ans. <p>Les objectifs qualitatifs et quantitatifs de qualité des eaux souterraines et superficielles et de respect des exigences sont fixés par la Confédération dans l'annexe 2 de l'ordonnance fédérale sur les eaux.</p>
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Intensification des relevés dans tous les domaines sectoriels > Information et participation des communes > Exemplarité de l'Etat dans toutes ses interventions relatives aux eaux.
Public cible	Services de l'Etat de Fribourg, communes et particuliers.
Service responsable	DAEC SEn
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : sans gestion saine de l'eau, graves conséquences économiques : augmentation du prix de l'eau par apport extérieur en cas de pollution par exemple ; pertes agricoles en cas de sécheresse, etc.</p> <p>Société : la population a droit à une eau potable de qualité</p> <p>Environnement : préservation de la ressource essentielle que constitue l'eau</p> <p>Effet temporel : moyen à long terme, permanent</p> <p>Effet local/global : local et régional</p>
Effet de levier	Important ; si le canton planifie en concertation avec les régions, les plans régionaux qui vont suivre seront bien orientés.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Le message accompagnant la loi sur les eaux mentionne un coût annuel de l'ordre du million de francs pour la phase de planification.</p> <p>Personnel : Du personnel supplémentaire (estimation de 2 EPT) est nécessaire pour la préparation de la planification cantonale, la</p>

	<p>coordination avec les plans directeurs de bassins-versant, la surveillance de la qualité des eaux et la protection des ressources en eaux.</p> <p>Coûts totaux : 1 288 000 francs/an durant 4 ans. Au budget 2011, 500 000 francs et 0,7 EPT (=total 600 800 francs) ont été prévus pour cette action. Les calculs de coûts de la stratégie DD partent de l'hypothèse que ces montants sont alloués durant 4 ans. Il reste donc 500 000 francs et 1,3 EPT = total 687 200 francs à couvrir par année durant 4 ans dans le cadre de la stratégie (1 EPT = 144 000 francs charges comprises). Par la suite, un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 prochaines années.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	La loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et le message du Conseil d'Etat du 7 juillet 2009 (en particulier la page 8 relative aux incidences de la loi sur les eaux).
Projet-modèle de l'Etat	Les communes peuvent reprendre les mesures de protection contre les eaux (évacuation des eaux lors de constructions de routes). Pour les communes et les citoyen-ne-s, les mesures pour limiter les effets d'imperméabilisation lors de la construction de bâtiments sont également reproductibles.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début en 2012, après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée : 4 ans pour la planification cantonale. Par la suite, 6 ans pour la mise en œuvre dans les communes.
Délai de mise en œuvre	Dès la mise à disposition des ressources.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SEn avec SLCE et LC.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Suivi de l'élaboration des plans sectoriels, création des bassins-versant.</p> <p>Bilan : chapitre DD dans le bilan annuel de la DAEC.</p>

4.3 Concept cantonal pour les réseaux écologiques

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Concept cantonal pour les réseaux écologiques selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)
Description	
Description générale	<p>Définition des priorités en matière de protection des espèces au niveau cantonal et/ou régional.</p> <p>Contrairement aux biotopes, pour lesquels des inventaires ont été élaborés et des priorités ont été définies, dans le domaine de la</p>

	<p>protection des espèces et en particulier pour les espèces pour lesquelles l'agriculture joue un rôle central pour la conservation, le canton ne dispose pas d'un outil permettant de définir les priorités. L'élaboration de ce concept est une étape préliminaire à la mise en œuvre des réseaux écologiques et à leur suivi, qui ne sont pas compris dans cette action.</p>
Impact	<p>Les objectifs des projets réseaux régionaux seront mieux ciblés. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des intérêts de la protection des espèces est ainsi garantie au niveau cantonal. Les régions déficitaires en matière de biodiversité bénéficieront d'une attention particulière.</p> <p>Les agriculteurs qui participent à un projet de réseau écologique voient leur travail situé dans un contexte global et comprennent mieux les enjeux du projet.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Définition des espèces à protéger/favoriser en priorité pour l'ensemble du canton ou par entités paysagères (cf. plan directeur cantonal).</p> <p>Liste des groupes à prendre en considération pour l'élaboration du concept cantonal et, entre parenthèses, pourcentage des espèces et plantes figurant sur les listes rouges au niveau fédéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Insectes (39 %) > Amphibiens (78 %) > Reptiles (79 %) > Oiseaux (39 %) > Mammifères (37 %) > Flore (34 %) <p>Le concept cantonal s'appuiera sur 3 types de documents de la Confédération : les listes rouges, la liste prioritaire (en cours d'élaboration) ainsi que les « Objectifs environnementaux pour l'agriculture ».</p>
Mesures	<p>Définition des priorités de protection des espèces en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > degrés de menace > rareté > responsabilité du canton > responsabilité de l'agriculture > entités paysagères <p>Ce travail peut être exécuté par un bureau spécialisé dans la protection des espèces sur mandat du canton. Un groupe de travail interne à l'Etat sera chargé de l'accompagnement du projet. Ce groupe sera composé de représentants du Bureau de la protection de la nature, du Service des forêts et de la faune, du Service de l'Agriculture et de l'IAG. Au besoin, l'avis d'experts externes à l'administration cantonale et de la Commission consultative pour les projets de réseaux écologiques sera également sollicité.</p>
Public cible	Agriculteurs, communes, services de l'Etat

Service responsable	DAEC BPNP
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : les moyens financiers limités à disposition de la protection de la nature pourront ainsi être utilisés de manière plus ciblée. Le rapport bénéfice écologique – investissement financier des projets de réseaux écologiques sera amélioré.</p> <p>Société : le maintien de la biodiversité sous toutes ses formes est essentiel à l'épanouissement et à l'équilibre de la société. La diversité paysagère, qui découle des mesures de protection ciblées aux espèces prioritaire, est une valeur qui est souhaitée par la société.</p> <p>Environnement : les espèces prioritaires jouissent d'une attention particulière et l'érosion de la biodiversité se trouve ralentie.</p> <p>Effet temporel : moyen-long terme.</p> <p>Effet local/global : local-régional. La contribution des différents projets de réseau au maintien de la biodiversité au niveau régional et cantonal est renforcée.</p> <p>Global : contribution locale au maintien de la biodiversité mondiale.</p>
Effet de levier	D'autres projets tels des remaniements parcellaires bénéficieront des priorités d'action définies dans le domaine de la protection des espèces.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Budget approximatif pour l'exécution du mandat : 50 000 francs.</p> <p>Personnel : L'accompagnement du projet mobilisera des forces de travail internes aux divers services concernés (15 jours).</p> <p>Coûts totaux : 50 000 francs sur une année ainsi que 15 jours de travail internes.¹⁷</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<ul style="list-style-type: none"> > Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN, art. 20 > Loi fédérale sur la chasse LChP, art. 2 et 7 > Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage LPNat (en consultation) > Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) > Plan directeur cantonal, thématique Protection des espèces > Rapport agriculture et environnement, 1996–2006 > Objectifs environnementaux pour l'agriculture, OFEV-OFAG 2008 <p>Il y a lieu d'assurer la coordination avec le projet « Etude de la situation des corridors à faune suprarégionaux, régionaux et locaux dans le canton de Fribourg », qui concerne la faune chassable.</p>
Projet-modèle de l'Etat	La méthode de travail pourrait sans autre être adaptée au niveau régional voire local et le concept en tant que tel pourrait être utilisé

¹⁷ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

	par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée 1 an pour l'élaboration du concept.
Délai de mise en œuvre	6 mois
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC BPNP
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Les résultats du projet seront publiés dans un rapport spécifique.

4.4 Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes

Domaine de l'action	Gestion des ressources naturelles
Nom de l'action	Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes
Description	
Description générale	Depuis toujours, les talus des routes dotés d'une riche végétation extensive ont été des sources de fertilisation multiples pour les surfaces extensives environnantes. Les haies et autres plantations le long des routes sont également des éléments écologiques importants. La rationalisation de l'exploitation peut avoir des effets négatifs sur leur qualité écologique. Les pouvoirs publics – avant tout le canton – ont ici la possibilité et le devoir de donner un signe clair par une culture exemplaire de ces surfaces, certes non rentables, mais bien visibles, et d'assumer ainsi une fonction d'exemplarité.
Impact	Par une culture appropriée et ménageant le sol, la qualité écologique de ces surfaces riches en semences et en éléments écologiques sont mis en valeur et le sol sous-jacent est durablement protégé. La crédibilité des services cantonaux s'en trouve également renforcée. Des talus soignés et d'une grande richesse variétale valorisent l'image du paysage.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Soins et entretien des talus – pour autant que la sécurité routière le permette (vue) – selon les règles des prestations écologiques requises (PER) et sans endommager le sol ; la qualité (= biodiversité) des populations correspond à l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'en 2012, élaboration d'un inventaire des bords de routes " à protéger spécialement", qui mentionne également les bords de route existants qui ont déjà été entretenus avec un soin particulier. > Jusqu'à 2013 élaboration de directives pour l'entretien

	<p>écologique des talus et des plantations bordant les routes.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'en 2013 instruction des cantonniers. > Dès 2014 prise en compte de l'interconnexion lors de la planification et l'aménagement de nouveaux talus et plantations bordant les routes.
Public cible	Cantonniers, communes, agriculteurs, propriétaires de terrains
Service responsable	DAEC Service des ponts et chaussées (SPC) avec le soutien du BPNP et de l'IAG.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : Meilleure efficacité du fait d'une plus grande utilité écologique et meilleur effet optique avec un engagement à peine plus grand. Plus grande crédibilité des services cantonaux.</p> <p>Société : Meilleure qualité de vie grâce à un paysage plus soigné et diversifié. Plus grande estime du travail des services publics.</p> <p>Environnement : prairies d'une grande richesse variétale largement répandues et fonctionnant comme sources de fertilisation pour les surfaces écologiques voisines. Niches écologiques précieuses pour des oiseaux, insectes, petits mammifères et reptiles. Eléments d'interconnexion importants.</p> <p>Effet temporel : du court au moyen et long terme.</p> <p>Effet : local, régional.</p>
Effet de levier	Exemplarité pour les communes, agriculteurs et propriétaires de terrains.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : élaboration d'un inventaire des bords de routes " à protéger spécialement" : mandat externe 30 000 francs.</p> <p>Personnel : instruction et soutien aux exécutant-e-s (p. ex. en collaboration avec le BPNP et l'IAG) : le travail est effectué de manière interne.</p> <p>On peut s'attendre à un engagement en temps plus important pour l'entretien. Cependant, une estimation ne sera possible que sur la base de l'inventaire. On peut cependant économiser des fauchages de talus selon la situation.</p> <p>Remplacement éventuel de machines à long terme.</p> <p>Coûts totaux : 30 000 francs durant 1 an.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Restrictions du fait de la sécurité du trafic. Lutte contre les néophytes et les plantes à problème (p. ex. séneçon jacobée, chardons).</p> <p>Bases légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Loi sur les routes et son règlement d'application. > Arrêté du 12 mars 1973 concernant la protection de la faune et de la flore fribourgeoise, art. 7.
Projet-modèle de l'Etat	Oui, grande visibilité. L'exemplarité des pouvoirs publics permet de motiver les agriculteurs et les particuliers à un tel travail.

Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mandat d'inventaire 2012 > Directives 2013 > Campagne d'instruction 2013 > Accompagnement et suivi des exécutant-e-s dès 2014. <p>Durée de la mesure : 3 ans</p>
Délai de mise en œuvre	Environ 6 mois.
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC SPC avec le soutien du BPNP et de l'IAG.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Inventaire, directives</p> <p>Premier bilan des effets 2 ans après la réalisation de la mesure (évaluation des échantillonnages selon OQE).</p>

4.5 Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques

Domaine de l'action	Matières premières
Nom de l'action	Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques
Description	
Description générale	<p>Le but est de renforcer l'utilisation du bois, matière renouvelable et ayant un bilan en énergie grise favorable, par une politique active et exemplaire de l'Etat.</p> <p>Le canton de Fribourg dispose d'une économie forestière et du bois bien développée. Les scieries et les entreprises de charpentes et menuiseries comptent parmi les meilleures de Suisse. La ressource bois est à disposition dans nos forêts, mais le potentiel de production n'est utilisé que partiellement : Actuellement l'exploitation de bois, qui se situe au-dessous du potentiel, a encore tendance à diminuer (2009 : 260 000 m³).</p> <p>Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat veut renforcer l'utilisation du bois comme matériau pour les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement (entièrement ou partiellement), car il souhaite une mise en application plus intense de l'arrêté no 1473 concernant les Directives du 17 novembre 2006 sur l'«Utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement».</p>
Impact	<p>Prise en compte du bois au niveau de la conception des projets de constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement.</p> <p>Meilleure utilisation et valorisation du bois comme ressource</p>

	<p>durable.</p>
<p>Objectif qualitatif et/ou quantitatif</p>	<p>Augmenter la part du matériau bois dans le parc des constructions de l'Etat et améliorer le bilan écologique du parc des bâtiments.</p> <p>Contribuer à l'utilisation du potentiel bois de la forêt fribourgeoise qui s'élève à 325 000 m³ par an.</p>
<p>Mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation de l'article premier al. 1 des Directives du 17 novembre 2006 relatives à l'utilisation du bois et intégration systématique dans les règlements des concours d'architecture : La mention « Dans le but de renforcer la gestion durable, le maître de l'ouvrage a l'intention de favoriser l'utilisation du bois » devra figurer dans les règlements des concours d'architecture et les appels d'offre. > Le Service des bâtiments veille à l'intégration d'un spécialiste bois comme membre du jury lors de concours d'architecture. > Dans la mesure du possible, le Conseil d'Etat s'engage à construire pour l'Etat un bâtiment exemplaire dont le bois représente une part importante des matériaux par période législative.
<p>Public cible</p>	<p>Services de l'Etat, communes, maîtres d'ouvrages qui bénéficient d'aides financières du canton.</p>
<p>Service responsable</p>	<p>DAEC Service des bâtiments et services qui subventionnent.</p>
<p>Evaluation</p>	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : Renforce la filière forêt-scierie-transformation du canton de Fribourg, soutient les circuits économiques régionaux. Maintien des emplois au niveau local et régional.</p> <p>Société : Pas d'effet direct.</p> <p>Environnement : Meilleur bilan écologique grâce à l'utilisation d'une matière première renouvelable, économe en émissions de CO₂ et qui a un bilan en énergie grise favorable.</p> <p>Effet temporel : Moyen et long terme.</p> <p>Effet local/global : Régional et global (effet CO₂).</p>
<p>Effet de levier</p>	<p>Renforce l'ensemble de la filière bois, du bûcheron à l'ingénieur bois et à l'architecte.</p> <p>Effet dynamique sur les entreprises de construction en bois du canton.</p>
<p>Conséquences financières et sur les ressources en personnel</p>	<p>Faibles à nulles : un bâtiment en bois n'est pas plus coûteux, à condition d'être bien conçu dès le départ.</p>
<p>Degré de contrainte, dispositions légales</p>	<p>LFCN art. 63, RFCN art. 59, ACE 1473 du 28.11.2006.</p> <p>L'utilisation du matériau bois exige de la part de l'architecte des connaissances particulières ; pour cette raison il est indispensable</p>

	que l'option bois soit prise en considération dès le début de la planification.
Projet-modèle de l'Etat	Importante envers les entreprises, les communes et les citoyen-ne-s qui prévoient une construction.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente.
Délai de mise en œuvre	-
Responsable mise en œuvre et suivi	DAEC Service des bâtiments et services qui subventionnent.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre de bâtiments dans lesquels le bois a une fonction constructive importante au début des études. Bilan des actions de la stratégie « Développement durable ».

4.6 PP5 Formation et recherche

Le PP5 propose une action touchant à l'ensemble de la formation : la « Plateforme éducation, formation et recherche en développement durable », qui a une fonction de coordination générale. Pour les autres actions, il s'est avéré qu'elles devaient être élaborées selon un public cible pour être pleinement efficaces : « Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire », « Transition I – parrainage intergénérationnel » (Cycle d'orientation et séniors), « Stage développement durable » (Fin du cycle d'orientation, 10^e année), « Formation Accueil spécialisé à la ferme » et « Création d'une formation continue en entreprise sociale et solidaire (ESS) » (Formation d'adultes). Etant donné les nombreuses actions proposées dans la formation initiale et continue, le PP5 a renoncé à une action spécifique à la recherche.

5.1 Groupe de promotion DD pour la scolarité obligatoire

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Groupe de promotion DD pour la scolarité obligatoire
Description	
Description générale	<p>Le groupe de promotion DD pour le secondaire I francophone a élaboré ces dernières années des modules d'enseignement sur le développement durable (jus d'orange, tourisme, Ecole 21), placés sur la plateforme « Friportail ». Il s'agit d'une part de créer également des modules pour les degrés préscolaire et primaire. D'autre part, il faut se donner les moyens de mettre en pratique ces modules dans toutes les écoles francophones et germanophones pour la scolarité obligatoire.</p> <p>Cette action est en cohérence avec l'introduction du nouveau Plan d'étude romand (PER) qui débutera en automne 2011 et qui contient toute une partie sur la complexité et les interdépendances propres au développement durable. Les résultats de ces travaux pourront être intégrés par la suite dans le Lehrplan 21, qui est actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>De plus, la HEP Fribourg, co-leader d'un consortium avec la PH Zürich, a pour mission, d'ici trois ans, de proposer des mesures concrètes dans le domaine de l'éducation au développement durable. Les produits et les réflexions des groupes de travail fribourgeois serviraient d'échantillon test à ces mesures au niveau suisse.</p>
Impact	Sur le long terme par l'intermédiaire du travail en classe avec les générations futures. La collaboration entre les différents degrés d'enseignement (école enfantine, primaire et cycles d'orientation) renforcera l'impact dans la continuité de la scolarité obligatoire.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir à terme le développement durable auprès de tous les élèves de la scolarité obligatoire francophone et germanophone (environ 35 000 élèves). > Préscolaire et primaire : dans la phase 1, mise sur pied d'un groupe de base de 7 personnes (5 enseignant-e-s, un-e professeur

	<p>HEP et un collaborateur/une collaboratrice pédagogique environnement). 1 séance par mois de 2h + 1 séance de démarrage d'une journée en vue de la création d'un module clé en main par année. Dans la phase 2, 4 établissements scolaires primaires partiraient en projet-pilote DD avec 2 personnes ressources.</p> <p>> Secondaire I : mise en pratique dans tous les CO des modules déjà élaborés (journées thématiques, projets d'école, intégration au quotidien). Décharges pour un-e représentant-e par CO pour l'organisation, la coordination et l'adaptation des modules.</p>
Mesures	<p>> Soutien financier par décharge sur le temps de travail pour les enseignant-e-s engagé-e-s</p> <p>> Une partie du suivi du groupe pris en charge par la HEP (un collaborateur/une collaboratrice ayant ce mandat inscrit dans son cahier des charges).</p> <p>Les groupes de travail pour les différents niveaux scolaires seront éventuellement divisés en fonction de leur langue.</p>
Public cible	Classes préscolaire, primaire et secondaire I (environ 35 000 élèves, 1800 classes, 3000 enseignant-e-s).
Service responsable	DICS par l'intermédiaire de la HEP et des CO.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Une mesure amenant des connaissances de base et des outils dans la complexité du développement durable et touchant un très large public représentant les générations futures.</p> <p>Effet temporel : moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local, cantonal.</p>
Effet de levier	Elevé car on touche une large population d'élèves et d'enseignant-e-s avec une récupération possible des idées par l'intermédiaire du Friportail (plateforme déjà existante).
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Coûts de relecture, de graphisme, de traduction et de mise en place sur Friportail : 10 000 francs la première année, puis 5000 francs/an.</p> <p>Personnel :</p> <p>> Préscolaire et primaire : 1 heure de décharge pour 5 enseignant-e-s, un-e professeur HEP et un collaborateur/une collaboratrice pédagogique environnement : au total 20 jours par année durant trois ans, avec pour but une pérennisation. Représente 11 474 francs/an.</p> <p>> Secondaire I : intégration dans tous les CO francophones (13 écoles) des modules déjà réalisés. Pour les CO germanophones (8 écoles), élaboration de modules puis mise en pratique. Temps de</p>

	<p>travail nécessaire pour l'élaboration de modules et l'organisation de journées thématiques ou de projets d'école : 1 EPT par année, à répartir sur les 21 CO du canton. Représente 144 000 francs/an.</p> <p>Coûts totaux : 165 474 francs la première année puis 160 474 francs les années suivantes, qui comprennent le financement des 1,08 nouveaux EPT.¹⁸</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Dans la mesure où les modules d'enseignement s'intègrent dans les plans d'études de la scolarité obligatoire, la base légale est l'article 26 LS. La mise en œuvre des contenus des différentes disciplines enseignées à l'école obligatoire implique en effet régulièrement la constitution de groupes de travail, la décharge d'heures d'enseignement, la création de moyens d'enseignement, le suivi d'une formation initiale ou continue, etc. L'article 26 LS sert de support légal à cette mise en œuvre, tout comme l'article 12 al. 1 RLS s'agissant des moyens d'enseignement.</p>
Projet-modèle de l'Etat	<p>L'Etat de Fribourg fera figure de pionnier face aux autres cantons avec des modules DD dans la scolarité obligatoire qui sont compatibles avec les plans d'étude romands et alémaniques.</p>
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<p>Elaboration et accompagnement de base sur 3 ans après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières, puis bilan. Le but est de pérenniser cette action.</p>
Délai de mise en œuvre	<p>Dès l'acceptation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et sous réserve des disponibilités financières.</p>
Responsable mise en œuvre et suivi	<p>DICS par l'intermédiaire de la HEP et des CO.</p>
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de modules créés et validés sur le Friportail > Nombre de cercles scolaires (enseignants – élèves) qui utilisent ces modules.


5.2 Parrainage intergénérationnel

Domaine de l'action	Transition I – scolarité obligatoire formation professionnelle
Nom de l'action	Parrainage intergénérationnel
Description	
Description générale	<p>Dans le cadre du <u>projet LIFT</u>, soutenu par la Confédération et le Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie RSE, développer une action en faveur des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle et visant à mettre en relation des « seniors » – réseau de parrains ou marraines – avec des juniors –</p>

¹⁸ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

	<p>jeunes à risques.</p> <p>Il s'agit de commencer en collaboration avec les acteurs locaux d'une région du canton.</p>
Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Valoriser les relations intergénérationnelles pour établir la compréhension et le respect réciproques afin que la confiance en soi, les valeurs sociétales puis la motivation des juniors favorisent leur développement > Valoriser les compétences professionnelles et sociales et les expériences des séniors en pré-retraite ou à la retraite en leur offrant la possibilité de transmettre leur savoir à des juniors et de les encadrer > Valoriser le réseau des séniors pour favoriser le placement des juniors en stages pré-professionnels et en apprentissage > Avec une formation professionnelle initiale, accéder à la formation continue tout au long de la vie, à l'indépendance et la mobilité.
Objectif qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Compléter les mesures du Case management > Améliorer l'encadrement des jeunes à risque
Objectif quantitatif	<p>En partant de l'hypothèse que l'action est généralisée sur tout le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Diminuer de 10 % le nombre de jeunes sans place d'apprentissage en fin de scolarité > Diminuer de 10 % le nombre de jeunes dans les offres transitoires > Augmenter à 95 % d'ici 2015 le nombre de jeunes avec un titre du secondaire II (objectif de la Confédération et du monde du travail) > Augmenter de 5 % le nombre de places de formation – potentiel de plus 540 (~3,6 apprentis par entreprises * 150 entreprises) > Réduire de 5 % (valeurs relatives) le nombre d'échecs des personnes en formation professionnelle initiale de 2 à 4 ans > Réduire de 5 % le nombre de ruptures de contrats. <p>Les trois derniers objectifs proviennent de la DEE/SFP pour 2011. L'action « Parrainage intergénérationnel », qui s'inscrit dans le concept « Case management » et participe aux mesures dont la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a la charge, contribuera à atteindre ces objectifs plus généraux.</p>
Mesures facultatives <i>Cf. concept LIFT</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les élèves dits à risque dès la 7^e année de la scolarité obligatoire, à révéler leurs aptitudes, à les motiver et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail. > Par une convention d'engagement, définir les modalités et les règles du parrainage, les objectifs (encadrement, aides telles que recherche de places d'apprentissage et ses techniques, etc.), la planification (rencontres, bilans, etc.).
Public cible qui le souhaite	<ul style="list-style-type: none"> > Juniors : les jeunes à risque en 7, 8 et 9^e années du cycle d'orientation > Séniors : les personnes en pré-retraite ou à la retraite

Services responsables	<ul style="list-style-type: none"> > Coordination générale : DICS/SOPFA > A intégrer : <ul style="list-style-type: none"> > DICS/Services de l'enseignement obligatoire de langues allemande et française > DICS/Direction des cycles d'orientation.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie : contribuer à assurer la relève professionnelle et diminuer les coûts relatifs au chômage et à l'aide sociale Société : renforcer la cohésion et la solidarité sociales, améliorer les relations intergénérationnelles et les conditions de vie Environnement : peu d'impact direct Effet temporel : à moyen et à long terme. Effet local/global : plutôt local
Effet de levier	Importants effets de levier : <ul style="list-style-type: none"> > Sur la recherche de places de stage et d'apprentissage pour les juniors > Par la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle du fait qu'elle a le mandat du Conseil d'Etat d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures > Par le projet HAE (Harmonisation de l'administration des écoles) du fait que le suivi sera assuré par un logiciel « CaseNet » intégré au dit projet HAE.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : <ul style="list-style-type: none"> > 50 000 francs par année pour financer les prestations des séniors dans le cadre du projet LIFT > 20 000 francs pour l'élaboration du projet si les ressources de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle ne sont pas à disposition. Personnel : - Coûts totaux : Total de 70 000 francs la première année pour le projet et la mise en œuvre, puis ~50 000 francs/an pour les années suivantes.
Degré de contrainte, dispositions légales	DFIN : loi sur le personnel de l'Etat LPers et règlement du personnel de l'Etat RPers pour les séniors issus de l'Etat. Pour les autres, pas de base légale.
Projet-modèle de l'Etat	Oui, le projet pilote concerne les séniors issus de l'Etat, mais le but est de l'étendre aux séniors issus du secteur privé.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. > En permanence

Délai de mise en œuvre	Elaboration du projet de 6 à 12 mois, en particulier pour former le réseau des seniors
Responsable mise en œuvre et suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Coordination générale : DICS/SOPFA > A intégrer : <ul style="list-style-type: none"> > DICS/Services de l'enseignement obligatoire de langues allemande et française > DICS/Direction des cycles d'orientation > La Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Pour les indicateurs : intégration dans le logiciel de la Confédération CaseNet > Pour le bilan : 1 fois par année au minimum par la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
Remarque	<p>Mme Aurianne Stroude, Coordinatrice pour la Suisse Romande du Projet LIFT</p> <p>Tél : 031 318 55 70 / 076 377 57 37 aurianne.stroude@nsw-rse.ch a donné le 16 juin 2010 son accord de principe sur la faisabilité de cette action dans le cadre de LIFT</p> <p>Références</p> <p><u>Projet LIFT</u></p> <p>L'association <u>Innovage</u> (dès juin 2010) vise à encourager des seniors à la retraite hautement qualifiés à s'investir bénévolement dans des projets d'utilité publique</p> <p>L'association <u>Adire</u> offre à des pré-retraité-e-s et retraité-e-s la possibilité de conserver et d'entreprendre des actions de solidarité telles qu'aider les personnes actives en difficulté par un appui (...)</p> <p>Autres liens http://www.intergeneration.ch/projects/navigator</p>
Annexe	 <p>LIFT_Concept_Résumé et présentation</p>

5.3 Stage de développement durable

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Stage de développement durable
Description	
Description générale	<p>Ce projet-pilote propose une année d'orientation active et fournit aux élèves terminant leur scolarité obligatoire des compétences en développement durable orientées vers le futur. Il est exécuté avec des entreprises et organisations partenaires, qui y participent aussi financièrement.</p> <p>L'année de formation est partagée en trois champs éducatifs se déroulant parallèlement : économie, société et écologie. Les participant-e-s effectuent une analyse de durabilité dans les entreprises de manière accompagnée, travaillent dans une</p>

	<p>organisation socio-culturelle et élaborent les liens entre les écosystèmes, la prospérité économique et le bien-être social sous forme théorique en salle d'étude. Le stage en développement durable est offert en deux langues (all/fr). Les conditions de participation sont une scolarité obligatoire achevée et une lettre de candidature dans laquelle les élèves en fin de scolarité expliquent leur motivation. Il s'agit du premier stage de Suisse qui met en pratique ces éléments de base de la formation pour le développement durable. Un accompagnement scientifique est donc prévu.</p> <p>Les instances suivantes saluent le projet et ont déjà assuré de leur soutien et coopération : le Service de la formation professionnelle, le Service public de l'emploi, l'Union Patronale et la Chambre du commerce.</p>
Impact	<p>Pour les participant-e-s</p> <ul style="list-style-type: none"> > Expériences pratiques en méthodologie des analyses de durabilité en entreprises privées > Compétences en travail transdisciplinaire > Aperçu de la conduite d'entreprise durable dans différents domaines professionnels (tourisme, secteur du bâtiment, alimentation, mobilité...) ainsi que Corporate Social Responsibility <p>Pour le canton de Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> > Impulsions du DD pour l'économie et les institutions dans la région ainsi que leurs activités présentes et futures.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Objectifs quantitatifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réalisation réussie de ce stage dans le canton de Fribourg (automne 2013) avec 3 –5 entreprises partenaires et 3 institutions socioculturelles (1 classe avec 15 participant-e-s) 2. L'évaluation didactique et la documentation sur ce stage 3. La création de structures financées publiquement et à titre privé, qui permettra la continuation de cette offre de formation dans le canton de Fribourg <p>Objectifs qualitatifs –objectifs de formation</p> <p>Les participant-e-s</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. démontrent des compétences importantes comme la résolution de problèmes de manière indépendante et en groupe ainsi que des capacités de communication orientées solution ; 2. se distinguent par leur initiative personnelle et connaissent leurs propres ressources ; 3. ont une conscience des responsabilités forte pour le travail dans des groupes hétérogènes ; 4. connaissent les outils de gestion pour des analyses de durabilité et la planification de stratégie qui en découle dans une entreprise.
Mesures	Soutien financier de l'offre de formation, avec les entreprises et

	organisations partenaires. 3 ans de phase-pilote, dont 1 an de mise en place et 2 ans de cours.
Public cible	Des jeunes avec formation scolaire obligatoire accomplie, de 15 à 17 ans.
Service responsable	Association de soutien au Réseau de formation au développement durable Fribourg, sur mandat du Service de la formation professionnelle.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : les entreprises partenaires identifient les futures chances et risques en raison des ressources limitées et lancent avec ce stage des produits innovateurs planifiés durablement.</p> <p>Société : les jeunes gens développent des compétences sociales qui sont indispensables pour les processus participatifs dans la société</p> <p>Environnement : la consommation mesurée des ressources et une démarche innovante pour la réduction des émissions sont apprises cognitivement et réalisées dans la vie quotidienne</p> <p>Effet temporel : à moyen et à long terme.</p> <p>Effet local : principalement local, mais aussi possible globalement (en fonction des mesures des partenaires).</p>
Effet de levier	Fort, du fait de la méthode de travail transdisciplinaire + de l'interconnexion régionale.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : L'offre de formation doit être soutenue par le canton pendant la phase-pilote de 3 ans. Un bilan est tiré après ces 3 ans et, si cela est possible, le cours est pérennisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Année de mise sur pied : canton 50 % (50 000 francs) / fondations 50 % (25 000 francs sont déjà assurés par la Loterie romande, le reste est encore ouvert) > 1^e / 2^e année de cours : canton 60 % (110 000 francs) / entreprises partenaires 27 % (encore ouvert, participent à l'offre avec 10 000 francs par 3 participant-e-s) / parents 13 % (mais un petit salaire est payé aux participant-e-s) <p>Personnel : -</p> <p>Coûts totaux : 50 000 francs la première année, ensuite 110 000 francs pour chacune des deux années suivantes, sans compter la location des salles, qui seront mises gratuitement à disposition par le Service de la formation professionnelle.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Encore aucun, car il s'agit d'un projet-pilote.
Projet-modèle de l'Etat	Cette offre de formation pourrait être reprise par d'autres cantons.
Mise en œuvre	
Début et durée de	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée

l'action	en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Phase-pilote : mise sur pied en 2012 / Cours : automne 2012 – été 2014. Une pérennisation de ce cours est souhaitée.
Délai de mise en œuvre	-
Responsable mise en œuvre et suivi	Association de soutien au Réseau de formation au développement durable Fribourg sur mandat du Service de la formation professionnelle. Evaluation indépendante par l'accompagnement scientifique.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Indicateurs de suivi : nombre de certificats de fin de formation obtenus, nombre de partenariats avec des entreprises et leur degré de satisfaction, mise en œuvre couronnée de succès des mesures (développement des produits et services) dans les entreprises ainsi que des projets sociaux.

5.4 Formation « Accueil spécialisé à la ferme »

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Formation « Accueil spécialisé à la ferme »
Description	
Description générale	De plus en plus, des familles paysannes accueillent des enfants, des adolescents et des adultes qui ont besoin d'un encadrement familial et professionnel. Ces personnes sont placées par des organisations comme Caritas, Agriculture et Handicap, par des institutions ou des communes. Le service de vulgarisation de l'IAG propose une formation reconnue aux familles paysannes de Suisse romande permettant d'accueillir à la ferme des personnes en difficulté ou handicapées dans un encadrement familial et professionnel. Ainsi ces familles paysannes peuvent être rémunérées correctement pour cette prestation d'accueil.
Impact	Haut sur long terme. Pour l'instant, ce n'est pas encore très répandu en Suisse romande, par contre très répandu en Suisse allemande (BE, LU, SZ, AG et CH-orientale).
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Environ 40 exploitations du canton de Fribourg sur 10 ans, en se basant sur une estimation de fin avril 2010 (25 participants intéressés de toute la Suisse romande, dont 4 du canton de FR).
Mesures	Soutenir financièrement la formation pour les participants fribourgeois des exploitations de plaine qui ne reçoivent pas d'aide financière de "L'Aide Suisse aux Montagnards" (ASM).
Public cible	Familles paysannes, personnes placées.
Service responsable	DIAF IAG.

Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	Economie : gain annexe pour les familles paysannes. Permet aux familles paysannes loin des villes de vendre une prestation. Société : la société profite des places mises à disposition par les familles paysannes. Des personnes qui n'aiment pas vivre dans un home ou qui ont besoin d'un « time out » seront encadrées de manière professionnelle sur une exploitation agricole. Environnement : entretien du paysage cultivé et d'une agriculture décentralisée en offrant de nouvelles sources de revenu aux exploitations agricoles (viabilité). Utilisation de places / locaux disponibles sur les fermes. Effet temporel : moyen et long terme Effet local/global : essentiellement local
Effet de levier	Haut
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : Il faut des ressources financières pour soutenir env. 2/3 des coûts de la formation. Si l'on estime à 2 participants par an à 1250 francs chacun, ceci représente un coût total de 7500 francs sur 3 ans. Personnel : Mise en œuvre avec le personnel existant. Coûts totaux : 2500 francs/an. Une durée totale de 10 ans serait conseillée.
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG).
Projet-modèle de l'Etat	Les exploitations agricoles de l'Etat (Sorens, IAG) pourraient faire œuvre d'exemple à côté des autres exploitations.
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Les cours seront répartis sur trois semestres et 3 ans. Soutien conseillé durant 10 ans au total.
Délai de mise en œuvre	Très rapidement.
Responsable mise en œuvre et suivi	DIAF IAG
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Indicateur = nombre des participants qui suivent la formation. Le bilan est effectué annuellement par l'IAG.

5.5 Formation continue en entreprise sociale

Domaine de l'action	Formation et recherche
Nom de l'action	Formation continue en entreprise sociale
Description	
Description générale	<p>Dans le canton de Fribourg, plusieurs entreprises sont actives dans le domaine de l'entreprise sociale. Elles ont pour la plupart un objectif prioritaire de réinsertion et sont entièrement ou très largement subventionnées par les pouvoirs publics dans le contexte de l'aide sociale ou des assurances sociales (chômage, AI, etc.).</p> <p>A coté de ce secteur bien identifié, un large spectre d'entreprises associe à des degrés divers finalité économique à des objectifs sociaux et environnementaux. Ceci concerne par exemple des entreprises pratiquant le commerce équitable, l'investissement responsable ou encore des entreprises dans des secteurs traditionnels mais dirigées avec « une fibre sociale ». Ces entreprises peuvent aussi participer à des programmes de réinsertion en collaboration avec l'Etat. Gérer de telles entreprises implique de faire cohabiter plusieurs logiques : celle de l'entreprise privée, visant à assurer la viabilité économique, celle de l'intervention sociale, visant à maximiser l'efficacité sociale pour les bénéficiaires et celle de la politique publique visant, au travers de l'intervention ciblée sur certains groupes, à avoir un impact sur l'ensemble de la communauté. Ceci a des conséquences sur l'ensemble des aspects de la gestion d'entreprises, jusqu'à par exemple des problèmes très concrets, comme la cohabitation de logiques comptables différentes.</p> <p>Ce projet a pour objectif de permettre aux acteurs de mieux concilier ces approches et d'utiliser les outils de gestion adéquats en provenance de ces trois disciplines (gestion privée, intervention sociale et gestion publique). Il s'agira de dresser un état des lieux des acteurs déjà actifs dans le domaine et d'identifier les besoins en termes d'outils de gestion et d'acquisition de connaissances. A partir de cet état des lieux, un programme de formation ad hoc sera monté.</p>
Impact	Fort sur le domaine de la recherche et de la formation continue pour adulte en entreprise sociale
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Degré de couverture des activités dans le domaine de l'entrepreneuriat social > Adéquation de l'offre de formation avec les besoins spécifiques du domaine de l'entrepreneuriat social > Haut niveau de qualité de la formation pour les participant-e-s > Nombre d'inscrit-e-s : 1^{ère} année : 8–12 ; 2^{ème} année : 10–15 ; 3^{ème} année 15–20.
Mesures	> Conception du programme de formation
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> > Personnes actives dans le domaine de l'entrepreneuriat social > Toutes personnes intéressées par le domaine de l'entreprise sociale

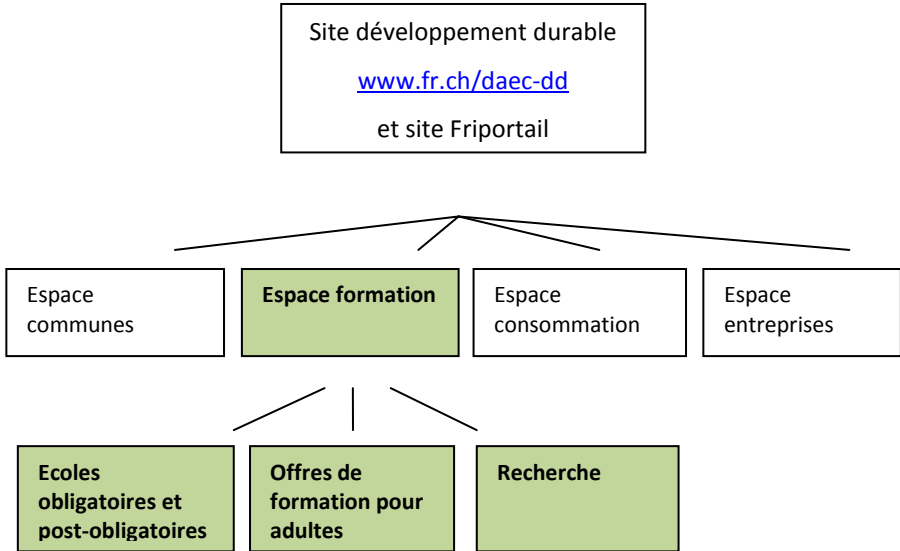
	> Personne en phase de transition ou en poste et qui cherche à parfaire ses connaissances de la gestion en entreprise et des entreprises à but social et non-lucratif
Service responsable	DEE Haute école de gestion de Fribourg
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favorise et contribue à la création d'entreprise > Contribue à la diminution des coûts du social en tendant à l'autonomie financière des entreprises subventionnées par l'Etat <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accent mis sur l'aspect social de l'entreprise (réinsertion, responsabilité sociale etc.) > Bénéfice sur la santé (physique et psychique) des personnes <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le volet environnemental est présent et fait partie de la sensibilisation à la gestion d'une entreprise sociale. De plus, une partie non négligeable de ces entreprises associent, de manière diverses, objectifs sociaux et environnementaux <p>Effet local sur la région de Fribourg, voire au-delà du canton.</p>
Effet de levier	Positif sur le long terme grâce à une sensibilisation des étudiants et des personnes suivant la formation. Synergies avec les travaux correspondants de la Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : pour la phase de lancement de l'action, la communication et le marketing reviennent à 12 300 francs (conférences/événement, brochure etc.).</p> <p>Personnel : Pour la première année, 50 jours environ de charge de travail supplémentaire partagés sur 2 professeurs pour la définition du programme et des contenus = 28 685 francs.¹⁹</p> <p>Coût total : 40 985 francs la première année. Par la suite, la formation devrait tourner sur les rentrées des participants.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Bases légales pour le financement : plusieurs règlements liés aux HES encadrent le fonctionnement des CAS.
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.

¹⁹ 1 EPT = 144 000 francs charges comprises pour 251 jours travaillés par an.

	Action permanente.
Délai de mise en œuvre	6–12 mois pour la préparation et le lancement du concept de formation.
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE Haute école de gestion de Fribourg.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'une formation certifiante > Nombre d'inscrit-e-s

5.6 Plateforme éducation, formation et recherche en développement durable

Domaine de l'action	Formation
Nom de l'action	Plateforme éducation, formation et recherche en développement durable
Description	
Description générale	<p>Un besoin d'information et de coordination a été identifié par les institutions d'enseignement de l'Etat. De plus en plus de formations en développement durable sont proposées sur le marché, provenant soit des écoles, des Hautes écoles ou de l'Université soit du secteur privé.</p> <p>Dans le but de renforcer l'information, la coordination et les compétences en développement durable pour tous les niveaux de formation (du niveau primaire au niveau universitaire) ainsi que pour les personnes actives professionnellement ou bénévoles, le canton de Fribourg met à disposition un site internet sur les offres en formation initiale de base et continue sur le développement durable. L'Etat soutient le suivi de l'information et promeut la mise en réseau des acteurs concernés par ce site.</p> <p>La plateforme sera dynamique en créant également la mise en réseau physique de ses membres grâce à des rencontres ponctuelles (1–2x par an) ou lors de l'organisation de conférences.</p> <p>Des informations liées au développement durable comme une grille de critères DD permettant l'évaluation de travaux d'élèves/étudiants pourrait être également disponible sur le site.</p>

	<p>La plateforme d'information serait reliée au site du développement durable et aux ressources déposées sur Friportail :</p> <div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: fit-content;"> Site développement durable www.fr.ch/daec-dd et site Friportail </div>  </div>
Impact	<p>Diffusion de l'information de manière efficace et facile d'accès pour le plus grand nombre.</p> <p>Partage de l'information qui permet d'éviter de perdre du temps et des ressources en personnel et financière.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<p>Qualitatif : efficacité et simplicité d'accès</p> <p>Quantitatif : un nombre de click sur le site de 500 par mois ; présence de 90 % des formations disponibles dans le canton ; un nombre d'inscription aux institutions de formation grâce au site : de 200 par année.</p>
Mesures	<p>Création d'une plateforme comprenant un site internet et une mise en réseau des acteurs concernés.</p>
Public cible	<p>Elèves, étudiant-e-s, enseignant-e-s, adultes en recherche de formation continue.</p>
Service responsable	<p>DICS, en collaboration avec les autres Directions concernées par la formation et la recherche.</p> <p>Nomination d'une personne compétente dans le domaine.</p>
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le</p>	<p>La plateforme permet de favoriser la connaissance dans le développement durable et aura un impact sur le moyen et long terme grâce à l'intégration du concept DD par les élèves/étudiants/adultes dans leurs activités professionnelles.</p> <p>Effet sur l'économie : la plateforme permet d'éviter de réinventer la roue dans le domaine de la formation et de mieux tirer profit des offres existantes ou en cours de réalisation.</p> <p>Effet sur le social : crée du lien social grâce une mise en réseau au</p>

local/global	niveau cantonal et intercantonal. Effet sur l' environnement : impact indirect.
Effet de levier	Effet de levier intéressant pour les institutions et les membres inscrits dans la plateforme.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	Finances : - Personnel : 0,25 EPT nouveaux pour le lancement, la gestion ainsi que l'animation du site et du réseau. Coûts totaux : 36 000 francs/an. ²⁰
Degré de contrainte, dispositions légales	Pour autant qu'une base légale soit bien nécessaire, la mise à disposition d'un site internet relatif aux offres de formation en matière de développement durable peut se justifier par les articles 26 LS et 20 LESS (plans d'études) ou encore par les dispositions en lien avec la formation initiale et continue des enseignant-e-s (art. 50 LS pour les enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, 20 et 52 LESS pour les enseignant-e-s du secondaire 2, art. 24 RPens pour tous les enseignant-e-s relevant de la DICS, les missions de formation de la LHEP et de l'Université fixées dans leurs lois respectives pour les étudiant-e-s, la loi sur la formation des adultes pour le public en général).
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Action permanente.
Délai de mise en œuvre	6 mois pour la récolte d'informations et la mise en place du site.
Responsable mise en œuvre et suivi	DICS, en collaboration avec les autres Directions concernées par la formation et la recherche.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre de click sur le site internet Rapport annuel Liste des membres.

20 1 EPT = 144 000 francs charges comprises.

4.7 PP6 Développement économique

Les travaux du PP6 sont axés sur trois types d'entreprise : l'industrie et les services, le tourisme et l'agriculture. Il en résulte deux actions : « Guide 'PME et développement durable' » et « Certification en développement durable ». Cette dernière est articulée en trois volets : entreprises, tourisme et agriculture biologique.

6.1 Guide « PME et développement durable »

Domaine de l'action	Développement économique, entreprises
Nom de l'action	Guide « PME et développement durable »
Description	
Description générale	<p>Dans le canton de Fribourg, les PME représentent la quasi-totalité des entreprises. Permettre aux entreprises d'anticiper les défis à relever en matière environnementale et sociale pour faire face à l'avenir dans des conditions optimales contribue à la performance économique des entreprises. La recherche d'informations permettant aux PME de s'engager dans une démarche développement durable représente cependant pour la plupart d'entre elles un effort considérable. La mise à disposition d'informations synthétiques, pertinentes et adaptées au contexte fribourgeois sous forme d'un guide « Développement durable pour PME » comble une lacune importante au niveau du canton.</p> <p>Le guide, édité en deux langues et s'appuyant sur l'expérience des cantons de Genève et de Vaud, a la vocation pour les PME fribourgeoises de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en évidence les liens entre les volets économique, environnemental et social du développement durable ainsi que leur pertinence pour les entreprises > présenter les instruments sur lesquels les entreprises peuvent se baser pour entamer l'analyse de leurs processus et activités dans une optique de développement durable > répertorier les initiatives existantes et les acteurs et actrices fribourgeois-e-s pouvant les soutenir dans cette démarche <p>La Chambre de commerce fribourgeoise (CCF) et l'Union patronale (UP) ont assuré leur soutien à ce projet.</p>
Impact	Sensibilisation des PME aux enjeux du développement durable tant sous l'aspect de la responsabilité environnementale et sociale que de l'optimisation des coûts, de l'anticipation des risques et du renforcement de la compétitivité.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	Un guide de sensibilisation et d'information des PME aux enjeux du développement durable est publié et diffusé auprès des entreprises fribourgeoises en deux langues d'ici fin 2012.
Mesures	> Mise en place d'un comité de projet pour l'élaboration du guide réunissant les principaux acteurs économiques du canton (CCF et

	<p>UP) sous la direction de la Promotion économique, ainsi que d'autres acteurs pertinents tels que Cleantech Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'un guide « PME et développement durable » (version papier et électronique) > Diffusion du guide par les canaux de communication de la Promotion économique, d'autres services de l'administration, des acteurs économiques associés au projet et d'acteurs fribourgeois jouant le rôle de relais vers les PME > Organisation d'une manifestation sur le thème du développement durable s'adressant aux entreprises pour le lancement du guide.
Public cible	Petites et moyennes entreprises du canton
Service responsable	DEE Promotion économique
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : encouragement aux entreprises d'anticiper les enjeux et de relever les défis liés à un développement durable. Meilleure compréhension des liens entre les volets environnemental et social du développement durable, et la performance économique de l'entreprise.</p> <p>Société : Sensibilisation aux différentes dimensions de la responsabilité sociale des entreprises (relations de l'entreprise à ses employés, clients, fournisseurs et à la collectivité), du potentiel d'amélioration et de valorisation de ces relations, pour l'entreprise et ses différents partenaires.</p> <p>Environnement : sensibilisation aux impacts et enjeux environnementaux liés aux activités des entreprises. Encouragement à l'intégration des aspects environnementaux dans la gestion de l'entreprise en vue d'une réduction des impacts des processus, activités et produits sur l'environnement.</p> <p>Effet temporel : moyen/long terme.</p> <p>Effet local/global : local et global.</p>
Effet de levier	De manière générale, il est difficile d'évaluer les répercussions directes et indirectes d'une mesure de sensibilisation. Le guide aura cependant de très bonnes chances d'atteindre son public cible, car il sera adapté aux spécificités fribourgeoises et s'adressera directement aux PME du canton. Le fait d'associer étroitement les principaux représentants économiques du canton au projet, y compris pour une manifestation de lancement commune, donne un poids fort à la démarche.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances : Elaboration du guide : 20 000 francs (mandat externe) ; Traduction : 3000 francs ; Layout : 3000 francs ; Impression : 8000 francs pour 2000 exemplaires (1500.– français ; 500.– allemand) ; Intégration au site web de la Promotion économique : 1000 francs ; Manifestation de lancement du guide : 5000 francs. Total coûts mandats externes : 40 000 francs.</p> <p>Personnel : direction de projet interne = 20 jours (= 0,08 EPT).</p>

	Coûts totaux : 40 000 francs sur 6 mois et 0,08 EPT de travail interne.
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi sur la promotion économique du 3 octobre 1996 (LPEc) > But général : art.1 al. 1 > Formes de promotion et de contributions financières : art. 3 al. 1 let. b
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux en mars 2012, après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières.
Délai de mise en œuvre	Automne 2012, sous réserve des disponibilités financières.
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE Promotion économique.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre de guides distribués (sur papier et en téléchargement) Lieu du bilan : rapport annuel de la promotion économique.

6.2 Certification en DD : entreprises, tourisme, agriculture

Volet 1 Certification DD : entreprises

Domaine de l'action	Développement économique – entreprises
Nom de l'action	Certification Développement durable : Entreprises
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant la reconnaissance par des organes reconnus de l'intégration du développement durable dans la gestion d'entreprise.</p> <p>Les interactions de l'entreprise avec son environnement sont importantes, et les attentes des parties prenantes et du public auprès des entreprises est grandissante dans le domaine du développement durable. D'autre part, les processus se normalisent et différentes reconnaissances existent pour valoriser les engagements concrets dans différents axes. L'entreprise voit aujourd'hui un bénéfice en termes d'image, d'optimisation des processus, de fidélisation de ses employés et de ses clients si elle prend en compte ces dimensions dans une gestion exemplaire de tous les jours. Grâce à des certifications proactives, il est possible qu'elle accède à de nouveaux clients ou marchés.</p> <p>Le soutien de l'Etat se fait sous forme d'un chèque « certification Développement durable ». A cet effet, une somme est allouée aux entreprises pour préparer et réaliser un bilan ainsi que la certification.</p>

	<p>L'entreprise peut choisir, en accord avec la Promotion économique, la certification la plus pertinente pour ses activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Environnement : ISO 14 001 > Social : selon les possibilités de certification > Sécurité au Travail : OSHAS 18 001 > EcoEntreprise.
Impact	<p>La certification repose sur le principe de l'amélioration continue des performances environnementales et sociales de l'entreprise grâce à la maîtrise des impacts de son activité sur l'environnement et des relations avec les parties prenantes.</p> <p>Elle contraint l'entreprise à mettre en place des objectifs d'amélioration continue.</p>
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	10 entreprises sur 3 ans.
Mesures	<p>Chèque de soutien à hauteur de 50 % des coûts externes en consultant, mais au maximum de 20 000 francs par entreprise.</p> <p>Les fonds disponibles pour l'attribution de chèques sont attribués annuellement selon l'ordre d'entrée des dossiers de demande, à condition que ceux-ci soient recevables.</p>
Public cible	Les entreprises du canton (tous secteurs économiques).
Service responsable	DEE Promotion économique.
Evaluation	
<p>Apport au développement durable</p> <p>Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/moyen/long terme et le local/global</p>	<p>Economie : optimisation des processus et maîtrise des risques environnementaux (réduction des coûts).</p> <p>Société / Social : volonté affichée de prendre en compte les attentes des personnes en relation avec l'entreprise (parties prenantes). Sensibilisation des employés à des thèmes qui touchent la vie de tous les jours.</p> <p>Environnement : réduction des impacts environnementaux.</p> <p>Effet temporel : favorise la pérennisation de l'entreprise (gestion durable)</p> <p>Effet local/global local et global.</p>
Effet de levier	<p>A l'interne des entreprises, la certification pousse à l'amélioration du système de management par l'intégration des différents aspects tels que la qualité, l'environnement, la santé, le social.</p> <p>A l'externe, elle favorise l'émergence de projets novateurs et influence positivement la certification de ses partenaires, en particulier, les fournisseurs.</p> <p>Contribue au renforcement du positionnement et du rayonnement du canton de Fribourg dans le domaine du développement durable, si taille critique atteinte.</p>
Conséquences	Finances : Chèque de soutien à hauteur de 50 % des coûts externes

financières et sur les ressources en personnel	<p>en consultant et pour la certification, mais au maximum de 20 000 francs par entreprise. Coût total : max. 200 000 francs sur 3 ans.</p> <p>Personnel : 30 jours sur 3 ans (= 0,04 EPT/an) avec le personnel en place.</p> <p>Coûts totaux : 66 667 francs/an et 0,04 EPT/an de travail interne durant 3 ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Loi sur la promotion économique du 3 octobre 1996 (LPEc)</p> <ul style="list-style-type: none"> > But général : art.1 al.1 > Formes de promotion et de contributions financières : art. 3 al. 1 let. b
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de 3 ans.
Délai de mise en œuvre	Démarrage immédiat.
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE Promotion économique (en collaboration avec la Haute école de gestion et Cleantech Fribourg)
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	<p>Nombre de chèques attribués ; nombre d'entreprises certifiées ; nombre d'entreprises en voie de certification.</p> <p>Rapport annuel de la Promotion économique.</p>

Volet 2 Certification DD : tourisme

Domaine de l'action	Développement économique, tourisme
Nom de l'action	Certification DD : tourisme
Description	
Description générale	<p>Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant la reconnaissance par des organes reconnus de l'intégration du développement durable dans la gestion de l'entreprise.</p> <p>En Suisse, quelque 80 établissements hôteliers et parahôteliers sont labellisés dans le domaine de la gestion durable. Ecolabel et Steinbock sont les deux labels spécifiques au secteur touristique les plus répandus en Suisse.</p> <p>Aucun établissement de FRIBOURG REGION n'est labellisé à ce jour. Afin de profiter de la dynamique dans le tourisme durable, nous proposons de mettre en place des mesures d'incitation pour l'obtention de l'un ou l'autre de ces labels. En effet, les premiers établissements qui obtiendront une certification feront office de pionniers.</p>

Impact	<ul style="list-style-type: none"> > Offre une plus-value écologique aux entreprises comme à leurs clients > Répond à une attente d'une partie de notre public-cible (clientèle privée proche de la nature et clientèle entreprises, p.ex. organisateurs de « séminaires responsables »). > Engage la direction et le personnel de ces établissements à agir en faveur du développement durable au quotidien (diminution de la consommation d'énergie et d'eau, diminution du volume des déchets, utilisation des produits régionaux).
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	10 prestataires labellisés ou en cours de labellisation sur environ 200 prestataires potentiels après les 3 ans de mise en œuvre de l'action.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Mesures d'incitation : mise à disposition de chèques audit > Lancement du projet : manifestation d'information aux prestataires touristiques > Mesures de promotion des établissements labellisés : p.ex. site internet de Fribourg Région.
Public cible	Hôtels, Bed and Breakfast B&B, autres établissements parahôteliers
Service responsable	DEE mandat à l'Union Fribourgeoise du Tourisme.
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : renforce l'attractivité des hébergements concernés et diversifie la clientèle potentielle</p> <p>Société : les deux labels exigent une formation du personnel sur les mesures environnementales prises, l'utilisation de produits responsables, l'information aux hôtes (moyens d'économiser l'eau et l'électricité, transports publics à disposition). Le label Steinbock demande également un degré de satisfaction élevé du personnel, qui implique une meilleure qualité de l'accueil, un juste salaire, un traitement équitable et une intégration sociale du personnel, la prise en considération des besoins des différents groupes d'intérêts</p> <p>Environnement : Pour l'obtention du label, ces entreprises s'engagent à diminuer leur consommation d'énergie et d'eau ainsi que le volume de leurs déchets, à utiliser des produits respectueux de l'environnement et issus de la région.</p> <p>Effet temporel : moyen et long terme</p> <p>Effet local/global : local et global (réduction CO₂, polluants).</p>
Effet de levier	<ul style="list-style-type: none"> > la clientèle touristique est de plus en plus sensible aux formules respectueuses de la nature. Les établissements labellisés répondent à cette demande > cela a un effet positif à moyen et long terme sur les nuitées et sur le positionnement du canton en matière de tourisme durable > les premiers établissements labellisés joueront un rôle de pionnier dans le canton et encourageront d'autres à faire le pas. > même si tous les prestataires n'obtiendront pas le label, ils auront été sensibilisés à la problématique.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <p>1. Soutien à la labellisation : 50 % du coût global, mais au maximum 5000 francs par établissement. Coût total : max. 40 000 francs pour 3 ans.</p> <p>2. Promotion de la mesure : Manifestation de lancement : 5000 francs.</p> <p>Total : 45 000 francs sur 3 ans.</p> <p>Personnel (UFT) : 5 jours de travail interne/an sur 3 ans (= 0,02 EPT/an).</p> <p>Coûts totaux : 15 000 francs/an et 0,02 EPT/an de travail interne sur 3 ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	<p>Loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (LT), art. 1 al. 2 b et art. 8 al. c :</p> <p>Art. 1 al. 2 Ses buts sont notamment les suivants :</p> <p>b) le développement d'un tourisme de qualité, compatible notamment avec l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, selon les principes du développement durable ;</p> <p>Art. 8 L'UFT a notamment pour tâches :</p> <p>c) de favoriser l'essor d'un tourisme fondé sur la qualité de l'accueil et compatible avec les aspirations des hôtes et de la population ;</p>
Projet-modèle de l'Etat	-
Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de 3 ans.
Délai de mise en œuvre	Action de sensibilisation : 3–6 mois Durée de labellisation par établissement : 3–6 mois
Responsable mise en œuvre et suivi	DEE mandat à l'Union Fribourgeoise du Tourisme (en collaboration avec les hautes écoles et Cleantech Fribourg)
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Nombre d'établissements certifiés et en voie de certification Rapport annuel de l'UFT

Volet 3 Promotion de l'agriculture biologique

Domaine de l'action	Développement économique, agriculture
Nom de l'action	Promotion de l'agriculture biologique
Description générale	Cette action fait partie d'un ensemble de trois mesures visant la reconnaissance par des organes reconnus de l'intégration du développement durable dans la gestion d'entreprise.

	<p>L'agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > favorise les processus vivants et referme le plus possible les cycles des éléments nutritifs > renonce aux produits phytosanitaires chimiques de synthèse et aux engrais chimiques et permet de stimuler davantage et donc de renforcer les défenses immunitaires des plantes et des animaux > exige une détention des animaux particulièrement respectueuse qui permet un comportement spécifique de l'espèce, favorise la santé, la vitalité et la résistance des animaux <p>Le marché bio est en croissance permanente. En Suisse romande, le marché bio a enregistré une croissance de 13,6 % (2008), notamment pour les fruits, la viande et le lait. La production en Suisse n'arrive pas à couvrir les besoins du marché pour certains produits, comme p.ex. les céréales, les fruits et les œufs. Dans le canton de Fribourg, seules 4 % des exploitations sont bio, alors que la moyenne suisse est de 11,9 %.</p> <p>De juin 2010 à décembre 2011, Bio Fribourg a lancé un programme exceptionnel de soutien financier pour des conseils individuels à la reconversion et des visites de fermes de référence bio. Cette stratégie a jusqu'à présent été couronnée de succès à Fribourg, puisque 15 reconversions ont eu lieu en 2010 (moyenne usuelle de 4 à 6 reconversions). Le canton de Fribourg, qui souhaite promouvoir l'agriculture biologique, veut prolonger ce soutien durant 3 ans, afin de renforcer la conversion d'exploitations conventionnelles vers l'agriculture biologique.</p>
Impact	Augmentation de la production agricole biologique, protection de la nature, sensibilisation des producteur-trice-s non bio à ce mode de production.
Objectif qualitatif et/ou quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> > Faciliter l'accès aux conseils et à l'information et ensuite augmenter le nombre d'exploitations bio dans le canton de FR. > 60 conseils individuels et 24 à 30 visites de fermes de référence sur 3 ans.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> > Conseils individuels de reconversion en régions de grandes cultures Donner la possibilité à un grand nombre d'agriculteur-trice-s non bio de bénéficier d'un conseil de reconversion : <ul style="list-style-type: none"> > Annonces dans les bulletins cantonaux de la vulgarisation agricole et dans l'AGRI > Conseils > Fermes de référence bio en grandes cultures Des agriculteur-trice-s conventionnel-le-s visitent des fermes bio expérimentées pour se rendre compte de ce que cela signifie d'être agriculteur-trice bio : <ul style="list-style-type: none"> > Recherche des agriculteur-trice-s bio pour les visites > Elaboration d'un dossier d'information > Publicité de cette action

	> Visites
Public cible	Agriculteurs et agricultrices.
Service responsable	DIAF IAG
Evaluation	
Apport au développement durable Effet sur l'économie, la société, l'environnement, le court/ moyen/long terme et le local/global	<p>Economie : renforce l'esprit d'entreprise (la reconversion exige une analyse approfondie de l'exploitation et force l'agriculteur-trice à se rendre compte de ses points forts et faibles) et l'innovation dans l'agriculture (p.ex. nouveaux marchés, vente directe).</p> <p>Société : favorable à la santé de la population et à une production équitable et sociale.</p> <p>Environnement : l'agriculture bio renonce à l'utilisation de produits chimiques de synthèse, protège le sol et favorise la biodiversité. Elle ne laisse pas des résidus de produits chimiques de synthèse ni dans la nourriture, ni dans l'environnement.</p> <p>Effet temporel : court, moyen et long terme.</p>
Effet de levier	Bon. Facilite l'accès aux informations avec un effet de multiplication. Les conseils approfondis et les visites peuvent être effectués avec peu de ressources financières et ont un effet important sur le savoir-faire des agriculteur-trice-s bio potentiel-le-s.
Conséquences financières et sur les ressources en personnel	<p>Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Conseils individuels de reconversion en régions de grandes cultures / Coût = 10 500 francs sur 3 ans. <ul style="list-style-type: none"> > 20 conseils par an sur 3 ans effectués dans le canton de Fribourg, dont participation maximale du canton de 150 francs/par conseil ; Total = 9000 francs > Communication, publicité 500 francs/an ; Total = 1500 francs > Fermes de référence bio en grandes cultures fribourgeoises / Coût = 11 500 francs sur 3 ans. 24–30 visites sur 3 ans. Dédommagements aux fermes : 3 x 2000.– = 6000.– Documentation, coordination, communication : 2500.– (1^{ère} année) puis 1500.– (2^{ème} année et 3^{ème} année) Coût pour les 2 mesures : 22 000 francs sur 3 ans. <p>Personnel (IAG) : 21 jours de travail interne sur 3 ans pour la mise en place et le suivi (= 0,03 EPT/an).</p> <p>Coûts totaux : 7334 francs/an et 0,03 EPT/an de travail interne durant 3 ans.</p>
Degré de contrainte, dispositions légales	Loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG).
Projet-modèle de l'Etat	-

Mise en œuvre	
Début et durée de l'action	Début des travaux après la validation du Conseil d'Etat, dès l'entrée en vigueur du décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement et sous réserve des disponibilités financières. Durée de trois ans.
Début de mise en œuvre	Démarrage immédiat.
Responsable mise en œuvre et suivi	DIAF IAG.
Indicateurs de suivi, périodicité, lieu du bilan	Le bilan est effectué annuellement par l'IAG : nombre de conseils individuels, nombre de visites de fermes de référence.

5 Evaluation, monitoring et suivi

5.1 Outil et processus d'évaluation de la durabilité

5.1.1 Introduction

Le Grand Conseil a décidé en février 2009 que les messages accompagnant les projets de lois et de décrets devraient faire état des effets sur le développement durable.²¹ Un groupe de travail, constitué de représentants des Directions et de la Chancellerie, a examiné comment réaliser cette exigence. Il est arrivé à la conclusion que certains projets stratégiques ayant un impact sur le développement durable et pour lesquels le canton possède une marge de manœuvre doivent être soumis à une évaluation de la durabilité (EDD) plus approfondie avec la Boussole 21. Pour les autres projets de lois et décrets, une évaluation sommaire sur la durabilité du projet suffit. Il est bien sûr possible à toute personne intéressée d'utiliser l'EDD sur une base volontaire. Le processus proposé a été validé par la Conférence des Secrétaires généraux du 1^{er} septembre 2010 et par le COPIL du 23 septembre 2010.

Une phase-pilote d'une année est prévue après la décision d'introduction d'une EDD par le Conseil d'Etat. Sur la base de cette expérience ainsi que d'une enquête auprès de ses utilisateurs portant sur l'utilité de cet outil, sur la pertinence de ses critères et sur les ressources financières et humaines investies, il sera jugé s'il est nécessaire d'adapter la Boussole 21 ou le processus mis en place dans le canton de Fribourg. Les conditions-cadre en cas de modification de l'outil d'évaluation de la durabilité Boussole 21 ont été clarifiées avec le canton de Vaud :

- > modifications mineures n'allant pas à l'encontre des postulats du développement durable, en bilatéral.
- > modifications plus conséquentes : créer une communauté d'utilisateurs avec un comité décisionnel.
- > modifications fondamentales de la structure : reprendre l'application, mais très grand travail de nouvelle création d'outil et plus de compatibilité avec la Boussole 21.

Les modalités d'application et de révision seront fixées par le Conseil d'Etat suite à cette phase-pilote.

5.1.2 Définition

Une évaluation en développement durable (EDD) permet d'estimer si un projet (stratégie, loi, décret ou projet concret) participe au développement durable dans ses trois dimensions économie, société et écologie.²² Elle donne une vue d'ensemble des effets d'un projet, prend en compte le long terme ainsi que les effets globaux et montre les conflits d'intérêt potentiels. L'EDD est une base pour les décisions. Elle facilite la pesée des intérêts par une représentation claire des points faibles et forts du projet, permet la comparaison de variantes, aide à engendrer des améliorations le plus tôt possible dans le processus et soutient le suivi du projet. Une évaluation en équipe est vivement conseillée, car elle permet d'obtenir une vision plus large des impacts du projet. Il est important de relever qu'une EDD est une base pour la prise de décisions : elle ne remplace pas l'instance décisionnelle.

21 Loi sur le Grand Conseil, art. 197 al.1 let. e^{bis}.

22 ARE : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes, p. 13, 20 et 29.

De manière générale, une EDD peut être faite lors de la planification, de la décision, de la réalisation, de l'exploitation ou lors du bilan. Plusieurs évaluations à différentes étapes du même projet sont possibles et souhaitables. Le potentiel d'amélioration est le plus grand au début d'un processus. Un autre moment clé est la phase décisionnelle, où l'EDD sert de base à la décision en fournissant des arguments pertinents. Une EDD est une évaluation généraliste, qui est compatible avec des évaluations plus approfondies, telles l'évaluation d'impact sur l'environnement ou l'évaluation d'impact sur la santé. En effet, les résultats de ces études approfondies peuvent être intégrées de manière synthétique dans l'EDD.

5.1.3 Choix de l'outil d'évaluation

Différents cantons et communes appliquent déjà une EDD à certains de leurs projets : l'Office fédéral du développement territorial (ARE) recensait en 2007 onze outils d'évaluation généralistes et quatre sectoriels.²³ Le nombre de projets évalués ainsi que le processus qui accompagne l'évaluation varie selon les cantons.

En vue d'introduire un processus d'évaluation à l'Etat de Fribourg, le Comité de pilotage a comparé trois types d'outil d'EDD :

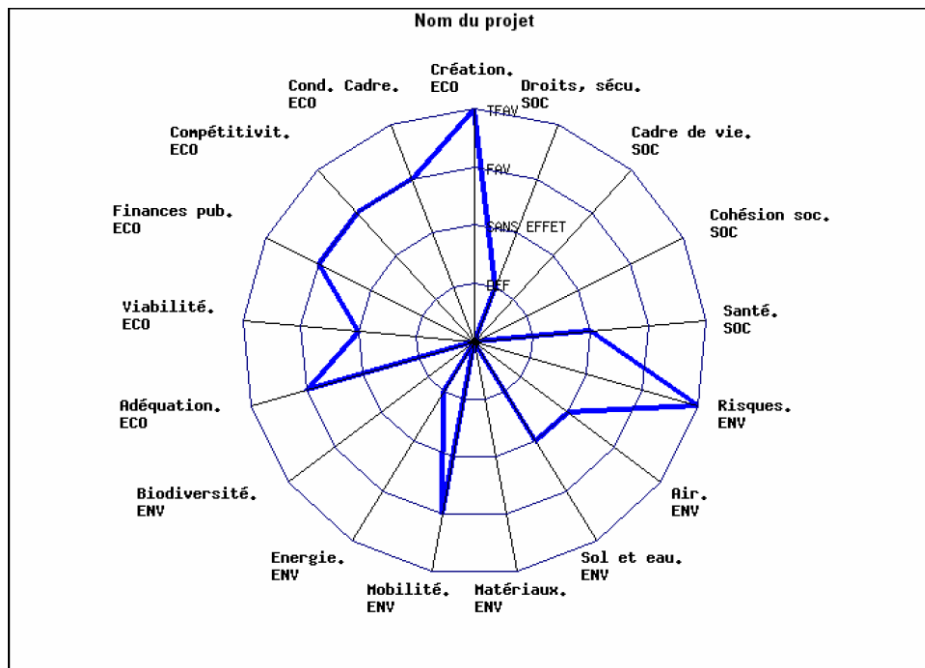
- > La grille de questionnement de Vevey, avec 11 questions générales ouvertes sur les trois dimensions du DD ainsi que sur le suivi. Le mode de réponse (longueur et degré de précision des réponses) est laissé ouvert.
- > La grille d'analyse et d'appréciation « Boussole 21 » du canton de Vaud, qui contient 19 critères dans les 3 dimensions du DD, avec 120 sous-critères explicatifs. L'appréciation qualitative se fait par système informatique avec une échelle de notation et la possibilité d'insérer des commentaires. Les résultats se présentent dans un rapport informatique incluant un graphique de synthèse.
- > L'outil d'analyse approfondi « WinWin22 », qui permet, sur la base des quatre capitaux « manufacturé », « naturel », « humain » et « social », d'élaborer une grille d'analyse flexible, avec des indicateurs à définir selon le projet. Cet outil plus complet mais plus complexe permet une analyse quantitative ou semi-quantitative.

Le choix du Comité de pilotage s'est porté sur la « Boussole 21 », car cet outil généraliste est assez simple d'utilisation, le temps nécessaire pour une évaluation se monte environ à deux heures et il peut être utilisé pour différentes finalités (amélioration, comparaison de variantes, aide à la décision, suivi/bilan). Les cantons de Vaud et du Tessin l'utilisent déjà depuis quelques années. Il existe une version en allemand. Le canton de Berne utilise un outil généraliste de type semblable, la « Boussole bernoise du développement durable », qui est structurée également selon les trois dimensions du DD, mais avec un peu plus de critères : 13 environnement, 13 économie et 17 société. A la différence de la Boussole 21 vaudoise, la Boussole bernoise n'a pas la possibilité d'intégrer de commentaires.²⁴

23 ARE : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes, annexe 1.

24 Voir Berner Kompass.

Boussole 21 : Graphique de synthèse



Pour de plus amples informations sur la Boussole 21, voir l'annexe 7.2.1.

5.1.4 Processus d'évaluation de la durabilité

Conditions cadre

Le Comité de pilotage a défini les conditions cadre suivantes pour le processus d'évaluation :

- > La première priorité va à l'évaluation en durabilité des décrets et lois et à l'intégration de ces résultats dans les messages au Grand Conseil. L'évaluation d'autres projets de l'Etat sera traitée plus tard, sur la base des expériences faites ;
- > Le canton de Fribourg vise l'utilisation d'un seul outil d'EDD généraliste. Il y a la possibilité d'approfondir avec des outils sectoriels, comme la « Recommandation SIA 112/1 » pour la construction durable ou l'« Evaluation d'impact sur la santé » ;
- > Les collaborateurs doivent avoir la possibilité d'effectuer l'EDD eux-mêmes et dans un délai assez court.

Délimitation

En premier lieu, il s'agit d'évaluer les projets de lois et décrets, au nombre de 45 en moyenne par année. Cependant, les Directions et la Chancellerie ont la possibilité, si un rapport stratégique ou sur postulat a une forte implication sur le développement durable, de l'intégrer dans la liste des objets à évaluer. Le choix de soumettre un projet à une EDD est du ressort des Directions et de la Chancellerie, qui se basent à cet effet sur la liste des objets du Grand Conseil. Afin de faciliter et d'unifier le choix des projets de lois et décrets à soumettre à une EDD, des critères d'exclusion ont été élaborés. Ils ne sont pas exhaustifs mais offrent un support à la décision. Les objets de type suivant ne sont généralement pas soumis à une EDD : budgets et comptes annuels de l'Etat, crédits supplémentaires, projets qui traitent de procédures uniquement, application d'une loi fédérale au niveau cantonal sans marge de manœuvre cantonale. Pour les projets qui ne sont pas soumis à une EDD, la rubrique du message concernant la durabilité est à remplir de manière sommaire selon l'estimation générale du chef ou de la cheffe de projet. Il a été également défini que pour les projets

nécessitant un crédit d'étude puis un crédit d'engagement, l'EDD doit être intégrée directement dans l'étude. Les résultats de cette évaluation de la durabilité sont ensuite partie intégrante de la demande de crédit d'engagement.

Deux variantes d'évaluation

Lors de l'évaluation de la durabilité, la présence du chef ou de la cheffe de projet est toujours nécessaire. Il est libre à chaque Direction de joindre au chef ou à la cheffe de projet une personne ayant traité le dossier d'un point de vue complémentaire, par exemple d'ajouter les compétences thématiques aux juridiques. Deux variantes sont possibles :

Variante 1 de base : le chef ou la cheffe de projet fait une évaluation avec 1 à 2 personnes de son choix, qui complètent sa vision en termes de durabilité.

Variante 2 de soutien : le chef ou la cheffe de projet est accompagné-e par une équipe d'audit fixe, qui est constituée du ou de la responsable développement durable (DD) ainsi que d'une délégation des trois Directions suivantes :

- > Environnement : DAEC
- > Economie : DEE
- > Société : DSAS.

Communication des résultats

Les résultats de l'évaluation en durabilité sont communiqués sous forme :

- > D'un paragraphe sur le développement durable, qui devra être intégré dans le rapport explicatif en vue de la consultation puis dans le message au Grand Conseil
- > D'un rapport de la Boussole 21, qui sera joint à la documentation pour le Conseil d'Etat et pour la commission parlementaire.

La traduction du rapport de la Boussole 21 est à prévoir.

Information et formation

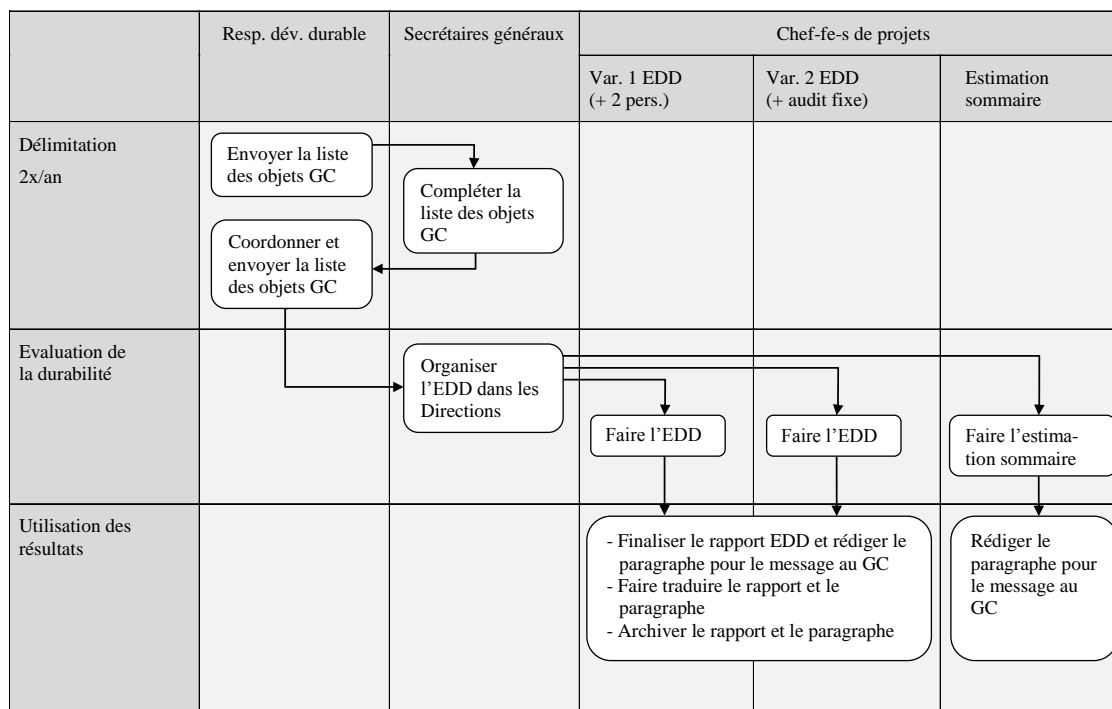
Afin de permettre une utilisation efficace de la Boussole 21, une information et une formation sur l'EDD doivent être mises à disposition des futur-e-s utilisateurs et utilisatrices. Trois mesures sont prévues :

- > Information/Conférence : lors de l'introduction de l'EDD dans l'Etat de Fribourg, une information de type général est à prévoir, par écrit et sous forme de conférence ouverte aux employé-e-s de l'Etat intéressé-e-s.
- > Guide d'utilisation : contient la description du processus mis en place par Fribourg.
- > Formation continue : deux demi-jours de formation pourraient être proposés aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat deux fois par an. La première partie consisterait en une introduction au développement durable et à la Boussole 21, la deuxième porterait sur un échange suite à l'utilisation concrète de la Boussole 21 pour des projets concrets. L'organisation pourrait être confiée au SPO, si possible en collaboration avec la HEG-FR.

Coûts de l'information et de la formation : L'organisation d'une information unique d'un demi-jour devrait impliquer un jour de préparation à l'interne ainsi que le financement d'un-e intervenant-e pour 1500 francs (total 2073 francs). Quant à la formation continue à la Boussole 21, elle devrait être proposée une fois par an, durant plusieurs années. Pour la première année il faut compter 2 jours de préparation à l'interne et 3000 francs pour le formateur ou la formatrice. S'y ajoute le temps investi en formation par les collaborateurs et

collaboratrices, qui sont attendus au nombre de 15 par année (total 1^{ère} année :4500 francs et 0,07 EPT de travail interne) Les années suivantes, le temps de préparation se réduit : il faut compter un jour de préparation interne et 2000 francs pour le formateur ou la formatrice (total 2000 francs et 1 jour de travail interne/an). Il s'agit ici uniquement des montants concernant la formation. Le temps investi dans chaque projet pour l'évaluation de la durabilité avec la Boussole 21 sera quantifié après la phase-pilote d'une année.

Processus d'évaluation de la durabilité pour les projets de lois et décrets à Fribourg



GC= Grand Conseil, EDD= évaluation de la durabilité approfondie

Pour de plus amples informations sur le processus d'EDD, voir le chapitre 7.2.2.

5.2 Monitoring de la durabilité du canton de Fribourg

5.2.1 Méthodes de monitoring cantonal

Le monitoring consiste à rassembler des données comparables de manière systématique et régulière et de montrer, à l'aide d'indicateurs, leur évolution dans l'axe temporel. Il existe deux systèmes de monitoring développement durable pour les cantons : le « Cercle Indicateurs » et la « Régionalisation du système MONET ».

Le « Cercle Indicateurs » est une plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Actuellement, dix-neuf cantons et seize villes y participent. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) est chargé de la direction du projet. Trois autres offices fédéraux accompagnent les travaux : l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans le cadre du « Cercle Indicateurs », les cantons relèvent tous les deux ans une trentaine d'indicateurs du développement durable. Parmi ceux-ci, six sont décentralisés, c'est-à-dire collectés par les cantons eux-mêmes. Le Programme 2010–2013 est en cours. Il prévoit la révision et le développement de certains indicateurs et coordonne les relevés 2011 et 2013.

La « Régionalisation du système MONET » s'appuie quant à elle sur le monitoring suisse MONET. Elle est constituée de 60 indicateurs MONET régionalisés et de 20 du « Cercle Indicateurs ». Ce système plus complet, mais qui demande des ressources conséquentes pour collecter ces données, est appliqué dans le canton de Vaud. Des réflexions sont en cours pour élargir ce système à d'autres cantons.

5.2.2 Monitoring du canton de Fribourg

Le canton de Fribourg a décidé de participer aux travaux du « Cercle Indicateurs ». Celui-ci est certes moins précis et moins complet statistiquement que le « MONET régionalisé », mais il permet de participer à un système existant dans des délais très courts, demande peu de ressources et facilite les comparaisons cantonales.

Le canton de Fribourg, représenté par la DAEC, a donc conclu le 05.05.2010 un contrat avec l'ARE qui règle leur collaboration dans le « Cercle Indicateurs » pour les années 2010 à 2013. Les ressources en personnel et financières nécessaires à la récolte des données cantonales, à la participation aux séances ainsi qu'aux coûts généraux du monitoring sont assurées par l'Etat de Fribourg durant ces années. Le Service cantonal de la statistique assure le suivi scientifique de ces travaux, en collaboration avec le Développement durable et les autres services concernés. Cela devrait représenter 0,04 EPT de travail avec le personnel en place et 3780 francs pour les cotisations au Cercle Indicateurs par année. Le but serait de pérenniser le monitoring si le bilan est positif en 2013. Il y a en tout 37 indicateurs, dont 32 centralisés pour lesquels l'OFS récolte les données, et 5 décentralisés sous la responsabilité des cantons. Les relevés cantonaux étant bisannuels, les premiers résultats pour Fribourg sont prévus pour fin 2011.

5.3 Communication et dispositif de suivi de la stratégie

Diverses activités de communication sont prévues suite à la validation de cette stratégie par le Conseil d'Etat. Une conférence de presse permettra de diffuser les grandes lignes de la stratégie auprès de la population. Un site internet de l'Etat dédié au développement durable est déjà en fonction.²⁵ Il sera complété au fur et à mesure de la mise en œuvre. Selon les opportunités et ses disponibilités, la responsable participera à des conférences ou à des assemblées d'associations, afin de présenter la stratégie et son état d'avancement. L'Etat souhaite que la communication sur ses actions incite les entreprises, les communes et la population à renforcer la durabilité de leurs activités.

Pour chaque action, des indicateurs de suivi ont été définis, ainsi que leur périodicité et le lieu du bilan. Indiqués en fin de chaque fiche d'évaluation, ils sont de la compétence du service responsable de la mise en œuvre de l'action. Ces indicateurs portant sur les actions, le monitoring ainsi que les évaluations de la durabilité de projets feront l'objet d'un suivi annuel par la responsable développement durable. Il est prévu qu'elle rédige un rapport annuel succinct sur la mise en œuvre de la stratégie « Développement durable », qui sera publié dans le rapport d'activité annuel de la DAEC et sur le site internet développement durable de l'Etat. Le Comité de pilotage et la Commission consultative Développement durable assureront un suivi stratégique sur la base de ces informations.

La validité de la stratégie est de sept ans, afin de permettre un lancement échelonné sur deux ans et cinq ans de réalisation avant de tirer un bilan global et d'élaborer la prochaine stratégie.

25 Site Développement durable de l'Etat de Fribourg : <http://www.fr.ch/daec-dd/>

6 Conclusions

6.1 Financement

Une estimation des coûts globaux et du temps nécessaire à la réalisation des actions a été faite, que ce soient des mandats externes, du nouveau personnel ou du temps supplémentaire chez le personnel existant. Les coûts globaux nouveaux se montent à 7 713 160 francs sur une période de 5 ans. Ils comprennent les mandats externes et le personnel nouveau, mais pas les EPT ni les montants déjà prévus au budget. Ainsi, il a été estimé que 4,42 nouveaux EPT seraient nécessaires sur une moyenne de 5 ans. Il est important de garder à l'esprit que les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront également, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou du moins un retour sur investissement.

Le Conseil d'Etat préconise un financement des actions et outils du développement durable par un crédit d'engagement, qui sera soumis au Grand Conseil en automne 2011. Cette solution permettra d'assurer un financement global de la stratégie. Les Directions mettront par la suite dans leur budget les montants nécessaires à la réalisation des actions qui sont de leur compétence.

6.2 Conséquences financières et sur les ressources en personnel

Comme le montrent les fiches d'évaluation des actions, une nouvelle activité durable ou le renforcement d'une activité dans le sens de la durabilité demande souvent à court et moyen terme un investissement, que ce soit en temps ou en argent. Un tel investissement amène par contre fréquemment des économies à moyen et long terme ou de manière globale.²⁶

A titre d'exemple, les investissements pour construire un bâtiment selon des standards énergétiques plus stricts sont plus élevés à l'origine, mais permettent des économies de frais d'entretien et deviennent donc rentables après plusieurs années. Une prise en compte du cycle de vie complet des produits, qui comprend l'extraction et la préparation des matériaux ainsi que dans le long terme les frais de destruction du bâtiment ou de gestion des déchets, démontre également que l'achat d'un produit « plus cher » ne l'est souvent pas de manière globale. L'exploitation sociale dans les pays en développement fait également partie des facteurs qui réduisent à première vue les coûts de certains produits dans les pays développés, mais qui, dans une perspective globale, ne font que les déplacer géographiquement. D'autre part, certains biens n'ont pas de valeur monétaire, comme le paysage ou la biodiversité. Il est donc sensible de mettre dans la balance « Coûts-efficacité » une action durable qui demande un investissement chiffré en francs ou en temps et dont l'apport touche à des valeurs telles que la culture ou l'éthique.

Le but d'une telle estimation financière est d'assurer que lors des décisions finales les moyens nécessaires soient mis à disposition et qu'ainsi les actions choisies puissent effectivement être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Les tables suivantes synthétisent quelles sont les conséquences financières et sur les ressources en personnel des actions proposées et quelle est leur répartition sur cinq ans. Elle intègre également les participations financières éventuelles d'autres sources, telle la Confédération. Il s'agit en général d'une première évaluation grossière, qui pourra être approfondie lorsque l'action sera dans un stade plus avancé. La durée des actions est très variable : action sur une année, sur trois ans, cinq ans ou permanente. Afin de permettre une comparaison des actions, les coûts ont été calculés sur

26 Voir chapitre 6.3.

cinq ans et le temps de travail supplémentaire nécessaire a été monétarisé sur la base d'un salaire annuel de 144 000 francs.²⁷ Pour les actions « Gestion globale des eaux » et « Amélioration de la gestion de l'Etat et sensibilisation : informatique », une partie des montants est déjà au budget 2012, indépendamment de leur acceptation dans la stratégie « Développement durable ». C'est pourquoi ces coûts sont déduits des coûts nouveaux.

6.2.1 Conséquences financières pour les communes

Une évaluation générale des conséquences financières de la stratégie « Développement durable » pour les communes a montré que l'action 3.2 « Migration et communes sympas » implique des coûts pour les communes qui souhaitent y participer et que les actions 4.1 « Revitalisation des cours d'eau » et 5.1 « Promotion du développement durable dans la scolarité obligatoire » pourraient impliquer une dépense communale. En effet, l'action 4.1 renforce la communication envers les communes et la population et vise une augmentation du nombre de kilomètres de cours d'eau revitalisés. Lors qu'elle décide de faire une revitalisation, la commune, qui est maître d'œuvre, est appelée à financer une part d'environ 20 % des coûts totaux (coûts restants après financement par la Confédération et le canton). Quant à l'action 5.1, elle sera financée par un mandat global confié à la HEP, ce qui n'induirait pas de coûts pour les communes. Pour une vue d'ensemble, voir la table ci-dessous qui s'y réfère.

²⁷ Selon les indications du SPO, un salaire annuel moyen pour collaborateur académique se monte à 144 000 francs, charges comprises, pour 251 jours travaillés par an.

Conséquences financières et sur les ressources en personnel durant la 1^{ère} année

No	Titre action	Service	Durée	Coûts financiers 1ère année personnel non compris	Personnel nécessaire 1ère année		Soutien externe, supplémentaire	Coûts financiers et en personnel nouveau, 1ère année, en CHF ¹		
					Personnel en place	Personnel nouveau		Coûts totaux (y.c. montants prévus au budget et personnel nouveau)	Montants déjà prévus au budget	Coûts totaux nouveaux (y.c. personnel nouveau)
PP1	Urbanisation et mobilité									
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat, phase pilote	STE	2 ans	80'000		(0.25 EPT 2 ^{ème} année)		80'000		80'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie									
2.1	Achats publics durables	SG-DAEC	2 ans puis perm.	5'000	0.28 EPT			5'000		5'000
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat ²	SBat	Permanente	300'000 suite indéterminée	indéterminé		indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
2.3	<i>Amélioration gestion - sensibilis.</i>									
Volet 1	- Fournitures, matériel de bureau	SAMI	Permanente		0.02 EPT					
Volet 2	- Déchets et nettoyages	SBat	3 ans puis perm.	3'334	0.02 EPT			3'334		3'334
Volet 3	- Informatique	SITel	Permanente	30'000	0.08 EPT			30'000	15'000	15'000
2.4	Particip. population protec. climat	SEn	5 ans	51'000	0.20 EPT			51'000		51'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail									
3.1	Evaluation d'impact sur la santé	SSP	3 ans puis perm.	30'000		0.4 EPT		87'600		87'600
3.2	Migration et communes sympas	SG-DSJ	5 ans	160'000			Confédération ⁸	160'000		160'000
3.3	Formation continue de l'Etat	SPO-F	Permanente		indéterminé					
PP4	Gestion des ressources naturelles									
4.1	Revitalisation des cours d'eau ³	SPC	4 ans puis perm.	37'500		1 EPT	Conféd. OFEV	181'500	Selon planification	181'500
4.2	Gestion globale des eaux ⁴	SEn	4 ans puis 6 ans	1'000'000		2 EPT		1'288'000	500'000.- + 0.7 EPT (=600'800.-)	687'200
4.3	Réseaux écologiques	BPNP	1 an	50'000	0.06 EPT			50'000		50'000
4.4	Entretien bordures de route	SPC	3 ans	30'000	indéterminé			30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques	SBat	Permanente							
PP5	Formation et recherche									
5.1	Promotion DD scolarité obligatoire	HEP	3 ans puis perm.	10'000		1.08 EPT		165'474		165'474
5.2	Parrainage intergénérationnel	SOPFA	Permanente	70'000	indéterminé		org. LIFT	70'000		70'000
5.3	Stage développement durable	SFP ⁵	3 ans puis perm.	50'000			Loterie romande ⁹	50'000		50'000
5.4	Formation accueil spéc. à la ferme	IAG	3 ans puis 7 ans	2'500	indéterminé		Aide CH Montagnards	2'500		2'500
5.5	Formation entreprise sociale	HEG-FR	1 an puis perm.	12'300		0.2 EPT		40'985		40'985
5.6	Plateforme éduc. form., recherche	DICS	Permanente			0.25 EPT		36'000		36'000
PP6	Développement économique									
6.1	Guide PME et DD	Prom-FR	6 mois	40'000	0.08 EPT		org. CCF/UP ⁶	40'000		40'000
6.2	<i>Certification DD:</i>									
Volet 1	- Chèques certification DD	Prom-FR	3 ans	66'667	0.04 EPT		Cleantech FR + HEG ⁷	66'667		66'667
Volet 2	- Labels DD et tourisme	UFT	3 ans	15'000	0.02 EPT			15'000		15'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	IAG	3 ans	7'334	0.03 EPT			7'334		7'334
	Evaluation et monitoring									
	Evaluation DD, formation	SPO	1 an puis perm.	4'500	0.07 EPT			4'500		4'500
	Monitoring DD	SStat	Permanente	3'780	0.04 EPT			3'780	3'780	
Total	Strat. dév. durable			2'058'915	0.94 EPT	4.93 EPT		2'768'674	619'580	2'149'094

1) Valeurs utilisées : 144'000 CHF annuel (y compris 13ème), charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (300'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Coûts de communication, de planification et de conduite de projets pilotes. Les coûts d'infrastructure sont payés par les comptes de fonctionnement de l'Etat et l'OFEV 4) Hypothèse: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 5) Mandat du SFP au Trägerverein Bildung Nachhaltige Entwicklung (BNE) 6) Frais de personnel pris en charge par les organisations 7) Soutien ponctuel absorbé par les ressources en place 8) Commission fédérale pour les questions de migration 9) Soutien de 25'000.- CHF par la Loterie romande; Soutien financier d'autres fondations, entreprises et associations en cours de clarification.

Conséquences financières et en personnel nouveau sur 5 ans

No	Titre action	Coûts financiers et en personnel nouveau en CHF ¹							
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	Coûts totaux (y.c. personnel nouveau nécessaire)	Montants prévus dans les budgets futurs indépendamment de la strat. DD	Montants nécessaires
PP1	Urbanisation et mobilité								
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	80'000	96'000				176'000		176'000
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie								
2.1	Achats publics durables	5'000					5'000		5'000
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat ²	300'000	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	300'000 et indéterminé		300'000 et indéterminé
2.3	Amélioration de la gestion et sensibilisation:								
Volet 1	- Fournitures papier et matériel de bureau								
Volet 2	- Déchets et nettoyages	3'334	3'334	3'334			10'002		10'002
Volet 3	- Informatique	15'000	30'000	30'000			75'000	30'000	45'000
2.4	Participation population protection climat	51'000	16'000	16'000	16'000	16'000	115'000		115'000
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail								
3.1	Evaluation d'impact sur la santé ³	87'600	87'600	87'600	87'600	87'600	438'000		438'000
3.2	Migration et communes sympas	160'000	180'000	180'000	180'000	180'000	880'000		880'000
3.3	Formation continue de l'Etat et DD								
PP4	Gestion des ressources naturelles								
4.1	Revitalisation des cours d'eau ⁴	181'500	181'500	144'000	144'000	144'000	795'000		795'000
4.2	Gestion globale des eaux ⁵	687'200	1'288'000	1'288'000	1'288'000	1'288'000	4'551'200	1'802'400	2'748'800
4.3	Réseaux écologiques	50'000					50'000		50'000
4.4	Entretien des bordures de route	30'000					30'000		30'000
4.5	Bois dans les constructions publiques								
PP5	Formation et recherche								
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire ³	165'474	160'474	160'474	160'474	160'474	807'370		807'370
5.2	Parrainage intergénérationnel	70'000	50'000	50'000	50'000	50'000	270'000		270'000
5.3	Stage développement durable ³	50'000	110'000	110'000	110'000	110'000	490'000		490'000
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme ⁶	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500	12'500		12'500
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire ⁷	40'985					40'985		40'985
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	36'000	36'000	36'000	36'000	36'000	180'000		180'000
PP6	Développement économique								
6.1	Guide PME et développement durable	40'000					40'000		40'000
6.2	Certification développement durable:								
Volet 1	- Chèques certification DD	66'667	66'667	66'667			200'001		200'001
Volet 2	- Labels DD et tourisme	15'000	15'000	15'000			45'000		45'000
Volet 3	- Promotion de l'agriculture bio	7'334	7'334	7'334			22'002		22'002
	Evaluation et monitoring								
	Evaluation de la durabilité, formation	4'500	2'000	2'000	2'000	2'000	12'500		12'500
	Monitoring DD		3'780	3'780	3'780	3'780	15'120	15'120	
	Total des coûts financiers et en personnel	2'149'094	2'336'189	2'202'689	2'080'354	792'354	9'560'680	1'847'520	7'713'160

Chiffres en italique : montants nécessaires si l'action est pérennisée 1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Sur la base d'un inventaire (100'000.- CHF), une estimation du coût d'assainissement des bâtiments prioritaires sera faite. C'est pourquoi les coûts totaux sont indéterminés 3) Un bilan est prévu après 3 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action 4) Un bilan est prévu après 4 ans, dans l'optique d'une pérennisation de l'action 5) Hypothèse retenue: les montants prévus au budget 2011 (500'000.- CHF et 0.7 EPT) sont alloués durant 4 ans. Un montant inférieur devrait être prévu pour les 6 années suivantes 6) Un bilan est prévu après 3 ans, le but étant de prolonger l'action durant 7 ans supplémentaires 7) Coûts d'élaboration et de marketing durant la 1ère année, puis pérennisation de l'action en la finançant par les taxes d'inscription.

Les EPT nouveaux compris dans les coûts totaux ci-dessus se montent à 4,42 EPT sur une moyenne de 5 ans.

Conséquences sur les ressources en personnel sur 5 ans et résumé

No	Titre action	Ressources en personnel en équivalents plein temps (EPT) par année										Moyenne EPT/an sur 5 ans		Moyenne CHF ¹ /an sur 5 ans	
		1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année		Personnel	Personnel	Personnel	Personnel
		En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau	En place	Nouveau
PP1	Urbanisation et mobilité														
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote				0.25								0.05		7'200
PP2	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie														
2.1	Achats publics durables	0.28		0.16		0.04		0.04		0.04		0.11		15'840	
2.2	Assainissement bâtiments de l'Etat		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		indét.		
2.3	Amélioration de la gestion environ. et sensibilisation:														
	Volet 1 - Fournitures papier et matériel de bureau	0.02										0 ²			
	Volet 2 - Déchets et nettoyages	0.02										0 ²			
	Volet 3 - Informatique	0.08		0.08		0						0.05		7'200	
2.4	Participation population protection climat	0.20										0.04		5'760	
PP3	Cohésion sociale, santé, famille et travail														
3.1	Evaluation d'impact sur la santé		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		0.40		57'600
3.2	Migration et communes sympas														
3.3	Formation continue de l'Etat et DD		indét.										indét.		
PP4	Gestion des ressources naturelles														
4.1	Revitalisation des cours d'eau		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		1.00		144'000
4.2	Gestion globale des eaux		2.00		2.00		2.00		2.00				1.60		230'400
4.3	Réseaux écologiques	0.06										0.01		1'440	
4.4	Entretien bordures de routes		indét.										indét.		
4.5	Bois dans les constructions publiques														
PP5	Formation et recherche														
5.1	Promotion du DD dans la scolarité obligatoire		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		1.08		155'520
5.2	Parrainage intergénérationnel														
5.3	Stage développement durable														
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme														
5.5	Formation entreprise sociale et solidaire		0.20										0.04		5'760
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		0.25		36'000
PP6	Développement économique														
6.1	Guide PME et développement durable	0.08										0.01		1'440	
6.2	Certification développement durable:														
	Volet 1 - Chèques certification DD	0.04		0.04		0						0.02		2'880	
	Volet 2 - Labels DD et tourisme	0.02		0.02		0						0.01		1'440	
	Volet 3 - Promotion de l'agriculture bio	0.03		0.03		0						0.02		2'880	
	Evaluation et monitoring														
	Evaluation durabilité, uniquement formation	0.07		0.06		0		0.06		0.06		0.06		8'640	
	Monitoring DD	0.04		0.04		0		0.04		0.04		0.04		5'760	
Total		0.94	4.93	0.43	4.98	0.31	4.73	0.14	4.73	0.14	2.73	0.37	4.42	53'280	636'480

1) Valeurs utilisées pour le coût en personnel : 144'000 CHF annuel, charges comprises, selon indications du SPO et 251 jours travaillés par année 2) Compte pour 0 en dessous de 2 décimales. *Chiffres en italique* : EPT nécessaires si l'action est pérennisée après le bilan. Le terme "indét." signifie que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de l'action ne pourront être déterminées qu'après une première étape (phase-pilote, inventaire).

EN RESUME SUR 5 ANS	
Coûts totaux nouveaux (financiers et personnel, moins montants déjà prévus au budget)	7'713'160
Dont coûts pour le personnel nouveau	3'182'400

Coûts financiers sur 5 ans et efficacité environnementale, économique et sociale

Coûts financiers sur 5 ans en CHF ¹	Titre action	Environnement				Economie				Société			
		Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet	Défavorable	Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet ²	Défavorable	Très favorable	Favorable	Neutre ou sans effet	Défavorable
2'748'800	4.2 Gestion globale des eaux												
880'000	3.2 Migration et communes sympas												
807'370	5.1 Promotion DD scolarité obligatoire												
795'000	4.1 Revitalisation des cours d'eau												
490'000	5.3 Stage développement durable												
438'000	3.1 Evaluation d'impact sur la santé												
270'000	5.2 Parrainage intergénérationnel												
300'000	2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat												
200'001	6.2.1 Chèques certification DD												
180'000	5.6 Plateforme éducation, formation et recherche												
176'000	1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote												
115'000	2.4 Participation population protection climat												
50'000	4.4 Réseaux écologiques												
45'000	2.3.3 Informatique												
45'000	6.2.2 Labels DD et tourisme												
40'985	5.5 Formation entreprise sociale												
40'000	6.1 Guide PME et développement durable												
30'000	4.5 Entretien bordures de route												
22'002	6.2.3 Promotion de l'agriculture bio												
12'500	7.1 Evaluation de la durabilité, formation												
12'500	5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme												
10'002	2.3.2 Déchets et nettoyage												
5'000	2.1 Achats publics durables												
0	2.3.1 Fournitures papier et matériel de bureau												
0	3.3 Formation continue de l'Etat et DD												
0	4.6 Bois dans les constructions publiques												
0	7.2 Monitoring DD												



¹ Les coûts financiers ne prennent pas en compte les coûts en personnel déjà en place et les montants déjà compris au budget 2) L'évaluation des effets économiques tient compte tant du court terme (investissement de départ parfois élevé) que du long terme (retours sur investissement, évitement de dégâts). Le terme de "Neutre, sans effet" signifie dans ce cas un bilan tendanciuellement équilibré à long terme.

Coûts financiers sur 5 ans et degré de nouveauté des actions

		Actions nouvelles renforçant la durabilité de l'Etat	Actions renforçant la durabilité de projets existants	
Coûts financiers en CHF, sur 5 ans, sans les montants prévus au budget et les ressources en personnel déjà en place.	Plus de 750'000 CHF	3.2	4.2 4.1 5.1	1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote 2.1 Achats publics durables 2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat 2.3 Amélioration de la gestion et sensibilisation 2.3.1 Fournitures 2.3.2 Déchets et nettoyage 2.3.3 Informatique 2.4 Participation population protection climat 3.1 Evaluation d'impact sur la santé 3.2 Migration et communes sympas 3.3 Formation continue de l'Etat 4.1 Revitalisation des cours d'eau 4.2 Gestion globale des eaux 4.3 Réseaux écologiques 4.4 Entretien bordures de routes 4.5 Bois dans les constructions publiques 5.1 DD dans la scolarité obligatoire 5.2 Parrainage intergénérationnel 5.3 Stage développement durable 5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme 5.5 Formation entreprise sociale 5.6 Plateforme éducation formation recherche 6.1 Guide PME et DD 6.2 Certification développement durable 6.2.1 Certification DD : Entreprises 6.2.2 Certification DD : Tourisme 6.2.3 Certification DD : Agriculture 7.1 Evaluation en DD, formation 7.2 Monitoring DD ↑ = Coûts partiellement indéterminés
	350'001 à 750'000 CHF	3.1 5.3		
	200'001 à 350'000 CHF	6.2.1 5.2	2.2	
	100'001 à 200'000 CHF	5.6 2.4 1.1		
	35'001 à 100'000 CHF	6.2.2 6.1 4.3 5.5	2.3.3	
	0 à 35'000 CHF	4.4 7.1 2.1 7.2 3.3	2.3.2 2.3.1	6.2.3 5.4 4.5

Estimation des conséquences financières de la stratégie « Développement durable » pour les communes

Secteurs clé de l'Etat	21 actions		Coûts pour les communes
Urbanisation et mobilité	1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	Non
	2.1	Achats publics durables	Non, sauf si participation des communes à un cours de formation en achats durables.
Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat	Non, concerne seulement les bâtiments de l'Etat.
	2.3	<i>Amélioration de la gestion et sensibilisation:</i>	
	Volet 1	Fournitures papier et matériel de bureau	Non
	Volet 2	Déchets et nettoyages	Non
	Volet 3	Energie et informatique	Non
	2.4	Participation protection climat	Non, au contraire: offre d'animation pour les communes intéressées.
Cohésion sociale, santé, famille et travail	3.1	Evaluation d'impact sur la santé	Pas directement, financement de l'Etat. Effet indirect éventuel si l'évaluation propose une modification/amélioration du projet. Peut impliquer un coût supplémentaire à court terme, mais des
	3.2	Migration et communes sympas	Oui, la commune devrait prendre en charge les coûts de mise en œuvre des activités qu'elle a choisies. Après 5 ans, il est souhaité qu'elle reprenne les coûts de formation des agents sympas. Cette action permet cependant des économies au niveau de la commune: grâce à une meilleure intégration, on peut attendre une baisse des
	3.3	Formation continue de l'Etat et DD	Non
Gestion des ressources naturelles	4.1	Revitalisation des cours d'eau	Pas directement, puisque l'action renforce la communication. Mais à terme oui, car lors de revitalisations la commune, qui demeure maître d'œuvre, est appelée à financer une part d'environ 20% (coûts restants après financement par la Confédération et le canton). Mais il s'agit également d'une opportunité, étant donné les
	4.2	Gestion globale des eaux	Non. Selon la loi sur les eaux de 2009, les communes devront financer des investigations complémentaires à celles du canton ainsi que les éventuelles adaptations d'infrastructure de protection des eaux. L'action renforce la planification cantonale, permettant ainsi des informations plus complètes et plus ciblées. Elle devrait donc
	4.3	Réseaux écologiques	Non
	4.4	Entretien des bordures de routes	Non
	4.5	Bois dans les constructions publiques	Non
Formation et recherche	5.1	Promotion DD dans la scolarité obligatoire	Non. Un mandat global sera confié à la HEP, ce qui n'induit pas de coûts pour les communes.
	5.2	Parrainage intergénérationnel	Non, plutôt des économies. Grâce à une meilleure relève professionnelle par les jeunes, moins de dépenses
	5.3	Stage développement durable	Non
	5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme	Non
	5.5	Formation entreprise sociale	Non
	5.6	Plateforme éducation, formation et recherche	Non
Développement économique	6.1	Guide PME et développement durable	Non
	6.2	<i>Certification développement durable:</i>	
	Volet 1	Chèques certification DD	Non
	Volet 2	Labels DD et tourisme	Non
	Volet 3	Promotion de l'agriculture bio	Non

	Action qui peut engendrer des dépenses supplémentaires pour les communes
	Action qui concerne la gestion interne de l'Etat

6.3 Bénéfices à long terme des actions

Les investissements qui seront consentis en vue de renforcer la durabilité du canton de Fribourg pourront, à moyen et long terme, apporter des bénéfices ou un retour sur investissement. Ne voir que les conséquences financières et sur les ressources en personnel à court terme risquerait de ne pas ouvrir l'horizon sur l'axe temps, qui est essentiel dans le cadre du développement durable. Par contre, plus cet axe temps est ouvert, plus il est difficile d'estimer précisément le montant de ce retour sur investissement. C'est pourquoi ce chapitre décrit les bénéfices de manière qualitative et les complète avec des chiffres lorsque des études sur les effets à long terme existent.

PP1 Urbanisation et mobilité

Dans ce domaine, l'action proposée porte sur le « Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote ». A moyen et long terme, elle devrait avoir un effet positif sur la santé, grâce à une réduction des nuisances du trafic motorisé et à la promotion de la mobilité douce. Cette action aura également pour conséquence une baisse des émissions sonores ainsi que des émissions de polluants atmosphériques et de CO₂. Du point de vue économique, elle pourrait permettre une réduction des besoins en stationnement et un meilleur taux d'occupation des transports publics.

PP2 Bâtiments, bureau, achats/ marchés publics et énergie

L'action « Achats publics durables » permettra d'intégrer dans les procédures de marchés publics la dimension du développement durable, en particulier par une meilleure notation des entreprises respectant les conditions de travail prescrites par les conventions de l'OIT, ainsi que l'égalité salariale hommes-femmes.

En ce qui concerne l'action « Assainissement des bâtiments de l'Etat », les investissements seront certes très élevés au départ, mais le rapport sur investissements pourra être intéressant en fonction de l'inventaire des priorités proposées, lesquelles tiendront compte du rapport coût/efficacité. L'action « Assainissement des bâtiments de l'Etat » améliorera en outre les conditions de travail des employé-e-s.

L'amélioration de la gestion environnementale de l'Etat ainsi que la sensibilisation des employé-e-s à cet égard amèneront une réduction de la consommation d'énergie et de différentes matières, notamment le papier. La gestion des fournitures et des équipements informatiques sera en outre optimisée. Par ailleurs, la quantité de déchets de bureau sera réduite, avec toutes les répercussions positives qui en découleront au niveau environnemental.

Avec la « Participation de la population à la protection du climat », la consommation d'énergie devrait baisser et permettre des économies financières. D'autre part, l'engagement de la population participera au ralentissement du réchauffement climatique, dont les risques et coûts sont élevés.

PP3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

L'action « Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) » permettra de mettre en évidence l'effet potentiel des grands projets de l'Etat sur la santé et ainsi d'améliorer un projet avant sa mise en œuvre. A long terme, la santé physique, mentale et sociale de la population du canton devrait être renforcée, un allongement de la période de vie en bonne santé ayant un effet positif sur la qualité de la vie et contribuant à diminuer le poids de la maladie, l'invalidité et la nécessité de recevoir des soins. Le bon état de santé de la population contribuera à accroître sa

productivité et à garantir la croissance économique. Selon une étude,²⁸ la rentabilité de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse est en général très favorable. Ainsi, lors de programmes de prévention des accidents de la route, le retour sur investissement est de 9 francs pour tout franc investi. Il est de 23 pour la prévention de la consommation d'alcool et de 41 pour le tabagisme.

L'action « Migration et communes sympas » devrait améliorer la cohésion sociale, ce qui devrait permettre aux jeunes migrant-e-s d'accéder plus facilement à la formation professionnelle et au marché de l'emploi, de réduire les dépenses liées à l'assurance-chômage et à l'aide sociale et de prévenir les incivilités.

Avec la « Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat », le personnel de l'Etat aura une sensibilité accrue et agira dans son domaine de compétence en tenant plus compte de l'efficacité économique, de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique.

PP4 Gestion des ressources naturelles

Les deux actions, « Concept et mise en œuvre de la revitalisation des cours d'eau » et « Gestion globale des eaux » devraient permettre de préserver la ressource eau, d'améliorer son milieu naturel et d'assurer sa qualité. La revitalisation participera au maintien et au développement de la biodiversité, à la protection contre les crues, à la réduction des frais d'entretien des cours d'eau, à l'amélioration de la qualité du paysage ainsi qu'à l'offre de lieux de détente et de loisir. Grâce à la gestion globale des eaux, les ressources en eau seront protégées et leur utilisation sera parcimonieuse.

Le « Concept cantonal pour les réseaux écologiques » et l'« Entretien écologique des talus et des plantations bordant les routes » renforceront la biodiversité dans le canton. Le concept pour les réseaux écologiques garantira une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des intérêts de la protection des espèces au niveau cantonal. Quant aux nouvelles méthodes d'entretien des bordures de routes, elles en protégeront la qualité écologique et participeront à la valorisation du paysage.

Finalement, l'action en faveur d'une « Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques » induira une valorisation du bois comme ressource renouvelable avec un bilan en énergie grise favorable. En termes économiques, elle renforcera la filière forêt-scierie-transformation du canton de Fribourg, soutiendra les circuits économiques régionaux et maintiendra des emplois au niveau local et régional.

PP5 Formation et recherche

Le « Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire » amènera à un très large public d'enfants et de jeunes des connaissances de base et des outils pour gérer de manière durable la complexité du monde de demain.

L'action « Transition I – parrainage intergénérationnel » renforcera la cohésion et la solidarité sociale ainsi que les relations intergénérationnelles entre seniors et jeunes en difficulté. Les compétences des seniors seront valorisées et la relève professionnelle par les jeunes sera mieux assurée, les coûts relatifs au chômage et à l'aide sociale diminuant d'autant.

²⁸ Wieser S., Jeanrenaud C., et al. Economic evaluation of prevention measures in Switzerland, WIG and IRENE, Berne, 2009.

Avec « Stage de développement durable », les jeunes développeront des compétences sociales et des connaissances environnementales et pourront développer des projets innovateurs dans des entreprises. Cette expérience dans la mise en pratique du développement durable leur permettra de mieux s'intégrer par la suite dans un monde professionnel qui demande de plus en plus de capacités de gestion globale.

La « Formation Accueil spécialisé à la ferme » permet de mettre des places à disposition de personnes qui n'aiment pas vivre dans un home ou qui ont besoin d'un « time out ». Il y a donc un bénéfice pour la santé physique et psychique de ces personnes ainsi qu'une meilleure rentabilité des entreprises paysannes.

Quant à la « Création d'une formation continue en entreprise sociale et solidaire (ESS) », elle augmentera le degré de couverture des activités dans le domaine de l'entrepreneuriat social, favorisera la création d'entreprise et contribuera à la diminution des coûts du social en renforçant la réinsertion.

Finalement, la « Plateforme éducation, formation et recherche en développement durable » permettra la diffusion de l'information de manière efficace et facile d'accès pour le plus grand nombre ainsi qu'une mise en réseau des partenaires et des documents. Cela permettra de gagner du temps ainsi que des ressources en personnel et financières.

PP6 Développement économique

Le « Guide 'PME et développement durable' » permettra de sensibiliser les PME aux enjeux du développement durable tant sous l'aspect de la responsabilité environnementale et sociale que de l'optimisation des coûts et de l'anticipation des risques. Le bénéfice pour une entreprise résultant d'une amélioration des relations de l'entreprise avec ses employés, clients, fournisseurs et avec la collectivité ainsi que d'une réduction des impacts des processus, activités et produits sur l'environnement se concrétisera en termes de contribution au renforcement de sa compétitivité.

L'action « Certification en développement durable » concerne les entreprises, le tourisme et l'agriculture biologique. Grâce à la mise en œuvre d'une amélioration continue, la démarche de certification offrira une plus-value écologique et sociale aux entreprises comme à leurs clients et partenaires. La certification des hébergements touristiques renforcera leur attractivité et diversifiera la clientèle potentielle. Une diminution de la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'une diminution du volume des déchets et une plus grande utilisation des produits régionaux est à attendre. La promotion de l'agriculture biologique permettra à terme d'augmenter la production agricole biologique et donc de protéger de manière accrue les ressources naturelles. Elle contribuera également à renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation dans l'agriculture.

6.4 Interventions parlementaires traitées

La « Stratégie développement durable » représente la position du Conseil d'Etat quant aux mesures proposées dans les trois postulats H. Zurkinden/O. Suter (P2021.07) « Développement durable », O. Suter/J. Crausaz (P2045.08) « Aménagement du territoire respectueux du développement durable » et X. Ganioz/A. Burgener (P2061.09) « Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables » et n'ayant pas déjà été traitées dans le rapport sur postulat H. Zurkinden/O. Suter (P2021.07) du 17 mars 2010. Les écoquartiers ne sont pas traités dans cette stratégie. Il est prévu de les thématiser dans la structure de travail qui sera mise sur pied en collaboration avec les communes et dans le but de les soutenir dans leur volonté de renforcer leur durabilité. La stratégie montre également le processus d'évaluation de projets de lois et décrets prévu par le Conseil d'Etat, concrétisant ainsi l'initiative parlementaire M. Boschung /

G. Bourguet (I5002.07). La participation de l'Etat au monitoring développement durable « Cercle Indicateurs » répond à la question L. Thévoz (QA3277.09). Quant à la motion L. Thévoz / Y. Hunziker (M1091.10), elle a été retirée le 8 octobre 2010. Pour plus de détails sur les interpellations parlementaires, voir le chapitre 7.1.

6.5 Compatibilité avec la Stratégie du Conseil fédéral et collaborations

Dans sa « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 », le Conseil fédéral a retenu huit défis clés et trois défis transversaux qui sont prioritaires pour son action dans le domaine du développement durable. Lorsque l'on compare les actions de la stratégie « Développement durable » de l'Etat de Fribourg avec ces défis, il apparaît qu'elles sont parfaitement compatibles : l'estimation ci-dessous montre en effet que les 21 actions cantonales participent à une amélioration d'une grande majorité des défis définis par le Conseil fédéral.

Actions du canton Fribourg		Défis clés								Défis transversaux		
		Changement climatique et dangers naturels	Énergie	Développement territorial et transports	Économie, production et consommation	Utilisation des ressources naturelles	Cohésion sociale, démographie et migration	Santé publique, sport et promotion activité physique	Défis mondiaux en développement et environnement	Politique financière	Formation, recherche, innovation	Culture
1.1	Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote	X	X	X		X		X				
2.1	Achats publics durables	X	X		X	X	X		X			
2.2	Assainissement des bâtiments de l'Etat	X	X		X	X						X
2.3	<i>Amélioration de la gestion et sensibilisation:</i>											
Volet 1	Fournitures papier et matériel de bureau	X	X		X	X			X			
Volet 2	Déchets et nettoyages	X	X		X	X			X			
Volet 3	Energie et informatique	X	X		X	X						
2.4	Participation population protection climat	X	X	X	X	X	X	X				
3.1	Evaluation d'impact sur la santé							X				
3.2	Migration et communes sympas				X		X	X	X			X
3.3	Formation continue de l'Etat et DD										X	
4.1	Revitalisation des cours d'eau	X		X		X		X				X
4.2	Gestion globale des eaux	X		X	X	X	X	X				
4.3	Réseaux écologiques			X		X						
4.4	Entretien des bordures de routes	X	X	X		X						
4.5	Bois dans les constructions publiques	X	X		X	X					X	X
5.1	Promotion DD dans la scolarité obligatoire	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
5.2	Parrainage intergénérationnel				X		X				X	
5.3	Stage développement durable										X	
5.4	Formation accueil spécialisé à la ferme			X	X	X	X	X			X	
5.5	Formation entreprise sociale				X		X	X	X		X	
5.6	Plateforme éducation, formation et recherche										X	
6.1	Guide PME et développement durable				X							
6.2	<i>Certification développement durable:</i>											
Volet 1	Chèques certification DD entreprises	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Volet 2	Labels DD et tourisme	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Volet 3	Promotion de l'agriculture bio	X			X	X		X			X	

X L'action a un effet favorable dans le domaine du défi du Conseil fédéral

□ Pour ces actions, les domaines concernés touchent aux 3 dimensions du développement durable et seront définis plus précisément lors de la mise en œuvre.

Collaborations avec la Confédération et les cantons

Une collaboration fructueuse avec la Confédération et les autres cantons dans le domaine du développement durable est à relever. L'ARE organise deux fois par année des Forums Développement durable, dédiés à des thèmes particulièrement actuels, ainsi que des Groupes d'échange portant sur la mise en œuvre de l'évaluation de la durabilité. Ces séances permettent de partager les expériences faites et de coordonner les approches. D'autre part, le canton de Fribourg soigne tout particulièrement le contact avec les cantons romands dans le cadre de la plateforme d'échange romande « Coord21 ».²⁹ C'est ainsi que l'accès à divers outils de qualité, tels la Boussole 21 vaudoise et le Guide des achats professionnels responsables genevois et vaudois, a été largement facilité. Il est prévu de continuer cette collaboration, qui soutient les échanges et permet de concentrer les forces en place.

²⁹ Voir www.coord21.ch.

7 Annexes

7.1 Activités parlementaires et développement durable

Différentes interpellations parlementaires ont joué un rôle important lors de l'élaboration de la stratégie « Développement durable » du canton de Fribourg. Les principales sont :

Le **postulat H. Zurkinden / O. Suter** (P2021.07), déposé le 21 août 2007, invite le Conseil d'Etat à élaborer un agenda 21 local cantonal, à créer un service interdépartemental et une commission cantonale pour le développement durable ainsi qu'à faire des propositions pour le financement du nouveau service, de ses tâches et pour des projets de développement durable. Ce postulat a été accepté par le Grand Conseil le 13 février 2009, qui a pris acte du rapport sur postulat le 17 mars 2010. La stratégie « Développement durable » représente la position du Conseil d'Etat quant aux mesures proposées par les postulants et qui n'ont pas été traitées dans le rapport sur postulat.

Le **postulat O. Suter / J. Crausaz** (P2045.08), déposé le 7 novembre 2008, demande un aménagement du territoire respectueux du développement durable et l'encouragement d'écoquartiers. Dans sa réponse du 20 janvier 2009, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat et de le traiter dans le cadre du postulat H. Zurkinden / O. Suter. Cette proposition a été acceptée par le Grand Conseil le 24 mars 2009, qui a pris acte du rapport sur postulat le 17 mars 2010. Les écoquartiers n'ont pas été traités dans cette stratégie. Il est prévu de les thématiser dans la structure de travail qui sera mise sur pied en collaboration avec les communes et dans le but de les soutenir dans leur volonté de renforcer leur durabilité.

L'initiative parlementaire M. Boschung / G. Bourguet (I5002.07), déposée le 14 décembre 2007, demande la prise en compte des effets sur le développement durable dans les messages relatifs aux projets de lois et de décrets. Le Conseil d'Etat était favorable à l'initiative, qui a été acceptée par le Grand Conseil le 13 février 2009. L'adaptation de la loi sur le Grand Conseil a été entérinée le 8 septembre 2009, l'entrée en vigueur étant le 1^{er} janvier 2010.

Postulat X. Ganioz / A. Burgener (P2061.09), déposé le 8 octobre 2009, demande un engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables. Dans sa réponse du 9 février 2010, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat et de considérer la stratégie « Développement durable » du canton comme étant le rapport sur postulat. Le postulat a été accepté par le Grand Conseil le 17 mars 2010.

Question L. Thévoz (QA3277.09), déposée le 21 décembre 2009, souhaite savoir si le canton de Fribourg participera à la prochaine évaluation du développement durable organisée par l'Office fédéral du développement territorial. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'il voit l'utilité d'un monitoring et qu'il est en train de choisir un système adéquat. La réponse a été transmise au Grand Conseil le 23 février 2010.

Motion L. Thévoz / Y. Hunziker (M1091.10), déposée le 25 mars 2010, propose que les dispositions relatives au Fonds Energie prévoient de soutenir des activités incitant à un changement de comportements favorable au développement durable. Elle a été retirée par ses auteurs lors de la séance du Grand Conseil du 8 octobre 2010.

7.2 Boussole 21 et processus d'évaluation de la durabilité

7.2.1 Boussole 21

Boussole 21³⁰ est un outil d'évaluation de projets selon le développement durable. Il permet de :

- > dresser un profil global des forces et faiblesses d'un projet dans les trois dimensions du développement durable (économie, environnement et société),
- > comparer différentes variantes d'un projet.

L'évaluation ne nécessite aucune donnée chiffrée ; elle est qualitative. Des connaissances préalables en développement durable ne sont pas nécessaires pour évaluer un projet. Par contre, il faut bien maîtriser le projet.

On estime à deux heures environ le temps que nécessite une évaluation lorsque le projet est bien maîtrisé ou d'une complexité pas trop élevée.

La Boussole est faite de 19 critères regroupés sous les trois domaines économie, environnement et société. Pour chaque critère, un texte court intitulé "Comment évaluer" joue le rôle d'aide-mémoire pour l'évaluateur et donne une idée de l'esprit dans lequel évaluer le critère. De plus, près de 120 sous-critères procurent un support à la réflexion pour l'évaluateur. Ces sous-critères ne couvrent pas de manière exhaustive chaque critère et ne doivent en aucun cas empêcher l'évaluateur de penser à d'autres domaines d'impacts.

Fonctionnement

Après avoir donné les informations générales sur le projet (nom, type de projet, service responsable, etc.), le ou la responsable évalue chacun des 19 critères selon l'échelle de notation suivante :

A Très favorable	E Défavorable avec quelques points favorables
B Favorable	F Défavorable
C Favorable avec quelques réserves	G Très défavorable
D Moyen	X Pas concerné

L'évaluateur ou l'évaluatrice remplit ensuite les champs suivants :

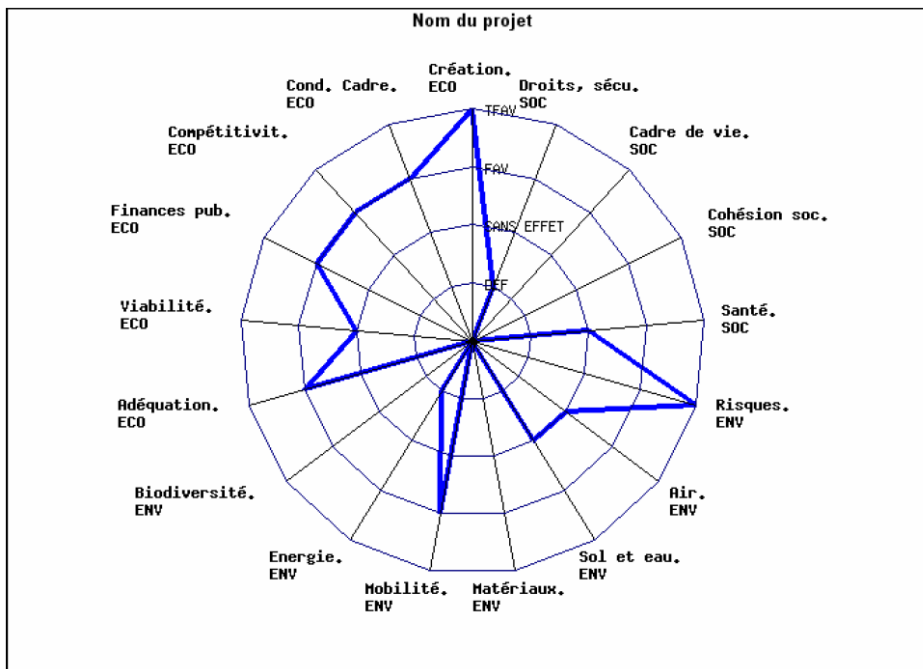
Justification de l'évaluation : ce champ, qui est le cœur de l'évaluation, permet d'argumenter l'évaluation donnée au critère.

Risques de répercussions négatives : permet d'identifier les points où le projet présente des risques de s'écarter des objectifs du développement durable, soit dans la suite immédiate du processus soit dans le futur.

Potentiel d'amélioration : permet d'identifier les points où le projet présente un potentiel d'amélioration non exploité, soit dans la suite immédiate du processus soit dans le futur.

Le résultat de l'évaluation se présente sous la forme d'un document Word (RTF) qui rassemble l'ensemble des informations de l'évaluation ainsi que d'un graphique de synthèse en radar présentant l'influence du projet sur chaque thème :

³⁰ Ces informations proviennent du « Guide d'utilisation » de la Boussole 21 du Canton de Vaud.



La Boussole 21 est en libre accès à l'adresse suivante : www.boussole21.ch. Elle est également disponible en allemand.

Quelques règles d'or de la Boussole 21

- > Ne pas hésiter à remplir le champ " commentaires " sous chaque critère pour garder une trace des réflexions menées et des idées d'optimisation. Ces informations s'avèrent souvent précieuses pour la suite du projet et peuvent tenir lieu de procès-verbal synthétique de l'évaluation.
- > Cibler les aspects essentiels, sans se perdre dans les détails.
- > Communiquer les résultats en se concentrant sur les impacts concrets essentiels mis en évidence (critères évalués le plus positivement et le plus négativement) et non sur des valeurs de synthèse abstraites.

7.2.2 Processus d'évaluation de la durabilité à Fribourg

Délimitation

En premier lieu, il s'agit d'évaluer les projets de lois et décrets. Pour les rapports stratégiques et sur postulats, il n'y a pas d'indication contraignante. Cependant, les Directions et la Chancellerie ont la possibilité, si un rapport a une forte implication sur le développement durable, de l'intégrer dans la liste des objets à évaluer. Les Directions et la Chancellerie ont convenu de se baser sur la liste des objets à soumettre au Grand Conseil, qui est élaborée deux fois par année, afin de déterminer lesquels parmi ces objets sont à évaluer. Pour les projets qui ne sont pas soumis à une évaluation de la durabilité (EDD), la rubrique du message concernant la durabilité est à remplir de manière synthétique selon l'estimation générale du chef ou de la cheffe de projet.

Liste des objets du Grand Conseil

Le choix de soumettre un projet à une EDD est du ressort des Directions et de la Chancellerie. La liste des objets du Grand Conseil est complétée comme suit :

- > La responsable développement durable (DD) intègre à la liste de la Chancellerie un questionnement (évaluation durabilité non/oui, si oui : var.1/var.2), l'envoi pour prise de position aux Directions et à la Chancellerie, puis la fait parvenir aux membres de la Conférence des Secrétaires généraux.
- > Cette liste est discutée puis validée deux fois par année durant la Conférence des Secrétaires généraux.
- > La responsable DD envoie la version adaptée aux Secrétaires généraux, qui veillent à son application dans leur Direction.

Critères d'exclusion

Afin de faciliter et d'unifier le choix des projets de lois et décrets à soumettre à une évaluation de la durabilité, des critères d'exclusion ont été élaborés. Ils ne sont pas exhaustifs mais offrent aux Secrétaires généraux un support à la décision. Les objets de type suivant ne sont généralement pas soumis à une EDD :

- > budgets et comptes annuels de l'Etat,
- > crédits supplémentaires,
- > projets qui traitent de procédures uniquement,
- > application d'une loi fédérale au niveau cantonal sans marge de manœuvre cantonale,
- > naturalisations.

Ces critères d'exclusion sont nommés en marge de la liste des objets du Grand Conseil.

Crédits d'étude et crédits d'engagement

Pour les projets nécessitant un crédit d'étude puis un crédit d'engagement, l'EDD doit être intégrée directement dans l'étude. Une phrase mentionnant cela est à intégrer dans le message pour le crédit d'étude. Les responsables de l'étude peuvent utiliser la Boussole 21, outil généraliste, ou un outil « métier », comme la recommandation SIA 112/1 pour la construction durable de bâtiments. Les résultats de cette évaluation de la durabilité sont ensuite partie intégrante de la demande de crédit d'engagement.

Variantes

Lors de l'évaluation de la durabilité, la présence du chef ou de la cheffe de projet est toujours nécessaire. Deux variantes sont possibles :

Variante 1 de base : le chef ou la cheffe de projet fait une évaluation avec une à deux personnes de son choix, qui complètent sa vision en terme de durabilité.

Variante 2 de soutien : le chef ou la cheffe de projet est accompagné-e par une équipe d'audit fixe, qui est constituée de la responsable développement durable (DD) ainsi que d'une délégation des trois Directions suivantes :

- > Economie : DEE
- > Social : DSAS
- > Environnement : DAEC.

Responsabilités

Le chef ou la cheffe de projet (var. 1), respectivement la responsable DD (var. 2) :

- > organise une séance sur le projet à évaluer avec les autres participants dans les délais
- > remplit la Boussole 21 avec l'aide des autres participants
- > veille à la qualité requise du rapport
- > rédige un paragraphe à intégrer dans le message au Grand Conseil
- > dépose ou fait déposer le rapport de la Boussole 21 et le paragraphe sur un site d'archivage.

Le ou la Secrétaire général-e :

- > estime si les objets du Grand Conseil doivent être soumis à une EDD
- > organise les travaux d'EDD au sein de sa Direction (information, délais, archivage).

Le ou la responsable DD :

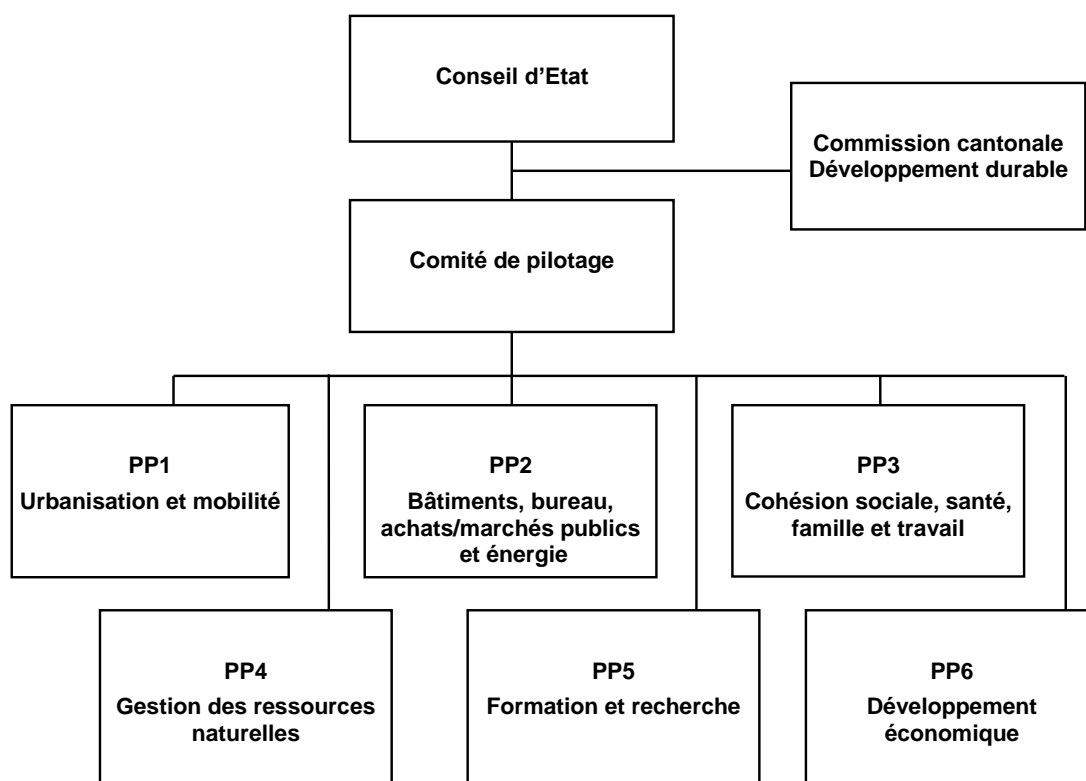
- > met le processus d'EDD en place et l'adapte si nécessaire
- > organise la liste des objets à soumettre à une EDD
- > veille à ce que l'information et la formation adéquates soient à disposition des évaluateurs
- > relève avec l'aide des Directions le nombre et le type d'EDD par année.

7.3 Ouvrages de référence

- > Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement : Rapport Brundtland, 1987.
- > Conseil fédéral suisse : Stratégie pour le développement durable – Lignes directrices et plan d'action 2008–2011, Rapport du 16 avril 2008.
- > Office fédéral du développement territorial (ARE) : Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes – Guide pratique, 2007,
- > Office fédéral de la statistique (OFS), Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral du développement territorial (ARE) : Système d'indicateurs de développement durable MONET.
- > Office fédéral du développement territorial (ARE) : Cercle Indicateurs, 2009.
- > Canton de Fribourg : Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004.
- > Canton de Fribourg : Développement durable, Rapport du comité de pilotage à l'intention du Conseil d'Etat, mai 2002.
- > Canton de Fribourg : Pistes vers un développement durable, réalisé par espAce 21, novembre 2006.
- > Canton de Fribourg : Directives du 17 novembre 2006 relatives à l'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement.
- > Canton de Fribourg : Directives du 4 janvier 1994 concernant l'utilisation de divers matériaux recyclés dans l'administration cantonale.
- > Canton de Vaud : Boussole 21, Outil d'évaluation de la durabilité des projets, 2009.

7.4 Structures de travail et membres

Structure de travail du Développement durable



PP= projet partiel

Le Comité de pilotage et les projets partiels sont constitués de membres de l'administration cantonale. La Commission cantonale apporte un regard extérieur avec des représentants des associations (environnement, économie, social), de la politique, des communes et du milieu professionnel.

Comité de pilotage DD

- > **G. Godel, Directeur AEC, Président**
- > B. Vonlanthen, Directeur EE, Vice-président
- > P. Aeby, DAEC-SG
- > D. Aeschlimann, DIAF-SG
- > M. Chardonnens, DAEC-SEn
- > C.-H. Lang, DAEC-SBat
- > Vacant, DEE-PromFR
- > J.-P. Monney, DFIN-SG
- > A. Rywalski, DSAS-SSP
- > Vacant, DAEC – SeCA

Direction de projet

- > M. Delisle, DAEC-SG

Projets partiels (PP)

Les responsables des PP sont marqués en gras.

PP1 Urbanisation et mobilité

- > **S. Richoz, DAEC-SeCA**
- > J. Blattner, DAEC-SPC
- > C. Ducrot, DAEC-SBat
- > H. Gygax, DAEC-SEn
- > C. Jaquet, DIAF-FF
- > M. Tinguely, DEE-STE
- > M. Delisle, DAEC-SG

PP2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

- > **N. Liaudat, DAEC-SG**
- > M. Berger, DICS-OCMS
- > C. Biemann, DEE-EIA-FR
- > S. Boschung, DEE-STE
- > C. Brique, CHA-SAMI
- > C. Ducrot, DAEC-SBat
- > H. Gygax, DAEC-SEn
- > X. Hogg, DIAF-IAG
- > F. Santschi, DAEC-SeCA
- > W. Tremp, DFIN-SITel
- > M. Delisle, DAEC-SG

PP3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

- > **M. Wicki, DSAS – SSP**
- > G. Beaud Spang, DSAS-BEF
- > J. Camenzind/M. Blum, DSAS-SPS
- > J. Genoud, DEE-SPE
- > J. Gury, DICS-HEdS
- > T. Meier, DFIN-SPO
- > D. Sudan, DICS-HEF-TS
- > M. Delisle, DAEC-SG

PP4 Gestion des ressources naturelles

- > **A. Lehmann, DIAF-IAG**
- > F. Cheda, DAEC-PNA
- > M. Descloux, DAEC-SEn
- > C. Joerin, DAEC-SPC
- > E. Mennel, DAEC-SEn
- > J.-M. Pasquier, DIAF-SAAV
- > P. Sandoz, DIAF-SAgri
- > W. Schwab, DIAF-SFF

- > M. Delisle, DAEC-SG

PP5 Formation et recherche

- > **L. Rolle, DICS-HEP-FR**
- > G. Beaud Spang, DSAS-BEF
- > J. Bersier, DEE-HES-SO//FR
- > S. Bruppacher, DICS-UNIFR Sek I und II
- > L. Houmard, DEE-HES-SO//FR
- > D. Ruggli, DIAF-IAG
- > F. Winkelmann, DEE-SFP
- > B. Ackermann, projet BeNE (experte invitée)
- > M. Delisle, DAEC-SG

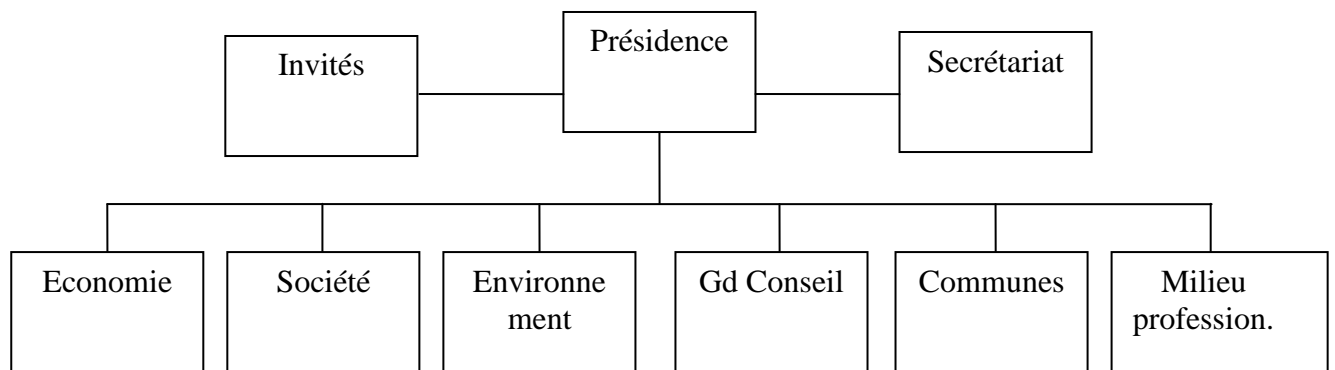
PP6 Développement économique

- > **P. Anton, DEE – PromFR**
- > L. Egli, DIAF-SAgr
- > E. Flückiger, DIAF-IAG
- > L. Houmard, DEE-HES-SO//FR
- > V. Mange, DEE-EIA
- > R. Messikommer, DEE-SSStat
- > C. Delabays, UFT (experte invitée)
- > M. Delisle, DAEC-SG

Autres : Intégration selon besoins

- > C. Godat, DSJ-SG
- > M. Perriard, DICS-SG
- > A. Schaller, CHA-Secrétariat CE

Commission consultative « Développement durable »



Président

- > Godel Georges, Conseiller d'Etat, Directeur AEC

Membres

- > Bapst Markus, Député, groupe PDC
- > Brunner Daniel, Député, groupe PS
- > Camponovo Nicole, WWF Fribourg
- > Hayoz Etter Claire, Association REPER
- > Houmard Laurent, Groupe compétence « Développement durable » HEG-FR
- > Ménétreay Frédéric, Chambre fribourgeoise d'agriculture
- > Mirenowicz Jacques, LaRevueDurable
- > Page Pierre-André, Député, groupe UDC
- > Poupon Marie-Angèle, ATE section Fribourg
- > Riedo Alain, Chambre de commerce Fribourg
- > Savary Nadia, Association des communes fribourgeoises
- > Siggen Jean-Pierre, Union patronale du canton de Fribourg
- > Soulet Marc-Henry, Professeur de politiques sociales Uni. Fribourg
- > Thévoz Laurent, Député, groupe ACG
- > Wicht Jean-Daniel, Député, groupe PLR

Secrétariat

- > Delisle Manon, Développement durable de l'Etat de Fribourg

Fonctionnement de la Commission consultative « Développement durable » (CCDD)

La CCDD :

- > assure l'intégration de la société civile par des représentants des associations (environnement, économie, social), de la politique, des communes et du milieu professionnel ;
- > est consultée par le Conseil d'Etat sur la base des travaux produits par le Comité de pilotage « Développement durable », et entre autres sur la stratégie « Développement durable » et ses actions, avant les décisions définitives du Conseil d'Etat ;
- > a une fonction de suivi ainsi qu'un pouvoir de proposition en vue d'ajuster la stratégie si nécessaire
- > émet un avis consultatif ;
- > est permanente et siège une à deux fois par année.

La position de la CCDD est fixée à la majorité. En cas d'égalité, le Président de la Commission tranche.

7.5 Abréviations

Les abréviations les plus fréquemment utilisées sont explicitées ci-dessous.

ARE	Office fédéral du développement territorial
BEF	Bureau de l'égalité homme-femmes et de la famille
BeNE	Bildungsangebot Erfahrungsjahr Nachhaltige Entwicklung
BPNP	Bureau pour la protection de la nature et du paysage
CCF	Chambre de commerce fribourgeoise
CE	Conseil d'Etat
CFP	Conférence des directeurs des centres de formation professionnelle
CPI	Centre de perfectionnement interprofessionnel
DAS	Diploma of Advanced Studies
DD/NE	Développement durable/ Nachhaltige Entwicklung
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht (DOA)
EB	Etablissements de Bellechasse
ECAB	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments
EDD	Evaluation du développement durable
EIA	Ecole d'ingénieurs et d'architectes
EIS	Evaluation d'impact sur la santé
EPT	Equivalent plein temps

FSC	Forest Stewardship Council
HEdS	Haute Ecole de Santé
HEF-TS	Haute Ecole de Travail Social
HEP	Haute Ecole Pédagogique
HEG	Haute Ecole de Gestion
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
HFR	Hôpital fribourgeois
IAG	Institut agricole de Grangeneuve
LC	Laboratoire cantonal
LIFT	Leistungsfähig durch individuelle Förderung und praktische Tätigkeit
MAS	Master of Advanced Studies
MONET	MONitoring der Nachhaltigen Entwicklung
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PME	Petites et moyennes entreprises
Prom-FR	Promotion économique du canton de Fribourg
PST-FR	Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg
SAAV	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
SAgri	Service de l'agriculture
SAMI	Service d'achat du matériel et des imprimés
SASoc	Service de l'action sociale
SBat	Service des bâtiments
SeCA	Service des constructions et de l'aménagement
SEn	Service de l'environnement
SeNOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SFF	Service des forêts et de la faune

SFP	Service de la formation professionnelle
SG	Secrétariat général
SiTEL	Service informatique et des télécommunications
SLCE	Section lacs et cours d'eau
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPC	Service des ponts et chaussées
SPE	Service public de l'emploi
SPO	Service du personnel et d'organisation
SSP	Service de la santé publique
SStat	Service de la statistique
STE	Service des transports et de l'énergie
TCO	Certification pour matériel de bureau (p.ex. les moniteurs)
UFT	Union fribourgeoise du tourisme
UP	Union Patronale

7.6 Récapitulatif des actions et outils

	<i>Secteur clé de l'Etat</i>	<i>Actions</i>
21 actions	Urbanisation et mobilité	1.1 Plan de mobilité pour l'Etat - phase pilote
	Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie	2.1 Achats publics durables
		2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat
		2.3 <i>Amélioration de la gestion et sensibilisation:</i>
		Volet 1 Fournitures papier et matériel de bureau
		Volet 2 Déchets et nettoyages
	Cohésion sociale, santé, famille et travail	Volet 3 Energie et informatique
		2.4 Participation de la population à la protection climat
		3.1 Evaluation d'impact sur la santé
	Gestion des ressources naturelles	3.2 Migration et communes sympas
		3.3 Formation continue de l'Etat et DD
		4.1 Revitalisation des cours d'eau
		4.2 Gestion globale des eaux
		4.3 Réseaux écologiques
	Formation et recherche	4.4 Entretien des bordures de route
		4.5 Bois dans les constructions publiques
		5.1 Promotion DD dans la scolarité obligatoire
		5.2 Parrainage intergénérationnel
		5.3 Stage développement durable
5.4 Formation accueil spécialisé à la ferme		
Développement économique	5.5 Formation entreprise sociale	
	5.6 Plateforme éducation, formation et recherche	
	6.1 Guide PME et développement durable	
	6.2 <i>Certification développement durable:</i>	
Outils de mesure	Volet 1 Chèques certification DD entreprises	
	Volet 2 Labels DD et tourisme	
	Volet 3 Promotion de l'agriculture bio	
2 outils	7.1 Evaluation de la durabilité	
	7.2 Monitoring développement durable	